

TRAVAILLEURS FRONTALIERS

à

GENÈVE

**ANALYSE DESCRIPTIVE DU FLUX MIGRATOIRE FRONTALIER
EN OCTOBRE 1973**

R. DONZÉ

Département de l'économie publique
Service cantonal de statistique
(Genève)

C. RICO

Institut universitaire
d'études européennes
(Genève)

L'analyse qui suit n'engage que la responsabilité des auteurs

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS	3
Chapitre 1er : APPROCHE HISTORIQUE	7
1. Quelques dates concernant la main-d'oeuvre frontalière à Genève	7
2. Evolution du phénomène frontalier au cours des deux dernières décennies	8
3. Evolution du phénomène frontalier par rapport à l'ensemble de la population active à Genève	14
Chapitre 2me : APPROCHE DEMOGRAPHIQUE	17
1. Répartition selon le sexe	18
2. Répartition selon le sexe et l'âge	21
3. Répartition selon le sexe et l'état civil	27
4. Variables démographiques au niveau des départements et des communes	28
Chapitre 3me : APPROCHE GEOGRAPHIQUE	31
1. La commune de domicile des travailleurs frontaliers	31
1.1. La Haute-Savoie	31
1.2. L'Ain	32
1.3. La répartition de la main-d'oeuvre frontalière entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie	33
1.4. Distribution des frontaliers selon leur nombre par commune, dans l'Ain et la Haute-Savoie	35
1.5. Classement des communes de l'Ain et de la Haute-Savoie selon le nombre de frontaliers (communes de plus de 100 frontaliers)	39
1.6. Evolution de l'origine géographique de la main-d'oeuvre frontalière, par canton français, de 1965 à 1973	41
1.7. Répartition des frontaliers par sexe et âge selon la commune	45
2. La commune de travail des travailleurs frontaliers	51
2.1. Commune de travail	53
2.2. Déplacements domicile - travail	57

	<u>Page</u>
3. Le lieu de naissance des travailleurs frontaliers	59
3.1. Frontaliers français nés en France et hors de France	61
3.2. Frontaliers français nés dans l'Ain ou en Haute-Savoie	62
3.3. Distribution des frontaliers selon leur département ou région de naissance	63
3.4. Distribution des frontaliers qui ne sont pas français	66
3.5. Comparaison de la distribution des frontaliers selon leur lieu de naissance avec celle des populations actives et immigrées (Ain et Haute-Savoie)	67
Chapitre 4me : APPROCHE ECONOMIQUE	69
1. Répartition de la main-d'oeuvre frontalière selon les secteurs et branches économiques	69
1.1. En général	69
1.2. Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers selon le sexe	72
1.3. Evolution de cette répartition sectorielle	73
1.4. Répartition sectorielle par département	75
1.5. Répartition de la main-d'oeuvre frontalière par branches économiques	77
2. La main-d'oeuvre frontalière et son statut socio-professionnel	80
2.1. Population frontalière totale et statut socio-professionnel	80
a) selon le sexe	80
b) selon l'âge	85
2.2. Evolution du statut socio-professionnel depuis 1969	89
2.3. Statut socio-professionnel et branches économiques	91
a) cadres supérieurs et cadres moyens	91
b) employés	91
c) ouvriers	92
d) personnel de service	92
2.4. Statut socio-professionnel et département	94
CONCLUSION	99
ANNEXES	103
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	149

AVANT-PROPOS

Ce rapport n'a pour objet que de présenter une analyse descriptive du phénomène frontalier dans la région genevoise. La nécessité d'une telle étude découle aisément de l'importance qu'ont prise, ces dernières années, les mouvements pendulaires de frontaliers à Genève; notre souci, dans un premier temps, a plus été de décrire le phénomène que d'élaborer au cours de l'analyse tout un corps d'hypothèses qui essaieraient de l'expliquer : différence de développement économique de part et d'autre de la frontière, déséquilibre de la structure de l'emploi, etc. Nous souhaitons, en dépit des limites fixées à cette étude répondre aux désirs d'information qu'ont manifestés ces derniers temps les travailleurs frontaliers eux-mêmes, les élus locaux et régionaux, les milieux de l'administration française et genevoise. Cette perspective d'information, et plus tard d'analyse, dans un souci constant d'objectivité, correspond au rôle normal d'un service de statistique et d'un institut universitaire. Le Conseil d'Etat de Genève ainsi que le fond national suisse de la recherche scientifique, équivalent du CNRS en France, ont d'ailleurs confié à l'institut universitaire d'études européennes le soin de se pencher sur tous les problèmes que pose une région transfrontalière comme celle de Genève, problèmes démographiques, économiques, politiques, sociaux, culturels, etc. avec la tâche de construire un modèle de région européenne à cheval sur une frontière. A cet effet, la collaboration entre administration et université de part et d'autre de la frontière ne peut qu'enrichir l'observation et l'analyse des faits.

Pour décrire le phénomène frontalier, une première tâche s'imposait : collecter les données et, par conséquent, avoir accès au fichier du contrôle de l'habitant à Genève. Précisons

d'entrée que, contrairement à l'étude du professeur Raffestin, menée en 1968-1969 sur le même sujet,¹⁾ notre analyse n'est basée que sur le fichier des frontaliers et non sur leur dossier, dont l'exploitation statistique eût été trop lourde. Première limite à notre étude donc, le fait de ne se référer qu'au seul fichier des frontaliers, ce qui permettait de livrer plus rapidement l'information. Relevons à ce propos que le contrôle de l'habitant procède actuellement à la mise sur bandes magnétiques de ses fichiers; ainsi à l'avenir il sera possible de réaliser ce type de relevé beaucoup plus rapidement, donc plus fréquemment. Deuxième limite, le fichier lui-même; quelques explications s'imposent à ce sujet. Ce fichier, épuré des cartes périmées, a été dépouillé de façon systématique dans son état en octobre 1973. Les 23 424 frontaliers dénombrés et qui apparaissent dans la statistique mensuelle de l'office cantonal de placement (OCP) ne constituent toutefois pas la totalité des personnes venant chaque jour de France pour travailler à Genève. Il faut leur ajouter :

- environ 2 000 exempts de permis, travaillant dans les organisations internationales,
- environ 1 000 Suisses, qui ne figurent plus dans le fichier des frontaliers depuis le 31 novembre 1971,
- environ 500 frontaliers ayant obtenu un permis de travail depuis moins de deux mois, et ne figurant pas encore dans le fichier.

Par conséquent, 3 500 personnes environ n'apparaissent ni dans les statistiques courantes de l'OCP, ni dans une enquête du type de celle-ci. En comptant ces personnes, l'effectif des frontaliers s'élèverait à presque 27 000 pour le canton de Genève. Cette lacune ne doit pas être perdue de vue lors de l'analyse des statistiques. Elle a vraisemblablement pour effet de fausser certaines variables, en particulier :

1) "Travail et frontière", Claude Raffestin, département de géographie de l'université de Genève.

- la répartition du domicile des frontaliers entre l'Ain et la Haute-Savoie : on sait que les organisations internationales sont situées sur la rive droite du lac, et beaucoup plus accessibles de l'Ain que de la Haute-Savoie, en particulier le CERN qui jouxte l'Ain;
- la structure des variables économiques serait à corriger puisque les internationaux se classent exclusivement dans le secteur tertiaire (services). Le poids des branches industrielles par rapport aux services, celui des ouvriers par rapport aux employés de bureau et d'administration est ainsi surestimé.

Les limites susmentionnées ne doivent toutefois pas diminuer l'intérêt que présente l'analyse descriptive du phénomène frontalier à Genève. Cette dernière portera en premier lieu sur quelques rappels historiques concernant ce phénomène; en second lieu, elle relèvera les principales caractéristiques démographiques de ce type de migration alternante; en troisième lieu, elle recensera les communes de domicile, de travail et les lieux de naissance des frontaliers, pour, enfin, s'arrêter sur les variables économiques qui caractérisent cette main-d'oeuvre.

* * *

Certains termes utilisés dans le texte doivent être précisés: Nous avons désigné par

- "communes frontalières", les communes françaises comptant un ou plusieurs frontaliers parmi leur population,
- "zone frontalière", la zone constituée par l'ensemble de ces communes,
- "population frontalière", le groupe de population constitué par l'ensemble des travailleurs frontaliers.

* * *

Nous tenons à remercier spécialement la direction et le service "frontaliers" du Contrôle de l'habitant à Genève pour leur précieuse collaboration qui nous a permis de mener à bien l'analyse du fichier des travailleurs frontaliers.

Nos remerciements s'adressent également au professeur Raffestin

de l'université de Genève, et à ses collaborateurs, dont l'étude réalisée en 1969 nous a fourni une précieuse base de comparaison, permettant ainsi de mesurer l'évolution du phénomène frontalier entre 1969 et 1973.

Ce travail n'aurait pas non plus été possible sans l'apport des personnes du service cantonal de statistique et de l'institut universitaire d'études européennes qui ont participé aux différentes étapes de ce travail : codage, perforation, programmation, dactylographie, dessin.

Genève, mai 1974

Chapitre Ier : APPROCHE HISTORIQUE

Avant de procéder à l'analyse des principales caractéristiques de la main-d'oeuvre frontalière à Genève, de brefs rappels historiques sont nécessaires. Ils touchent d'une part à quelques dates au sujet d'accords internationaux entre la France et la Suisse ou au sujet d'arrêtés fédéraux, d'autre part à l'évolution du phénomène frontalier au cours des deux dernières décennies.

1. Quelques dates concernant la main-d'oeuvre frontalière à Genève

Dans la région franco-genevoise, les premiers textes qui touchent au problème des travailleurs frontaliers sont d'une part la convention sur les rapports de voisinage du 31 janvier 1938 et d'autre part l'accord relatif à la circulation frontalière du 1er août 1946. C'est, en fait, l'accord du 15 avril 1958 qui constitue la base juridique internationale des règlements ayant trait à la main-d'oeuvre frontalière dans la région de Genève; l'arrangement administratif du 14 février 1963 ne fait que préciser les règlements d'application de cet accord. Selon ce dernier, sont considérés comme travailleurs frontaliers, "les ressortissants français et suisses, d'une honorabilité reconnue, domiciliés depuis 6 mois au moins dans la zone frontalière de l'un des deux pays d'où ils retournent régulièrement chaque jour pour travailler en qualité de salariés dans la zone frontalière de l'autre pays". Notons que les autorités genevoises de police des étrangers ne s'en tiennent pas rigoureusement à la nationalité française ou suisse des frontaliers; les ressortissants d'autres nationalités sont tolérés à condition qu'ils possèdent en France la carte de résident privilégié et qu'ils remplissent les autres conditions exigées par l'accord de 1958.

L'afflux de la main d'oeuvre étrangère en Suisse, surtout à partir de 1960, a connu une telle ampleur que les autorités fédérales ont pris des arrêtés, les 21 février 1964 et 26 février 1965, limitant puis réduisant l'effectif des travailleurs étrangers en Suisse. Dans ces premières mesures, les frontaliers avaient été assimilés aux étrangers et, par conséquent, soumis aux réductions d'effectif prévues pour cette catégorie de main-d'oeuvre. Toutefois, l'arrêté du 1er mars 1966, puis celui du 10 février 1967, supprimaient les mesures relatives à la réduction, puis à la limitation des travailleurs frontaliers (voir p. 12 et 13). Les dispositions fédérales du 21 avril 1971 maintinrent ce statut privilégié des frontaliers, considérant ces derniers comme des nationaux.

2. Evolution du phénomène frontalier au cours des deux dernières décennies

Le phénomène frontalier est relativement récent à Genève. Il y a 15 ans, en 1958, l'effectif des frontaliers sous contrôle ne dépassait pas le millier. Dans les deux autres grands "cantons frontière" suisses, le phénomène est plus ancien puisqu'en août 1958 on comptait déjà 5 900 travailleurs frontaliers à Bâle-Ville et 8 800 dans le Tessin. A côté d'éventuelles causes liées à la tradition ou à la mentalité de telle ou telle région, on peut relever que vers 1958 la région française entourant Genève était relativement peu peuplée et connaissait peu de chômage.

Dans les autres cantons de Suisse romande, le phénomène frontalier est encore plus récent qu'à Genève, et son ampleur n'est pas comparable puisque le nombre de travailleurs frontaliers y est environ 10 fois plus faible qu'à Genève (voir tableau ci-dessous).

Les cantons de Vaud et du Valais nous intéressent particulièrement puisque leurs zones frontalières recouvrent en partie celle de Genève.

Une enquête réalisée en 1973 dans le Valais, et portant sur 2 355 travailleurs frontaliers, indiquait que la plupart (2 261) venaient d'Italie, surtout de la Lombardie, en passant chaque jour le Simplon. La Haute-Savoie en fournissait 363 pour toute la région du Bas-Valais, de Saint-Gingolph à Martigny (les lieux de passage étant Saint-Gingolph, Pas-de-Morgins et Vallorcine).

Quant au canton de Vaud, une enquête réalisée également en 1973, sur 1 582 travailleurs frontaliers, indiquait qu'ils venaient, par ordre décroissant, des départements du Doubs, du Jura, de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Notons que, pour les trois cantons romands mentionnés, à savoir Genève, Valais et Vaud, l'attitude des autorités est d'exiger surtout de la main-d'oeuvre frontalière le retour quotidien à son lieu de domicile, en prêtant de moins en moins attention à la zone frontalière des "dix kilomètres" compte tenu des moyens modernes de transport, publics et privés.

Tableau 1.1 SUISSE: Ensemble des travailleurs frontaliers, selon le canton, en août 1972 et 1973

	Frontaliers				Frontaliers				
	Août 1972	Août 1973	Variations		Août 1972	Août 1973	Variations		
			en chiffres absolus	en %			en chiffres absolus	en %	
Zurich	2 454	2 279	- 175	- 7,1	Appenzell Rh.-Int	10	9	- 1	- 10,0
Berne	2 231	2 238	+ 7	+ 0,3	Saint-Gall	4 792	5 195	+ 403	+ 8,4
Lucerne	-	-	-	-	Grisons	967	1 054	+ 87	+ 9,0
Uri	-	-	-	-	Argovie	3 272	3 710	+ 438	+ 13,4
Schwyz	-	-	-	-	Thurgovie	1 568	1 501	- 67	- 4,3
Obwald	-	-	-	-	Tessin	29 081	31 533	+ 2 452	+ 8,4
Nidwald	-	-	-	-	Vaud	1 443	1 651	+ 208	+ 14,4
Glaris	5	6	+ 1	+ 20,0	Valais	1 725	2 126	+ 401	+ 23,3
Zoug	-	-	-	-	Neuchâtel	2 517	2 687	+ 170	+ 6,8
Fribourg	-	-	-	-	Genève	21 334	23 231	+ 1 897	+ 8,9
Soleure	465	520	+ 55	+ 11,8	T O T A L	97 203	104 573	+ 7 370	+ 7,6
Bâle-Ville	18 372	19 199	+ 827	+ 4,5					
Bâle-Campagne	4 006	4 531	+ 525	+ 13,1					
Schaffhouse	2 911	3 061	+ 150	+ 5,2					
Appenzell Rh.-Ext.	50	42	- 8	- 16,0					

* * *

Les 20 dernières années ont été dans l'ensemble de la Suisse, et à Genève en particulier, une période de croissance économique continue. Celle-ci n'aurait pu se réaliser sans une

intense immigration étrangère car la population suisse est - par rapport aux pays qui l'entourent - de structure âgée et son accroissement naturel est faible. La pénurie de main-d'oeuvre était particulièrement marquée dans certaines branches : dans la construction et l'hôtellerie où la proportion de travailleurs étrangers - souvent saisonniers - a toujours été importante, ainsi que dans l'industrie, y compris dans des branches de pointe de l'industrie suisse, électro-mécanique, chimie, horlogerie, où la pénurie résultait surtout du glissement généralisé de la main-d'oeuvre suisse du secteur secondaire vers le tertiaire.

En ce qui concerne plus particulièrement le canton de Genève, c'est dans le courant de l'année 1959 que s'est amorcé le mouvement massif de recours à la main-d'oeuvre étrangère, touchant les 3 catégories de travailleurs, travailleurs sous permis de séjour annuel, saisonniers (séjour limité à 9 mois par an) et frontaliers.

Depuis cette époque l'accroissement du nombre des frontaliers s'est poursuivi régulièrement à l'exception d'une période de 24 mois environ durant laquelle les frontaliers furent soumis, comme les deux autres catégories de travailleurs, aux mesures fédérales de limitation prises en mars 1964, et durant laquelle leur effectif resta stationnaire.

A la suite des nouveaux arrêtés fédéraux, qui renforçaient encore les mesures visant les 2 autres catégories, l'accroissement du nombre des frontaliers s'accélère : + 3 800 en 1970, + 4 200 en 1971. Les chiffres les plus récents indiquent un certain ralentissement (depuis novembre 1973), résultant semble-t-il de la réduction de la croissance de certains secteurs de l'économie ainsi que du renforcement de la part des autorités suisses, en juillet 1973, des règles restrictives relatives à la définition de la zone frontalière 1)

1) Rappelons que celle-ci est définie comme celle permettant au travailleur frontalier de rentrer effectivement chez lui chaque jour. Elle est donc fonction du domicile, de l'horaire de travail et du moyen de transport utilisé.

et surtout à la résidence des frontaliers (au moins 6 mois de séjour dans la zone).

Le tableau ci-après indique la progression du nombre de travailleurs frontaliers à Genève, de 1955 à 1973 :

Tableau 1.2 Frontaliers soumis au contrôle du travail ¹⁾ selon le sexe; évolution annuelle depuis 1955

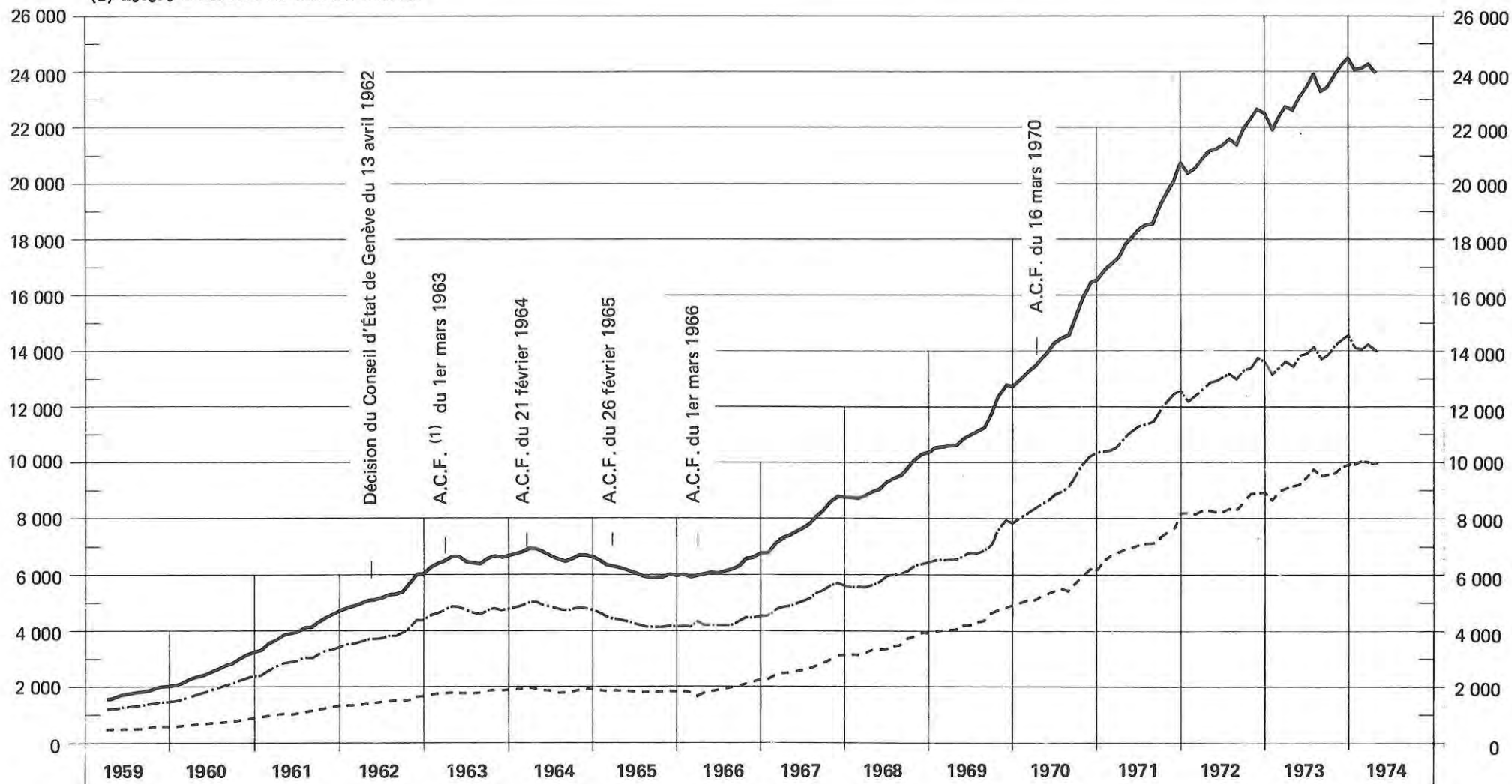
	Effectif au 31 août			Différence par rapport à l'année précédente		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1955	891	133	1 024			
56	1 233	186	1 419	342	53	395
57	1 031	200	1 231	- 202	14	- 188
58	938	232	1 170	- 93	32	- 61
59	1 160	234	1 394	222	2	224
1960	1 920	429	2 349	760	195	955
61	2 828	745	3 573	908	316	1 224
62	3 556	1 062	4 618	728	317	1 045
63	4 040	1 198	5 238	484	136	620
64	4 805	1 388	6 193	765	190	955
1965	4 139	1 385	5 524	- 666	- 3	- 669
66	4 204	1 972	6 176	65	587	652
67	5 355	2 727	8 082	1 151	755	1 906
68	6 018	3 490	9 508	663	763	1 426
69	6 868	4 367	11 235	850	877	1 727
1970	9 124	5 421	14 545	2 256	1 054	3 310
71	11 435	7 104	18 539	2 311	1 683	3 994
72	12 998	8 336	21 334	1 563	1 232	2 795
73	13 676	9 555	23 231	678	1 219	1 897

1) Relevé effectué en août par l'office cantonal de placement (OCP)

En annexe (tableau A.2) figurent ces mêmes chiffres totaux de la main-d'oeuvre frontalière, répartie selon les principaux groupes de professions.

— TOTAL
 - - - HOMMES
 - - - FEMMES

(1) A.C.F. = Arrêtés du Conseil Fédéral



Principaux arrêtés du Conseil fédéral (ACF) concernant les
travailleurs étrangers en Suisse

- ACF du 1. 3.1963 restreignant l'admission de la main-d'oeuvre étrangère; limitation par entreprise, concernant les travailleurs sous permis de séjour.
- ACF du 21. 2.1964 restreignant l'admission de main-d'oeuvre étrangère; limitation par entreprise, concernant également les travailleurs frontaliers. "Etant donné que les ressortissants français bénéficient d'une situation spéciale en vertu des traités internationaux, il est recommandé d'aider à trouver un autre emploi ceux d'entre eux à qui il a fallu refuser une demande d'autorisation".
- ACF du 26. 2.1965 limitant et réduisant l'effectif des travailleurs étrangers par entreprise, concernant également les travailleurs frontaliers.
- ACF du 1. 3.1966 modifiant l'ACF du 26. 2.1965 : les frontaliers ne sont pas soumis à réduction, mais restent soumis à limitation.
- ACF du 10. 2.1967 article 4.2. : "les frontaliers ne sont pas compris dans l'effectif des étrangers."
- ACF du 16. 3.1970 limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative. Le contingentement par entreprise est remplacé par un contingentement par cantons.

3. Evolution du phénomène frontalier par rapport à l'ensemble de la population active à Genève

Depuis 1955, la population résidante et active à Genève a évolué comme suit :

Tableau 1.4

	Population	Actifs	Taux d'activité
1955	218 700 ³⁾	109 900 ²⁾	50,3
1960	259 200 ¹⁾	137 000 ¹⁾	52,9
1965	291 300 ³⁾	154 800 ²⁾	53,1
1970	331 600 ¹⁾	171 100 ¹⁾	51,6
1973	341 700 ³⁾	*	*

1) = Recensement de la population; 2) = recensement des entreprises; 3) = estimation

On note l'effet des migrations sur l'évolution du taux d'activité : augmentation entre 1955 et 1965 en raison d'une forte immigration, étrangère et confédérée, et diminution depuis.

Par rapport à l'ensemble de la population active étrangère, l'évolution de la main-d'oeuvre frontalière est la suivante :

Tableau 1.5 Travailleurs étrangers dans le canton de Genève

	Population résidente				Frontaliers 2)	TOTAL
	Etablis 1)	Sous permis 1) de séjour	Saisonniers 2)	Total		
Nombres absolus						
1967	14 453	37 975	8 014	60 442	8 082	68 524
1968	16 631	37 670	7 398	61 699	9 508	71 207
1969	17 000	39 701	8 744	65 445	11 235	76 680
1970	20 669	35 639	9 199	65 507	14 545	80 052
1971	24 174	31 227	10 177	65 578	18 539	84 117
1972	27 670	27 966	10 156	65 792	21 334	87 126
Répartition en pour mille						
1967	211	554	117	882	118	1 000
1968	234	529	104	867	113	1 000
1969	222	518	114	854	146	1 000
1970	258	445	115	818	182	1 000
1971	287	371	121	779	221	1 000
1972	318	321	116	755	245	1 000

1) Au 31 décembre.

2) Au 31 août.

En ce qui concerne les chiffres du tableau 1.5, relevons que la forte baisse du nombre des travailleurs sous permis de séjour annuel, qui étaient en particulier visés par les mesures fédérales de 1964, puis de 1970, est compensée par une hausse presque correspondante du nombre des travailleurs établis; ce qui s'explique par le fait qu'une quantité importante de travailleurs qui résidaient depuis au moins 10 ans à Genève ont obtenu un permis d'établissement. On voit donc que la population active étrangère du canton de Genève, constituée par l'ensemble des travailleurs sous permis d'établissement, de séjour et saisonnier, ne s'est pas réduite ces dernières années (elle reste comprise entre 65 000 et 66 000 personnes). Le fort accroissement du nombre des travailleurs frontaliers ces dernières années ne peut donc pas être considéré comme une compensation, mais correspond à la création d'autant de nouveaux emplois par l'économie genevoise. Ce qui est confirmé par l'évolution de la répartition par groupes professionnels (tableau 4.2 et graphique 4.2) : l'augmentation est particulièrement forte dans les branches les plus dynamiques de l'économie genevoise, commerce, banques, administrations ...

On ne possède malheureusement pas de données sur la population active suisse en dehors des recensements fédéraux. On ne peut donc déterminer avec précision la place de la main-d'oeuvre frontalière dans l'économie genevoise que pour les années 1965 : 2,6 % et 1970 : 7,8 %. L'estimation réalisée pour 1973 nous donne une valeur comprise en 11,5 % et 12 %. On mesure ainsi quelle part importante occupent actuellement les travailleurs frontaliers dans l'économie du canton.

Ces quelques lignes "historiques" avaient surtout pour but d'indiquer dans quel contexte économique et démographique s'est inséré le phénomène frontalier à Genève, depuis presque vingt ans. Il serait bien sûr nécessaire de développer

davantage l'ensemble de ce contexte; mais ce n'est pas l'objet de ce rapport qui désire surtout insister sur une analyse descriptive de la main-d'oeuvre frontalière à l'heure actuelle à Genève. Les prochains chapitres porteront sur les caractéristiques démographiques, puis géographiques, enfin économiques de l'ensemble des travailleurs frontaliers.

Voir aussi en annexe :

- | | | |
|----------------------|----------|--|
| graphique | A.1 | Travailleurs étrangers sous contrôle, depuis 1955; |
| tableau
graphique | }
A.2 | Travailleurs frontaliers selon les principaux groupes de professions, depuis 1955. |

Chapitre 2ème : APPROCHE DEMOGRAPHIQUE

Dans cette approche nous étudierons trois caractéristiques démographiques : l'âge, le sexe et l'état civil. Ce sont d'ailleurs les seules figurant sur les fiches du contrôle de l'habitant; ce qui explique que d'autres variables importantes, nombre et âge des enfants, structure du ménage ..., ne sont pas étudiées ici.

Avant de passer à l'analyse de ces trois caractéristiques, on peut faire une remarque d'ordre général : le groupe de population que constituent les travailleurs frontaliers présente des traits particuliers si on le compare à un ensemble moins spécifique, tel que la population active du canton de Genève, ou des départements et communes de l'Ain et de la Haute-Savoie.

- a) En 1973, la proportion de femmes par rapport au total est élevée (41 %). Très faible à l'origine, elle est en constante augmentation depuis 1956. Cette évolution correspond à l'évolution propre de l'économie genevoise dans laquelle les branches des services (commerce, bureaux, administrations..) prennent une place toujours plus importante. Elle correspond aussi vraisemblablement à une mutation progressive de la population frontalière, assimilable à l'origine à une masse de main-d'oeuvre d'appoint, de remplacement, très localisée dans certaines branches de l'industrie, mais qui se transforme pour constituer une population dont les caractéristiques économiques se rapprochent peu à peu de celles de la population active genevoise.
- b) La population frontalière est très jeune : les personnes de moins de 25 ans représentent plus du 1/3 du total, celles de moins de 35 ans les 2/3. Cette caractéristique peut avoir, entre autres, les causes suivantes :
 - la longueur des déplacements domicile-travail;
 - le système des assurances sociales en Suisse, pas comparable

- à celui dont bénéficient les travailleurs français, malgré les efforts déployés par le Groupement des frontaliers;
- la crainte pouvant exister pour l'avenir, dans le cas d'une crise économique à laquelle les travailleurs frontaliers pourraient penser - à tort ou à raison - être particulièrement exposés;
 - les gains supérieurs en salaire par rapport à ceux existant en France pour les classes d'âge jeunes.
- c) Une caractéristique découlant de la précédente, et liée aux mêmes causes, est la forte proportion de célibataires.
- d) Les couples de frontaliers sont très nombreux : pour plus de la moitié des frontalières mariées (56 %), l'époux est également frontalier. Cette proportion s'élève à 65 % pour les femmes de moins de 25 ans et reste voisine de 50 % entre 35 et 55 ans.

1. Répartition selon le sexe

Depuis 1955, date des premières statistiques, la proportion de femmes dans l'ensemble des travailleurs frontaliers n'a cessé de croître :

Tableau 2.1

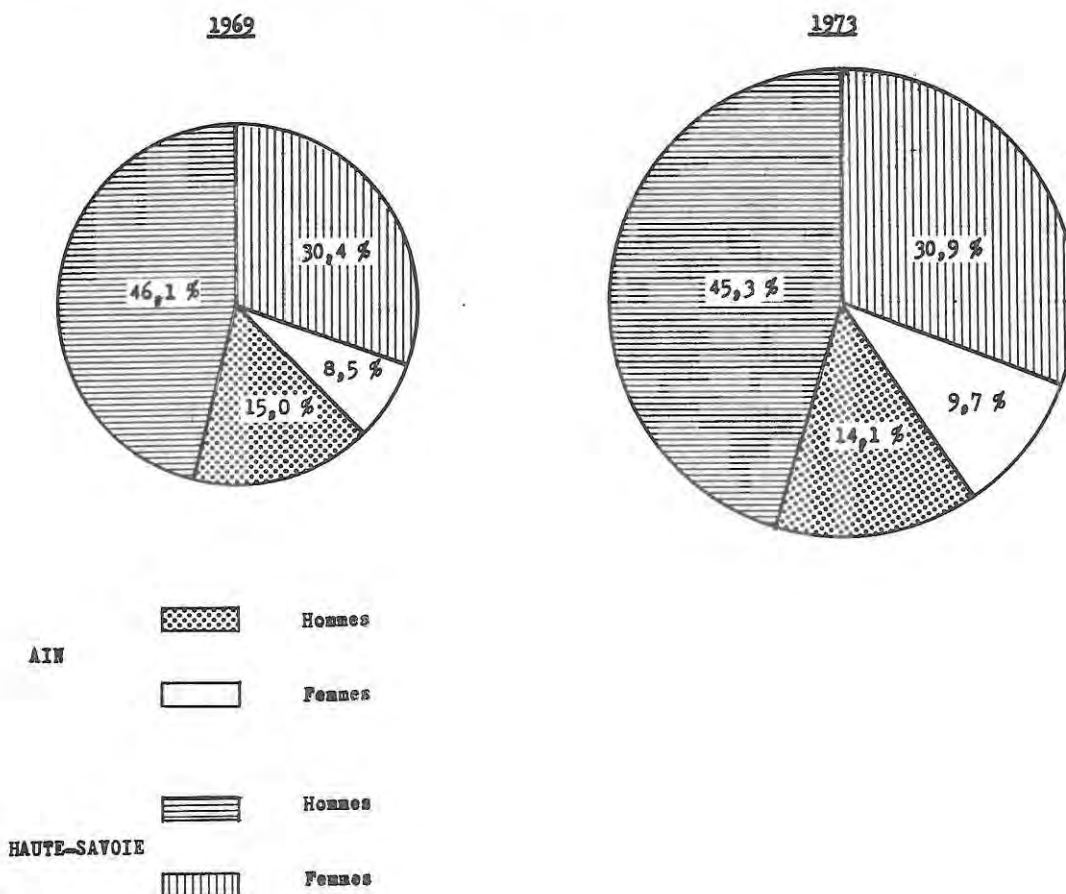
	Hommes	Femmes	Total
1955	87	13	100
1960	82	18	100
1965	75	25	100
1970	63	37	100
1973	59	41	100

Cette évolution résulte principalement de l'évolution de l'économie genevoise : durant les années 1955-1965, les principales branches de l'industrie - électro-mécanique, chimie, horlogerie, bâtiment - durent avoir recours, pour assurer leur expansion et surtout pour compenser le glissement généralisé de la

population suisse du secteur secondaire au tertiaire, à un nombre croissant de travailleurs étrangers, d'abord immigrants titulaires d'un permis annuel et saisonnier puis, de plus en plus, à des frontaliers (voir annexe A.1). La croissance de l'emploi industriel s'étant ralentie, alors que les activités tertiaires connaissaient une expansion continue (65 % de la population active autochtone en 1970, contre 56 % en 1960), les branches à fort coefficient de main d'oeuvre féminine telles le commerce, les banques et assurances, les administrations ont également dû faire appel de plus en plus aux travailleurs frontaliers.

Notons que la proportion de femmes est pratiquement la même dans l'Ain et en Haute-Savoie, alors que l'étude de 1969¹⁾ avait montré un certain écart entre les deux départements : 36 % dans l'Ain contre 40 % en Haute-Savoie. Cette disproportion allait de pair avec une distribution par âges différente, différence qui s'est elle aussi atténuée.

Graphique 2.2 Travailleurs frontaliers selon le sexe et le département (%)



1) *ibid.*, page 6

Tableau 2.3 Frontaliers selon le sexe et l'âge, en 1973
(nombres absolus et relatifs)

Age 1)	NOMBRES ABSOLUS			REPARTITION EN POUR MILLE								
				Par rapport au total			Par rapport au total de chaque sexe			Par rapport au total de chaque groupe d'âges		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
15 - 19	733	759	1 492	31	32	63	53	80	64	491	509	1 000
20 - 24	3 266	3 190	6 456	139	136	275	235	335	276	506	494	1 000
25 - 29	3 652	2 240	5 892	156	96	252	262	236	252	620	380	1 000
30 - 34	1 972	890	2 862	84	38	122	142	94	122	626	374	1 000
35 - 39	1 202	580	1 782	51	25	76	86	61	76	675	325	1 000
40 - 44	951	534	1 485	41	23	64	68	56	63	640	360	1 000
45 - 49	690	492	1 182	30	21	51	50	52	51	584	416	1 000
50 - 54	648	414	1 062	28	18	46	47	44	45	610	390	1 000
55 - 59	346	211	557	15	9	24	25	22	24	621	379	1 000
60 - 64	313	118	431	13	5	18	22	12	18	726	274	1 000
65 et plus	143	74	217	6	3	9	10	8	9	659	341	1 000
Age inconnu	3	3	6	0	0	0	0	0	0	500	500	1 000
T O T A L	13 919	9 505	23 424	594	406	1 000	1 000	1 000	1 000	594	406	1 000

1) Age en années révolues au 31 décembre.

La comparaison avec la population active totale des deux départements est difficile, du fait que le dernier recensement français date de 1968. A cette date la proportion de femmes dans la population active était de 35 % dans l'Ain et de 34 % en Haute-Savoie, donc déjà inférieure à celle enregistrée chez les frontaliers (37 % en 1968). On peut penser que l'écart s'est plutôt creusé depuis 1968 en raison de l'évolution dissemblable des structures économiques à Genève et dans les deux départements français : recul de l'agriculture - où les emplois féminins étaient nombreux - dans les deux départements, et développement très rapide du secteur tertiaire à Genève.

2. Répartition selon le sexe et l'âge

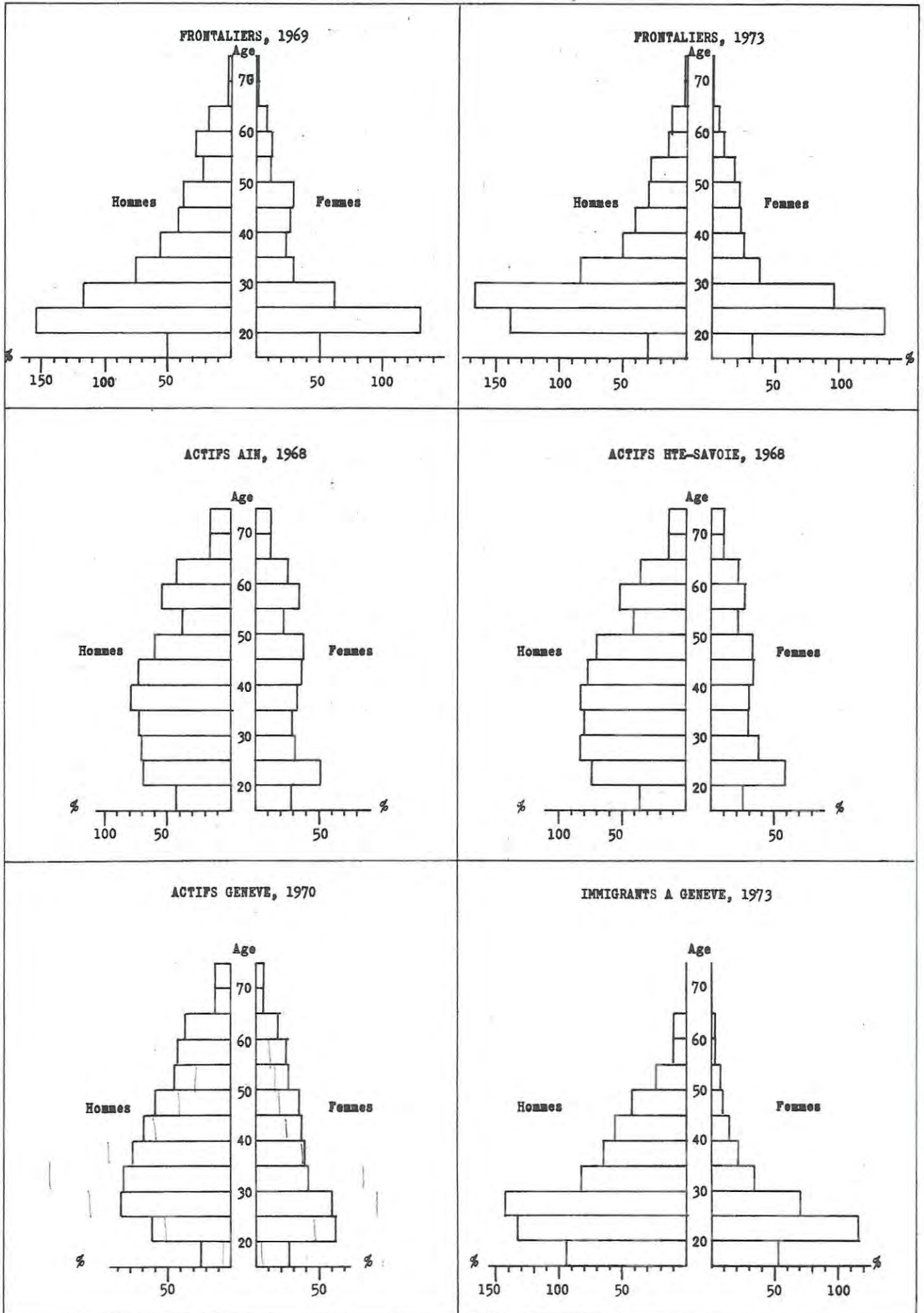
2.1. Les tableaux 2.3 et 2.4 , en chiffres absolus et en pour-cent, de la main-d'oeuvre frontalière mettent en relief l'importance des classes jeunes, tant chez les hommes que chez les femmes. Cette jeunesse de la population frontalière avait déjà été mise en évidence par l'étude de 1969, ainsi que par d'autres études réalisées dans la région bâloise et au Tessin.

Tableau 2.4 Travailleurs frontaliers selon le sexe et l'âge, en 1969 et 1973 ; répartition en o/o

Age	1969 1)			1973		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
15 - 19	8,7	13,1	10,4	5,3	8,0	6,4
20 - 24	25,3	33,3	28,4	23,5	33,5	27,6
25 - 29	19,2	15,7	17,9	26,2	23,6	25,2
30 - 34	12,4	7,6	10,6	14,2	9,4	12,2
35 - 39	9,2	6,3	8,0	8,6	6,1	7,6
40 - 44	6,9	6,9	6,9	6,8	5,6	6,3
45 - 49	6,1	7,4	6,6	5,0	5,2	5,1
50 - 54	3,6	3,2	3,4	4,6	4,4	4,5
55 - 59	4,5	3,0	3,9	2,5	2,2	2,4
60 - 64	2,9	2,2	2,7	2,3	1,2	1,8
65 et +	1,2	1,3	1,2	1,0	0,8	0,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1) ibid. page 6

Tableau 2.5 Pyramides des âges comparées



De ces tableaux ressort la part prépondérante (52,8 %) des classes d'âges 20-29 ans dans l'ensemble de la main-d'oeuvre frontalière, les femmes de 20 à 29 ans atteignant même le taux de 57,1 % contre 49,7 % pour les hommes.

En outre, si l'on reste dans une même classe d'âge, on s'aperçoit que, en dessous de 20 ans, il y a plus de femmes que d'hommes; que, de 20 à 24 ans, il y a équilibre et qu'après 25 ans, la proportion féminine décroît fortement pour demeurer à un niveau proche de 40 % jusqu'à 60 ans, exception faite de la classe d'âge 35-39 ans, où l'on note environ 33 % de femmes. Enfin, la part des frontalières d'âge avancé est relativement faible.

- 2.2. La pyramide des âges, construite à partir du premier tableau ci-dessus, se distingue fortement de celle d'une population active ordinaire (graphique 2.5). Caractérisée par l'importance très grande des classes comprises entre 20 et 30 ans, elle s'apparente plutôt à la pyramide d'une population de migrants, ainsi qu'on peut le constater en la comparant à la pyramide des immigrants du canton de Genève pour 1973, prise en exemple ici.

Les principales caractéristiques de la distribution (graphique 2.6) sont les suivantes :

- a) si les classes jeunes, aux environs de 25 ans, sont extrêmement denses, les classes très jeunes en revanche sont peu représentées, comparativement à d'autres populations actives, celles de l'Ain et de la Haute-Savoie en particulier, chez lesquelles les classes les plus fournies sont celles aux environs de 20 ans.

Etant donné que la proportion d'apprentis est aussi élevée dans la population frontalière que dans la population active des deux départements, cet écart ne peut guère s'expliquer que par les deux hypothèses suivantes :

Graphique 2.6 Travailleurs frontaliers selon le sexe, l'état civil et l'âge, en 1973

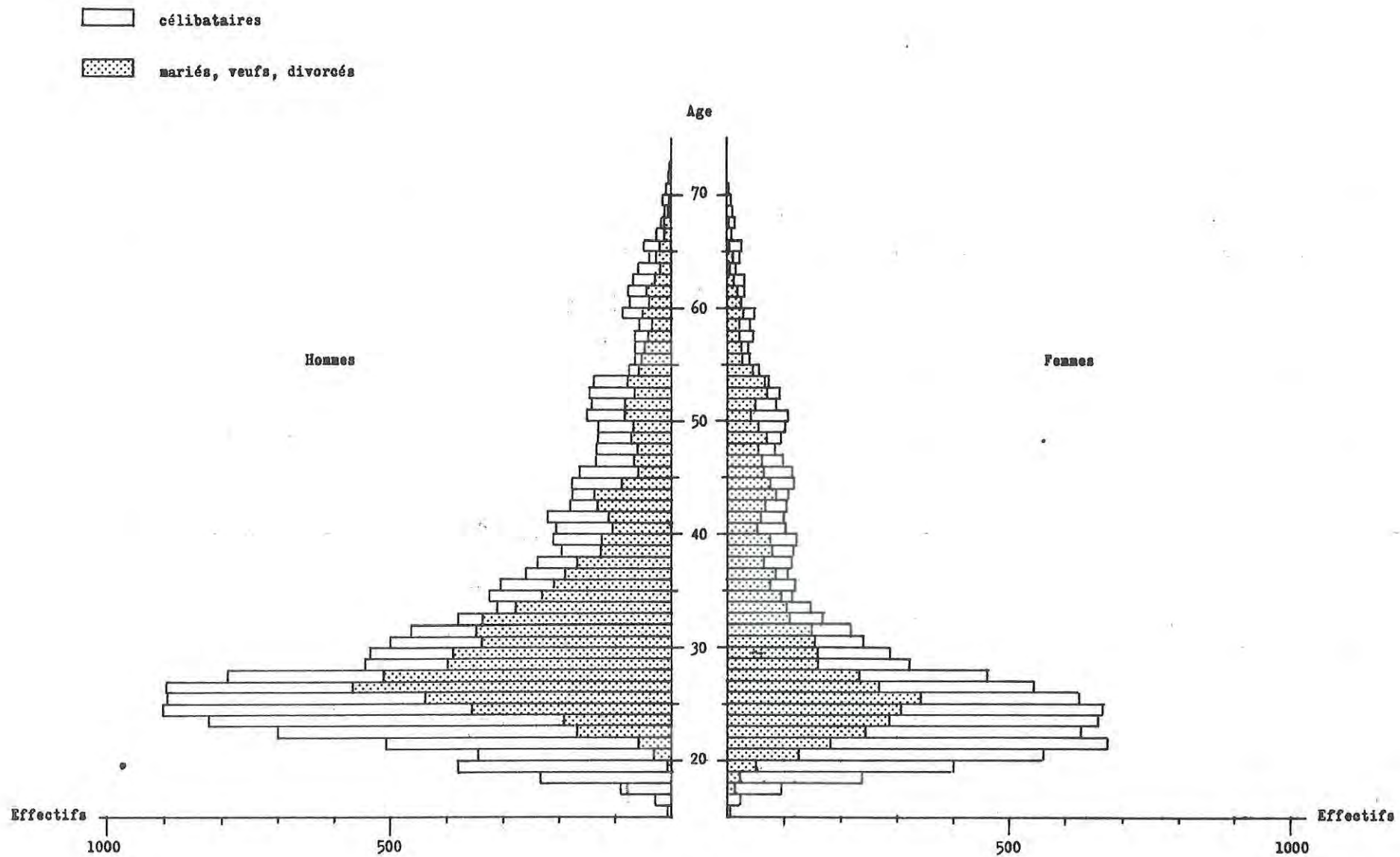


Tableau 2.7 Frontaliers selon le sexe, l'état civil et l'âge, en 1973 ¹⁾

Age ⁵⁾	HOMMES					FEMMES					TOTAL				
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Total	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Total	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Total
15 - 19	722	11	-	-	733	694	65	-	-	759	1 416	76	-	-	1 492
20 - 24	2 444	810	-	12	3 266	2 004	1 140	4	42	3 190	4 448	1 950	4	54	6 456
25 - 29	1 330	2 242	4	76	3 652	1 006	1 140	12	82	2 240	2 336	3 392	16	158	5 892
30 - 34	448	1 476	4	44	1 972	216	570	8	96	890	664	2 046	12	140	2 862
35 - 39	248	900	4	50	1 202	106	406	4	64	580	354	1 306	8	114	1 782
40 - 44	168	695	12	76	951	66	368	28	72	534	234	1 063	40	148	1 485
45 - 49	102	560	12	16	690	54	348	40	50	492	156	908	52	66	1 182
50 - 54	56	574	8	10	648	34	296	36	48	414	90	870	44	58	1 062
55 - 59	28	286	16	16	346	24	103	68	16	211	52	389	84	32	557
60 et plus	30	396	12	18	456	24	70	76	22	192	54	466	88	40	648
T O T A L	5 576	7 950	72	318	13 919 ²⁾	4 228	4 506	276	492	9 505 ³⁾	9 804	12 456	348	810	23 424 ⁴⁾

1) Résultats d'un sondage au 1/.

2) Y compris 3 hommes d'âge inconnu .

3) Y compris 3 femmes d'âge inconnu .

4) Y compris 6 personnes d'âge inconnu.

5) Age en années révolues au 31 décembre.

- dans bon nombre de cas les frontaliers ont déjà exercé une profession en France avant de franchir la frontière;
- le "saut" à Genève correspond souvent à un changement d'activité : soit passage de l'agriculture à l'industrie, soit de celle-ci vers une activité tertiaire (vente, transports, bureaux).

Ces deux hypothèses s'appliqueraient en particulier aux frontaliers qui ne sont pas originaires de la zone frontalière, mais qui viennent d'une autre région.

- b) après 27 ans, chez les hommes comme chez les femmes, les effectifs diminuent très fortement. Chez les femmes, ce phénomène est assez général; il correspond au creux constaté dans toute population active entre 25 et 40 ans, période pendant laquelle la majorité des femmes suspendent plus ou moins leur activité pour élever leurs enfants. Cependant cette forte baisse a surtout pour causes celles évoquées plus haut - longueur des déplacements domicile-travail et système de sécurité sociale - désavantages que ne compensent souvent pas pour des pères et mères de famille les avantages en salaire.
- c) par rapport à l'étude de 1969, on constate de légères modifications dans la répartition par âges : accentuation entre 1969 et 1973, de l'importance des classes d'âges comprises entre 25 et 35 ans, au détriment des classes les plus jeunes comme des plus âgées. Cette évolution, qui est liée à la forte vague de ces dernières années - le nombre total de frontaliers passe de 13 800 en 1969 à 23 400 en 1973 - ne contredit en rien les hypothèses émises aux deux points précédents. Relevons, en particulier, que de 1969 à 1973, la proportion des classes d'âges 15 - 19 ans par rapport à l'ensemble des travailleurs

frontaliers a baissé, passant de 8,7 % à 5,3 % pour les hommes et de 13,1 % à 8,0 % pour les femmes; outre les hypothèses déjà mentionnées, puisqu'il s'agit ici d'une proportion, sans doute faut-il retenir celle d'un accroissement de la durée de scolarisation ainsi que celle d'une plus grande tendance des jeunes français à entrer en apprentissage.

3. Répartition selon le sexe et l'état civil

La répartition des travailleurs frontaliers selon l'état civil va de pair avec la répartition selon l'âge : de structure jeune, la population frontalière compte une forte proportion de célibataires : 40 % chez les hommes et 45 % chez les femmes. Les deux autres catégories de personnes seules, veufs et divorcés, sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses chez les femmes (8 % du total) que chez les hommes (3 %). Cette caractéristique n'est pas propre aux frontaliers mais peut être observée dans tout groupe de population active.

Tableau 2.8 Frontaliers selon le sexe et l'état civil, en 1973

	Nombres absolus			Nombres relatifs			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Total 1969
Célibataires	5 609	4 239	9 848	40,3	44,6	42,0	43,0
Mariés	7 920	4 496	12 416	56,9	47,3	53,0	52,0
Veufs	56	276	332	0,4	2,9	1,5	5,0
Divorcés	334	494	828	2,4	5,2	3,5	
T O T A L	13 919	9 505	23 424	100,0	100,0	100,0	100,0

Par rapport aux proportions observées en 1969, on n'observe pas de modification : la légère diminution de la proportion des

célibataires, qui passe de 43 % à 42 % au bénéfice des personnes mariées, n'est pas significative et peut s'expliquer par les modifications de la répartition par sexe et âge.

Une caractéristique intéressante de la population frontalière concerne les personnes mariées : la majorité des frontalières mariées (56 %) ont leur époux également frontalier, ceci à tous les âges jusque vers 55 ans. La proportion atteint même 65 % chez les couples les plus jeunes (femmes âgées de moins de 25 ans).

4. Variables démographiques au niveau des départements et des communes

Ainsi que nous l'avons signalé plus haut, on n'observe pas de différences marquantes entre les deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie quant à la répartition des frontaliers par sexe, âge, état civil; les différences observées en 1969¹⁾ se sont en effet atténuées.

En revanche l'étude de ces variables au niveau communal est d'un grand intérêt. Elle est esquissée au chapitre suivant, dans l'approche géographique. De plus on trouvera en annexe (A.4), la liste complète des communes frontalières des deux départements, classées par nombre décroissant de frontaliers, avec la répartition de ceux-ci selon le sexe et l'âge.

Pour conclure l'approche démographique du phénomène frontalier à Genève, on peut relever que le manque de certaines informations limite singulièrement la portée de cette analyse :

- d'une part, en ce qui concerne les travailleurs frontaliers eux-mêmes, il serait particulièrement intéressant de connaître leur situation familiale, leur formation scolaire et professionnelle. De telles informations ne pourraient toutefois résulter que d'un recensement spécifique ou d'une enquête par sondage;

1) "Travail et frontière", Claude Raffestin, département de géographie de l'université de Genève.

- d'autre part il est très difficile de situer les travailleurs frontaliers par rapport à la population de la région frontalière française, ceci pour deux raisons : la première est que les chiffres actuellement disponibles concernant cette population sont anciens (recensement de 1968) ; la seconde est que cette région frontalière n'est pas définie d'une façon fixe, comme le serait un canton ou un département, mais qu'elle se modifie constamment, d'où la difficulté d'en saisir l'image à un instant donné.

Ces difficultés, ces lacunes apparaîtront d'ailleurs dans l'approche géographique faisant l'objet du chapitre suivant.

Voir aussi en annexe :

Tableau A.3 Travailleurs frontaliers selon le département, le sexe et l'année de naissance, en 1973.

Tableau A.4 Travailleurs frontaliers selon le sexe, le groupe d'âges et la commune de domicile, en 1973.

Chapitre 3ème : APPROCHE GEOGRAPHIQUE

Dans cette partie géographique de l'analyse de la main-d'oeuvre frontalière à Genève, trois aspects seront successivement abordés :

- celui de la commune de domicile de cette main-d'oeuvre
- celui du lieu de travail
- enfin celui du lieu de naissance, de la nationalité.

1. La commune de domicile des travailleurs frontaliers¹⁾

Géographiquement, le canton de Genève constitue presque une enclave en territoire français : la frontière franco-genevoise se développe sur une longueur supérieure à 103 km., alors que la frontière avec le canton de Vaud ne mesure que 4,5 km.

Le phénomène de polarisation de l'agglomération genevoise sur les travailleurs de la région française environnante ne s'en explique que plus facilement. D'ailleurs, si l'on superpose la carte des zones d'attraction de Genève sur la population active de sa région avoisinante à celle de Grenoble²⁾, ville également alpine, sur ses communes limitrophes, bien des ressemblances s'imposent. En raison de la géographie de la région franco-genevoise, la polarisation de Genève ne s'exerce pas avec la même force dans toutes les directions :

1.1. La Haute-Savoie

En Haute-Savoie, le nombre de communes comptant au moins un travailleur frontalier est élevé : 214 communes soit 70 % des communes du département. La répartition géographique des frontaliers dessine des zones concentriques qui s'atténuent peu à peu.

-
- 1) On trouvera en annexe la liste complète des communes frontalières (nombre de frontaliers en 1969, en 1973; répartition par sexe et âge en 1973), ainsi que des cartes.
- 2) Atlas Rhône-Alpes, vol. 1, éd. du Sud-Est, Lyon.

La première zone, celle des communes contigües au canton groupe la majorité des frontaliers du département : 11 124 sur 17 835, soit 62 %. La dernière zone, englobant les communes dont la distance par rapport au centre de l'agglomération genevoise est comprise entre 50 et 60 km., retient encore 9 communes (dont aucune ne compte plus de 3 frontaliers). Ces zones concentriques sont traversées par des voies de communication les reliant de façon plus ou moins rapide à Genève et le long desquelles se concentre la population du département. Le long de ces voies, selon leur "fiabilité", la polarisation se fait plus ou moins forte, par exemple,

- le long des rives du lac, Thonon bien que distante de 30 km., compte 1 187 frontaliers; Evian, de 40 km., 105 frontaliers;
- sur la "route Blanche", à 40 km., Cluses compte 29 frontaliers;
- Annecy, à 35 km., en compte 360.

1.2. L'Ain

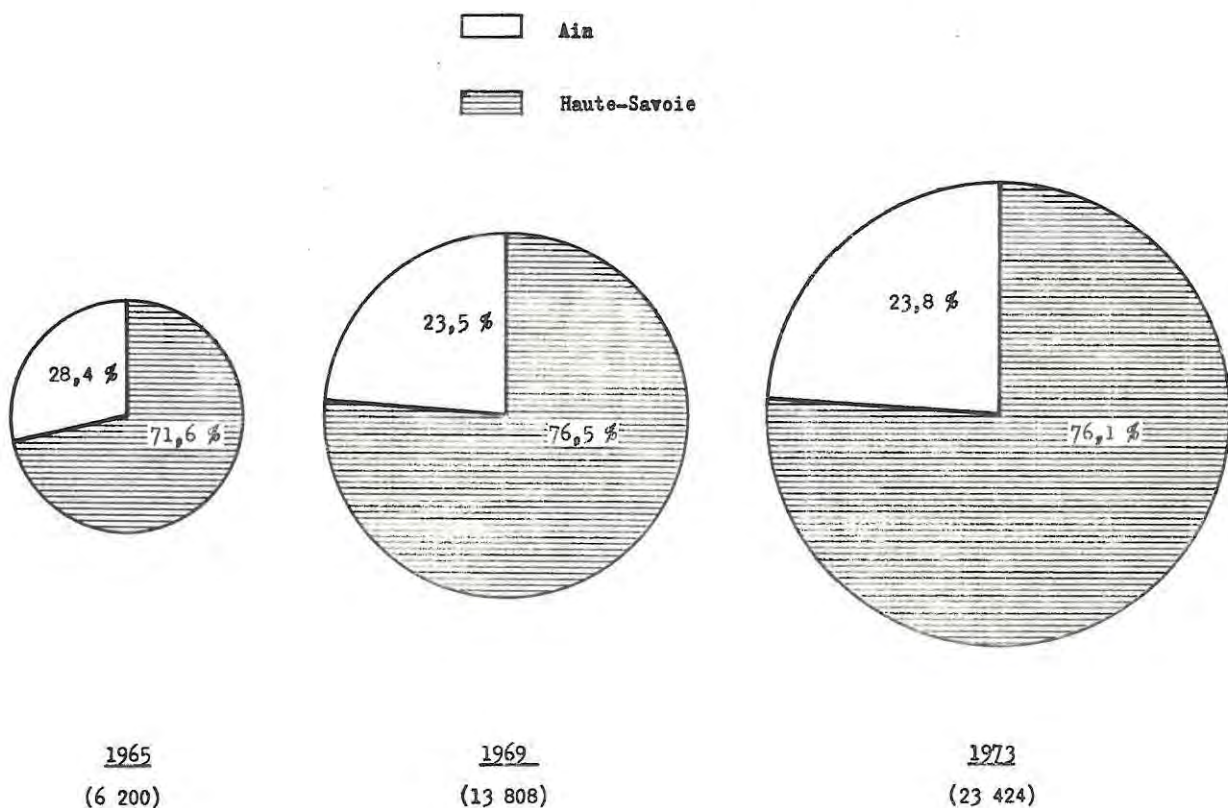
En revanche la chaîne du Jura et du Vuache constitue, du côté de l'Ain, une barrière difficilement franchissable, au-delà de laquelle le phénomène frontalier ne touche pratiquement que les communes reliées à la cuvette genevoise par la voie du Rhône : le département du Jura, bien que distant du centre de Genève de 20 km. seulement, ne compte que 4 frontaliers. Le long du Rhône, Bellegarde, distante de 27 km., compte 897 frontaliers, Injoux (Génissiat), distante de 32 km., en compte encore 21.

* * *

1.3. La répartition de la main-d'oeuvre frontalière entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie

En 1973, comme en 1969, le quart environ des frontaliers étaient domiciliés dans l'Ain, contre trois quarts en Haute-Savoie

Graphique 3.1 Frontaliers selon le département, depuis 1965



Cette disproportion entre la répartition départementale des frontaliers a des causes géographiques et démographiques :

- a) la zone d'attraction des frontaliers est beaucoup moins étendue dans l'Ain qu'en Haute-Savoie, en raison de la barrière naturelle constituée par la

chaîne du Jura. Le Pays de Gex constitue pour le reste du département de l'Ain une partie excentrique et isolée, ne communiquant surtout que par la percée du Rhône. Le nombre de communes frontalières n'est ainsi que de 59 dans l'Ain, contre 214 en Haute-Savoie :

Tableau 3.2 Communes frontalières, selon le département, en 1969 et 1973

	Communes, total	Dont communes "frontalières"			
		1969		1973	
Ain	443	49	(11,0%)	59	(13,0%)
Haute-Savoie	307	174	(57,0%)	214	(70,0%)
2 départements	750	223	(30,0%)	273	(36,0%)

- b) causes démographiques : dans les régions qui avoisinent Genève, le peuplement est plus dense en Haute-Savoie que dans l'Ain, en raison en particulier du caractère rural du Pays de Gex : en 1968 ¹⁾, les deux cantons haut-savoyards de Saint-Julien et Annemasse comptaient 53 900 habitants, alors que les deux cantons de Ferney-Voltaire et Gex, dans l'Ain, n'en comptaient que 17 700. Notons que, rapportée à la population résidente totale de 1968, la proportion de travailleurs frontaliers est identique dans ces deux régions : 21,7 % dans les deux cantons haut-savoyards, 21,5 % dans les deux cantons de l'Ain.

1) Dernier recensement français de la population.

Le tableau suivant permettra de se faire une idée plus exacte de l'évolution du nombre de frontaliers par département, depuis 1965

Tableau 3.3 Travailleurs frontaliers selon le département, depuis 1965

	1965		1969		1973	
	Nombres absolus	‰	Nombres absolus	‰	Nombres absolus	‰
Ain	1 762	284	3 240	235	5 576	238
Haute-Savoie	4 438	716	10 568	765	17 835	761
Autres départements	13 ⁽¹⁾	1
T O T A L	6 200	1 000	13 808	1 000	23 424	1 000

(1) Jura : 4 Savoie : 4 Isère : 2
 Rhône : 1 Seine : 1 Hauts-de-Seine : 1

1.4. Distribution des frontaliers selon leur nombre par commune dans l'Ain et la Haute-Savoie

Bien que l'aire des communes frontalières se soit sensiblement accrue entre 1969 et 1973 (leur nombre passe de 223 à 273, soit 50 en plus), on observe toujours une concentration très marquée des travailleurs frontaliers dans un nombre assez limité de communes; c'est dire que, si le nombre des communes gagnées par le phénomène frontalier va en augmentant, la part des communes éloignées reste cependant faible.

Le tableau 3.7 montre que les 23 premières communes (ayant plus de 200 frontaliers en 1973) groupent 73 % du total des frontaliers, soit la même proportion qu'en 1969. De même, en 1973 comme en 1969, près de la moitié des frontaliers (49,0 %) sont concentrés dans les 7 communes les plus importantes (Annemasse, Gaillard, Ferney-Voltaire, Thonon, Ambilly, Saint-Julien, Bellegarde), distantes de 1 à 30 kms. de Genève et reliées assez commodément à celle-ci.

Graphique 3.4 Distribution des communes frontalières, et des frontaliers, selon le nombre de frontaliers par commune (% cumulés)

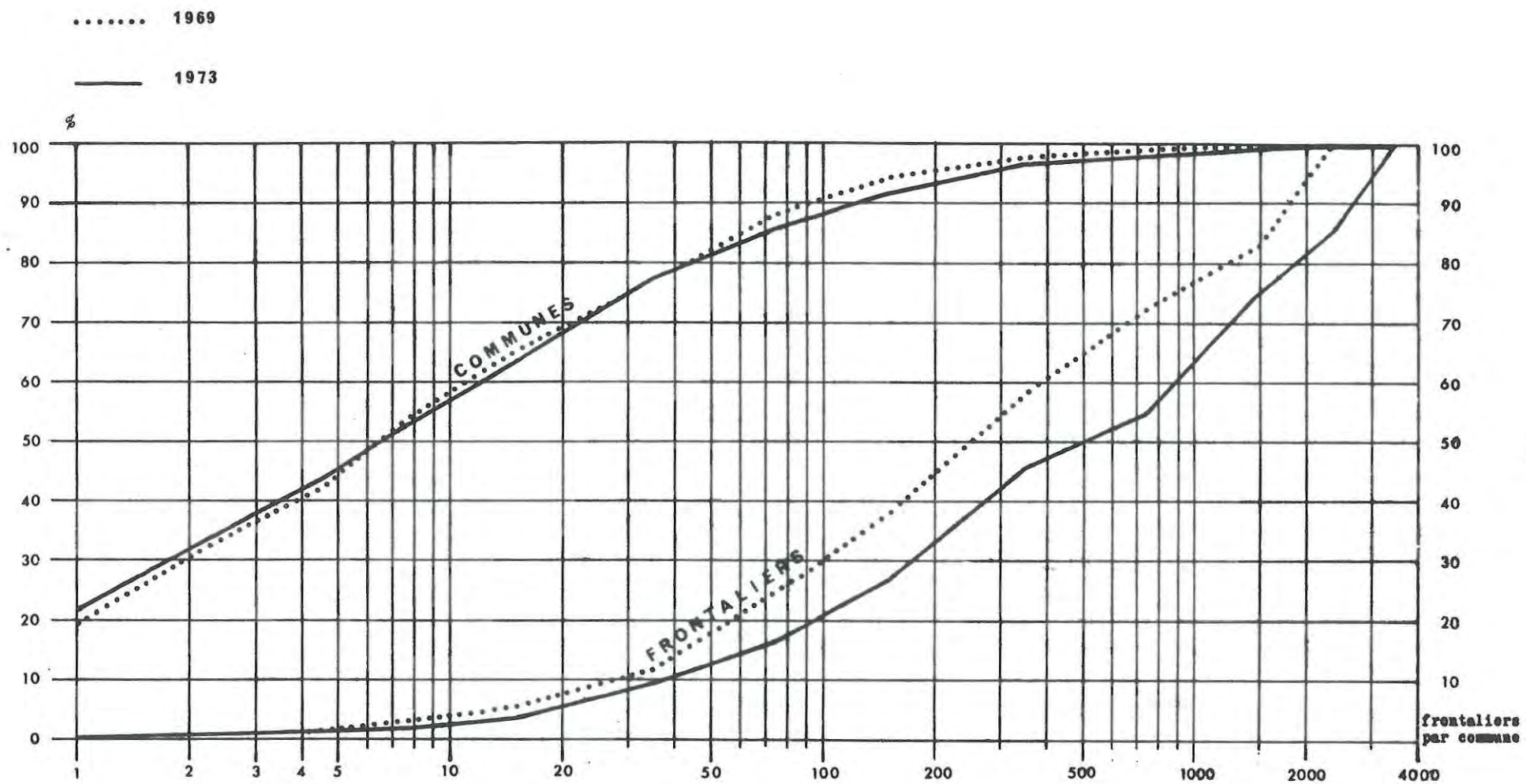


Tableau 3.4 Répartition des communes frontalières et des frontaliers, selon le nombre de frontaliers par commune, en 1969 et 1973
pour l'ensemble des départements concernés

Communes comptant ... frontaliers	NOMBRES ABSOLUS								POUR MILLE							
	1969				1973				1969				1973			
	Communes	Frontaliers	Communes cumulées	Frontaliers cumulés	Communes	Frontaliers	Communes cumulées	Frontaliers cumulés	Communes	Frontaliers	Communes cumulées	Frontaliers cumulés	Communes	Frontaliers	Communes cumulées	Frontaliers cumulés
plus de 2000	1	2 349	1	2 349	2	5 782	2	5 782	5	170	5	170	7	247	7	247
1000 - 1999	1	1 418	2	3 767	4	4 798	6	10 580	5	103	10	273	14	205	21	452
500 - 999	3	2 051	5	5 818	3	2 156	9	12 736	13	149	23	422	11	92	32	544
200 - 499	8	2 801	13	8 619	14	4 397	23	17 133	36	203	59	625	49	188	81	732
100 - 199	13	1 842	26	10 461	17	2 427	40	19 560	58	133	117	758	60	104	141	836
50 - 99	25	1 714	51	12 175	24	1 712	64	21 272	112	124	229	882	84	73	225	909
20 - 49	27	845	78	13 020	40	1 265	104	22 537	121	61	350	943	141	54	366	963
10 - 19	27	404	105	13 424	31	427	135	22 964	121	29	471	972	109	18	475	981
6 - 9	25	185	130	13 609	26	184	161	23 148	112	13	583	985	92	8	567	989
4 - 5	17	75	147	13 684	23	102	184	23 250	76	5	659	991	81	4	648	993
2 - 3	33	81	180	13 765	39	95	223	23 345	148	6	807	997	137	4	785	997
1	43	43	223	13 808	61	61	284	23 406	193	3	1 000	1 000	215	3	1 000	1 000
T O T A L	223	13 808	.	.	284	23 406 ⁽¹⁾	.	.	1 000	1 000	.	.	1 000	1 000	.	.

(1) Manquent 18 frontaliers, dont la commune de domicile était inconnue.

Tableau 3.5 Communes comptant plus de 100 travailleurs frontaliers :

Classement selon le nombre de frontaliers,
la population résidente
le rapport (nombre de frontaliers/population résidente)

Nombre de frontaliers	Population résidente totale ¹⁾	Nombre de frontaliers Population résidente totale (%)
AIN :		
Ferney-Voltaire 1369	Bellegarde 10300	Ferney-Voltaire 28
Bellegarde 897	Ferney-Voltaire 4900	Pougy 25
Saint-Genis 493	Saint-Genis 4600	Challex 22
Gex 474	Gex 4200	Crozet 21
Divonne 418	Divonne 4000	Péron 17
Thoiry 283	Thoiry 1800	Collonges 16
Collonges 148	Collonges 900	St-Jean-de-Genville 16
Péron 139	Péron 800	Thoiry 16
Challex 131	Saint-Jean-de-Genville 700	Gex 11
Pougy 126	Challex 600	Saint-Genis 11
Saint-Jean-de-Genville 115	Crozet 500	Divonne 10
Crozet 103	Pougy 500	Bellegarde 9
HAUTE SAVOIE :		
Annessasse 3322	Anney 69500	Collonges-sous-Salève 30
Gaillard 2460	Thonon 25100	Veigy-Foncenex 30
Thonon 1187	Annessasse 21300	Gaillard 29
Ambilly 1122	Gaillard 8500	Monnetier-Mornex 29
Saint-Julien 1120	Bonneville 7100	Saint-Julien 24
Collonges-s-Salève 659	Evian 6700	Viry 24
Ville-la-Grand 600	Ambilly 5800	Valleiry 22
Anney 360	La Roche-sur-Foron 5700	Chens-s-Léman 21
Douvaine 356	Ville-la-Grand 5200	Douvaine 21
Viry 317	Saint-Julien 4700	Ambilly 19
Veigy-Foncenex 298	Viuz-en-Sallaz 2700	Archamps 19
Sciez 266	Vétraz-Menthoux 2600	Annessasse 16
Vétraz-Menthoux 239	Reignier 2300	Etrembières 16
Monnetier-Mornex 234	Collonges-sous-Salève 2200	Saint-Cergues 16
Etrembières 229	Bons-en-Chablais 2100	Sciez 13
Saint-Cergues 229	Sciez 2000	Bonne-sur-Ménoze 12
Valleiry 201	Cruseilles 1700	Ville-la-Grand 12
Cruseilles 191	Douvaine 1700	Cruseilles 11
La Roche-sur-Foron 181	Cranves-Sales 1600	Cranves-Sales 9
Archamps 173	Etrembières 1400	Vétraz-Menthoux 9
Bons-en-Chablais 169	Saint-Cergues 1400	Bons-en-Chablais 8
Reignier 165	Viry 1300	Reignier 7
Chens-sur-Léman 146	Bonne-sur-Ménoze 1100	Thonon 5
Cranves-Sales 143	Veigy-Foncenex 1000	Viuz-en-Sallaz 5
Viuz-en-Sallaz 136	Archamps 900	La Roche-sur-Foron 3
Bonne-sur-Ménoze 128	Valleiry 900	Bonneville 2
Bonneville 128	Monnetier-Mornex 800	Evian 2
Evian 105	Chens-sur-Léman 700	Anney 1

1) Estimation basée sur l'extrapolation du taux d'accroissement moyen enregistré entre les deux recensements de 1962 et 1968.

Les tableaux 3.4 et 4.6, ainsi que le graphique 3.4 donnent la distribution de l'ensemble des communes frontalières des 2 départements en 1969 et 1973 selon leur nombre de frontaliers. On en retiendra principalement :

- le nombre très important des petites communes frontalières : en 1973 comme en 1969, les trois quarts des communes comptent moins de 30 frontaliers, la moitié moins de 7 frontaliers;
- le poids très faible de ces petites communes : celles comptant moins de 30 frontaliers ne totalisent que 10 % de l'ensemble des frontaliers en 1969, 8 % en 1973;
- entre 1969 et 1973, le poids des grandes communes par rapport aux petites s'est encore accru : les communes comptant plus de 1 000 frontaliers groupent 45 % de l'ensemble en 1973, contre 27 % en 1969;
- entre l'Ain et la Haute-Savoie, la répartition des communes selon le nombre de frontaliers est sensiblement différente (tableau 4.6). Avec de moins fortes concentrations urbaines le long de la frontière, le département de l'Ain comprend moins de grandes communes frontalières que la Haute-Savoie (1 seule des 6 communes de plus de 1 000 frontaliers). A l'autre extrême, ce même département compte relativement peu de communes dans les 4 catégories 2-3, 4-5, 6-9 et 10-14 frontaliers en raison de ses caractéristiques géographiques. En effet la chaîne du Jura coupe net l'attraction de l'agglomération genevoise à une dizaine de km. de la frontière, sauf pour la zone de Bellegarde.

1.5. Classement des communes de l'Ain et de la Haute-Savoie selon le nombre de frontaliers (communes comptant plus de 100 frontaliers)

Les chiffres de population pour 1973 (colonne 2), que nous avons estimés sur la base de l'évolution mesurée entre 1962 et 1968 (dernier recensement de la population) n'ont qu'une valeur indicative. La comparaison avec certaines données fragmentaires - recensements complémentaires réalisés en 1972 et 1973 dans certaines communes - montre que l'estimation

est en général satisfaisante pour les grandes communes (+ de 5 000 habitants), mais qu'elle est d'autant plus hasardeuse que la commune est peu peuplée.

Les chiffres obtenus donnent cependant d'intéressantes indications :

- par rapport à la population résidente totale des communes, la proportion de travailleurs frontaliers atteint des valeurs de l'ordre de 30 % pour certaines communes limitrophes;
- par rapport à la population résidente active, estimée en admettant un taux d'activité moyen de 50 % dans ces communes, la proportion de frontaliers serait voisine de 50 %, ce qui signifie qu'un travailleur sur deux exercerait son activité à Genève;
- parmi les communes comptant les plus fortes proportions de frontaliers dans leur population on trouve - en plus de Gaillard et Ferney-Voltaire, ce qui n'est pas surprenant vu leur situation par rapport au centre de l'agglomération genevoise - les communes relativement peu peuplées et peu industrialisées de la périphérie : Collonges-sous-Salève, Monnetier, Viry, Pougny ... En revanche dans les communes de l'agglomération annemassienne (Annemasse, Ambilly, Ville-la-Grand, Vétraz-Monthoux) la proportion de frontaliers est sensiblement plus faible car la création d'emplois industriels permet de mieux retenir la population active;
- nous avons vu que Annecy, Bellegarde et Thonon constituent, malgré leur éloignement, trois importants pôles émetteurs de frontaliers vers Genève. Cependant, par rapport à leur population, le nombre de frontaliers est encore modeste, un peu plus élevé à Bellegarde dont la situation économique est moins bonne que celle de Thonon et d'Annecy.

1.6. Evolution de l'origine géographique de la main-d'oeuvre frontalière, par cantons français, de 1965 à 1973

Deux études ont été réalisées avant celle-ci, en 1965 et 1969, dans le cadre de l'université de Genève. On dispose ainsi, pour étudier l'évolution de la zone des communes frontalières, de 3 relevés séparés par une même période de 4 ans (voir tableau 3.6).

Etant donné que les informations sur l'évolution depuis 1968 de la population résidente et active des régions françaises voisines sont rares et fragmentaires, il est difficile d'expliquer les modifications intervenues dans la répartition géographique de la population frontalière; on ne peut qu'avancer des hypothèses.

De 1965 à 1969 la répartition des frontaliers entre l'Ain et la Haute-Savoie s'était sensiblement modifiée, à l'avantage de la Haute-Savoie (de 71,6 % à 76,5 %). Durant cette période l'augmentation du nombre des frontaliers avait été particulièrement forte dans la région annemassienne, puisque le canton d'Annemasse, avec 3 387 frontaliers supplémentaires concentrait 45 % de l'accroissement total.

Depuis 1969, la répartition entre l'Ain ($\frac{1}{4}$) et la Haute-Savoie ($\frac{3}{4}$) n'a pas changé, mais au niveau des cantons ou des communes on note des évolutions très différenciées : la part de l'arrondissement de Saint-Julien, et particulièrement les cantons d'Annemasse et Saint-Julien, s'est réduite, la progression y ayant été moins forte que durant la période de 1965-1969.

De 45 %, la part du canton d'Annemasse dans l'accroissement total tombe à 30 %. Les progressions les plus rapides sont, en nombres relatifs, celles de cantons éloignés : Annecy, Thonon, Bellegarde. Cette double évolution peut s'expliquer par un certain essoufflement des communes limitrophes (Annemasse, Gail- lard, Ambilly, Saint-Julien) qui, après avoir montré une croissance

Tableau 3.6 Frontaliers selon l'arrondissement et le canton de domicile, en 1965, 1969 et 1973

ARRONDISSEMENT	Nombres absolus			Nombres relatifs			Variations		
	Canton	1965	1969	1973	1965	1969	1973	1965 - 1969	1969 - 1973
BELLEY		19	17	23	3	1	1	- 2	6
Belley		-	2	2	-	0	0	2	-
Champagne		-	-	1	-	-	0	-	1
Hauteville		-	-	1	-	-	0	-	1
Seyssel		19	14	19	3	1	1	- 5	5
Virieu-le-Grand		-	1	-	-	-	-	1	- 1
BOURG EN BRESSE		-	1	3	-	0	-	1	2
Bâgé		-	-	1	-	-	-	-	1
Ceysériat		-	1	-	-	0	-	1	- 1
Châtillon		-	-	1	-	-	-	-	1
Saint-Trivier		-	-	1	-	-	-	-	1
GEX		1 474	2 741	4 573	238	199	195	1 267	1 832
Collonges		323	588	772	52	43	33	265	184
Ferney-Voltaire		770	1 314	2 495	124	95	106	544	1 181
Gex		381	839	1 306	62	61	56	458	467
HANTUA		269	481	974	43	35	42	212	493
Bellegarde		267	478	969	43	35	42	211	491
Brémond		1	-	1	0	-	0	1	1
Hantua		-	2	1	-	0	0	2	- 1
Oyonnax		1	1	2	0	0	0	-	1
Poncin		-	-	1	-	-	0	-	1
Inconnu		-	-	3	-	-	0	-	3
TOTAL AIN		1 762	3 240	5 576	284	235	238	1 478	2 336
ANNECY		22	107	552	4	8	23	85	445
Alby-sur-Chéran		-	1	5	-	0	0	1	4
Anancy (2 cantons)		16	84	499	3	7	21	68	415
Faverge		3	2	-	1	0	-	1	2
Rumilly		2	6	19	0	0	1	4	13
Thônes		-	-	3	-	-	0	-	3
Thorens		1	14	26	0	1	1	13	12
BONNEVILLE		125	379	858	20	27	37	254	479
Bonneville		46	107	267	8	7	12	61	160
Chamonix		-	1	1	-	0	0	1	-
Cluses		2	23	46	0	2	2	21	23
La Roche		29	107	285	5	7	12	78	178
Saint-Gervais		-	-	1	-	-	0	-	1
Saint-Jeoire		39	108	216	6	8	9	69	108
Sallanches		1	3	4	0	0	0	2	1
Samoëns		-	3	6	-	0	0	3	3
Tignes		8	27	32	1	3	2	19	5
SAINT JULIEN		3 566	8 492	12 988	575	615	554	4 926	4 496
Annemasse		2 422	5 809	8 693	391	421	371	3 387	2 884
Cruseilles		71	200	366	11	14	16	129	166
Franzy		19	67	178	3	5	7	48	111
Reignier		160	433	693	26	31	29	273	260
Saint-Julien		887	1 961	2 991	143	142	128	1 074	1 030
Seyssel		7	22	67	1	2	3	15	45
THONON		725	1 590	3 422	117	115	146	865	1 832
Abondance		1	1	4	0	0	0	-	3
Biot (Le)		9	2	9	2	0	0	7	7
Boège		13	34	97	2	3	4	21	63
Douvaine		479	848	1 445	77	61	62	369	597
Evian		11	71	193	2	5	8	60	122
Thonon		212	634	1 674	34	46	72	422	1 040
Inconnu		-	-	15	-	-	1	-	15
TOTAL HAUTE-SAVOIE		4 438	10 568	17 835	716	765	761	6 130	7 267
Autres départements		.	.	13	.	.	1	.	13
TOTAL		6 200	13 808	23 424	1 000	1 000	1 000	7 608	9 616

très rapide depuis une dizaine d'années, tentent actuellement de modérer leur développement. En revanche, dans les communes éloignées, du fait que la part des travailleurs frontaliers dans l'ensemble de la population est encore faible (moins de 1% à Annecy, contre 30 % à Gaillard), les problèmes liés au développement de mouvements pendulaires massifs ne sont pas encore aussi sérieux : équilibre habitat-travail, finances communales, communications.

Le tableau 3.7 résume l'évolution des principales communes frontalières depuis 1969 (celles comptant plus de 200 frontaliers en 1973). Ces communes, au nombre de 23, groupent près des $\frac{3}{4}$ des travailleurs frontaliers (73 %), en 1973 comme en 1969. L'ensemble des autres communes, celles comptant moins de 200 frontaliers, n'ont pas augmenté leur part dans le total des frontaliers (27 %) bien que leur nombre soit passé de 200 à 250. Comme nous l'avons déjà indiqué, la plus grande partie des frontaliers restent concentrés dans un nombre limité de communes, bien que la zone des communes frontalières s'étende.

L'augmentation globale du nombre des frontaliers, entre 1969 et 1973, étant de 70 % (ou 14 % par an), on constate que :

- à part Gaillard (74 %), les communes de la région annemassienne ont un taux d'accroissement inférieur au taux moyen : Annemasse 41 %; Ambilly 34 %, Ville-la-Grand 43 %, Etrembières 19 %, Vetrax-Monthoux 25 %;
- le taux d'accroissement d'Annecy est de loin le plus élevé (500 %). Cela s'explique par le fait que le nombre de frontaliers venant d'Annecy était très faible en 1969 (60). En fait, en valeur absolue, l'accroissement n'est pas plus élevé que celui de beaucoup d'autres communes, surtout si l'on tient compte de l'importance démographique de l'agglomération annecienne. L'accroissement enregistré à Thonon, et même à Douvaine est par contre plus significatif; en effet, tout le long des rives du lac, on observe une polarisation marquée vers Genève;

Tableau 3.7 Principales communes frontalières : évolution du nombre de frontaliers de 1969 à 1973

	Nombre de frontaliers				Variation 1969 - 1973		
	Nombres absolus		Nombres relatifs		Nombres absolus	%	Nombres relatifs
	1969	1973	1969	1973			
Annemasse	2 349	3 322	170	142	973	41,4	101
Gaillard	1 418	2 460	103	105	1 042	73,5	108
Ferney-Voltaire	574	1 369	41	58	795	138,5	83
Thonon-les-Bains	435	1 187	32	51	752	172,9	78
Ambilly	837	1 122	61	48	285	34,1	30
Saint-Julien	640	1 120	46	48	480	75,0	50
Bellegarde	419	897	30	38	478	114,1	50
Collonges-sous-Salève	493	659	36	28	166	33,7	17
Ville-la-Grand	419	600	30	26	181	43,2	19
Saint-Genis	236	493	17	21	257	8,9	27
Gex	334	474	24	20	140	41,9	14
Divonne-les-Bains	195	418	14	18	223	114,4	23
Annecy	60	360	4	15	300	500,0	31
Douvaine	152	356	11	15	204	134,2	21
Viry	192	317	14	14	125	65,1	13
Veigy-Foncenez	242	298	18	13	56	23,1	6
Thoiry	223	283	16	12	60	26,9	6
Scies	116	266	8	11	150	24,3	16
Vétraz-Monthoux	192	239	14	10	47	24,5	5
Monnetier-Mornex	132	234	10	10	102	77,3	11
Etrembières	192	229	14	10	37	19,3	4
Saint-Cergues	135	229	10	10	94	69,6	10
Valleiry	93	201	7	8	108	116,1	11
Autres communes	3 730	6 291	270	269	2 561	68,7	266
T O T A L	13 808	23 424	1 000	1 000	9 616	69,6	1 000

- dans l'Ain on observe des taux très variables entre communes voisines : 139 % à Ferney-Voltaire et 114 % à Divonne, mais taux en dessous de la moyenne à Gex (42 %) et Thoiry (27 %). Dans ces cas, les conditions locales peuvent être variables; il est difficile d'expliquer ces différences.

1.7. Répartition des frontaliers par sexe et âge selon la commune

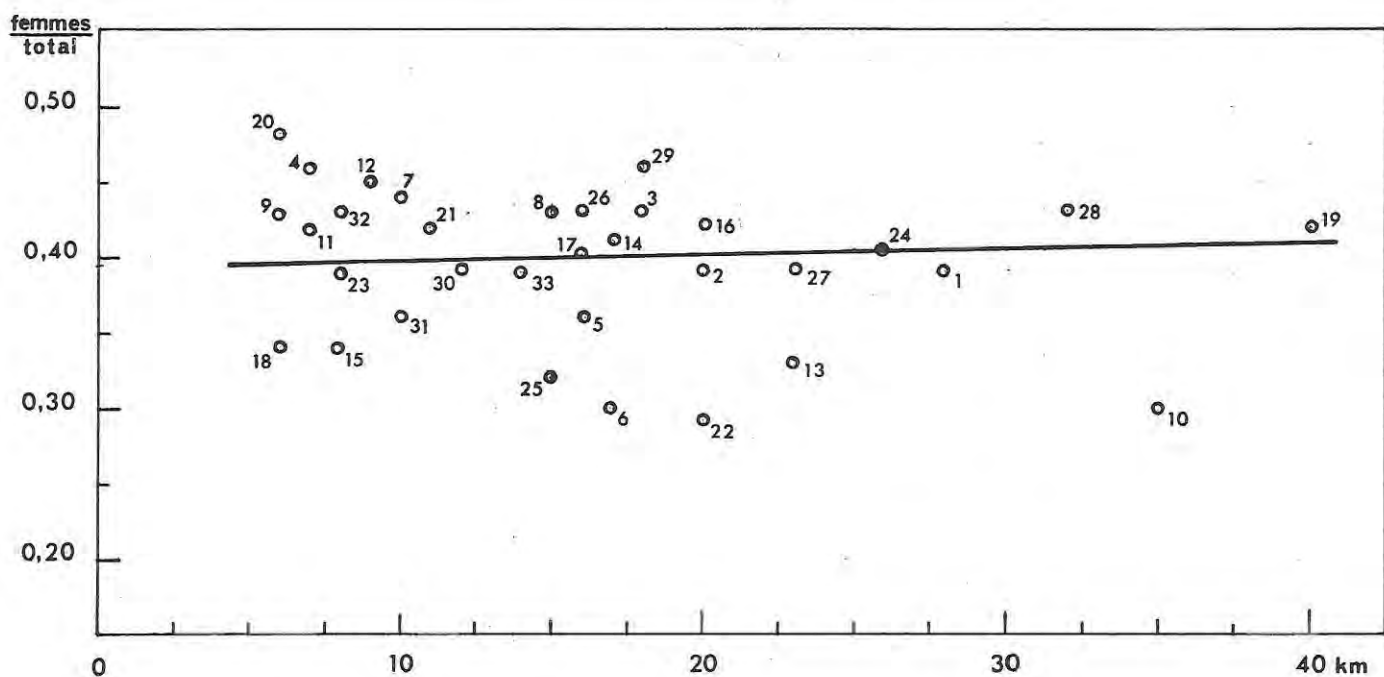
La mise en évidence des relations pouvant exister, dans une commune ou un type de commune donné, entre les caractéristiques des travailleurs frontaliers d'une part et les caractéristiques liées à la commune d'autre part (éloignement par rapport à Genève, facilité de communication, caractère rural ou citadin ...) mériterait un développement particulier et la mise en oeuvre de méthodes d'analyse spécifiques. Dans les limites de la présente étude nous ne ferons toutefois qu'effleurer le sujet.

En retenant 33 communes, en particulier toutes celles comptant au moins 200 travailleurs frontaliers (23 communes) nous avons examiné comment variaient, en fonction de l'éloignement par rapport au centre de l'agglomération genevoise, les 3 paramètres suivants :

- proportion de femmes (graphique 3.8a)
- proportion de jeunes de moins de 25 ans (graphique 3.8b)
- proportion de personnes de plus de 40 ans (graphique 3.8c).

On constate que la dispersion est en général assez forte. Elle s'explique, en particulier dans le cas de points nettement isolés, par certaines particularités des communes : caractère rural prononcé, isolement ...

Graphique 3.8a

AIN :frontaliers

1	Bellegarde	897
2	Collonges	148
3	Divonne	418
4	Ferney- Voltaire	1 368
5	Gex	474
6	Pougny	126
7	St-Genis	493
8	Theiry	283

HAUTE-SAVOIE

9	Ambilly	1 121
10	Anney	360
11	Annemasse	3 322
12	Archamps	173
13	Bonneville	128

14	Bons	169
15	Collonges-sous-Salève	659
16	Cruseilles	191
17	Douvaine	354
18	Etrembières	229

19	Evian	105
20	Gaillard	2 460
21	Juigny	31
22	Messery	77
23	Monnetier-Mornex	234

24	Roche-sur-Foron (1a)	181
25	St-Cergues	229
26	St-Julien	1 120
27	Sciez	265
28	Thenoz	1 187

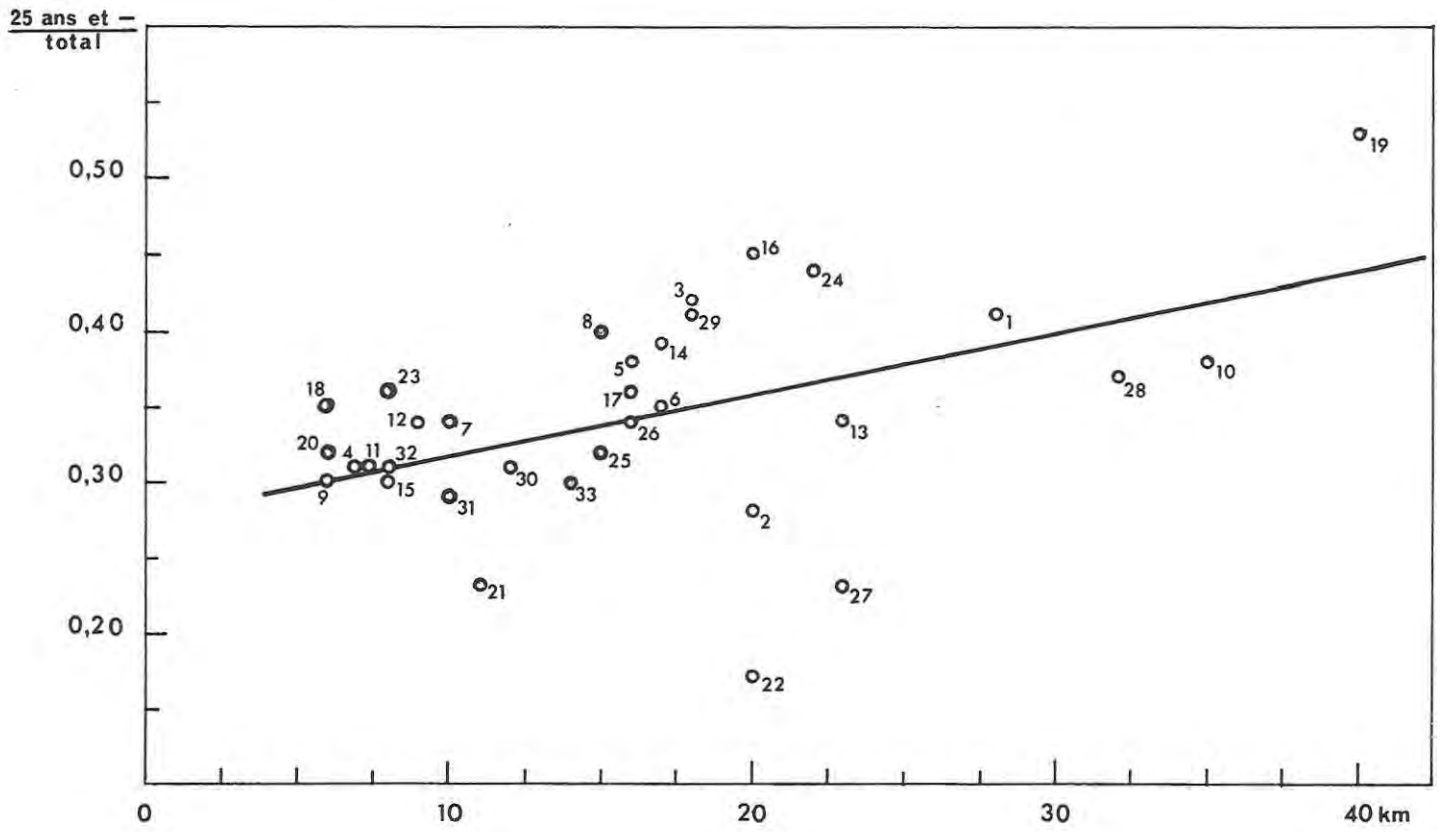
29	Valleiry	201
30	Veigy-Foncenex	298
31	Vétraz-Monthoux	239
32	Ville-la-Grand	600
33	Viry	317

Graphiques 3.8

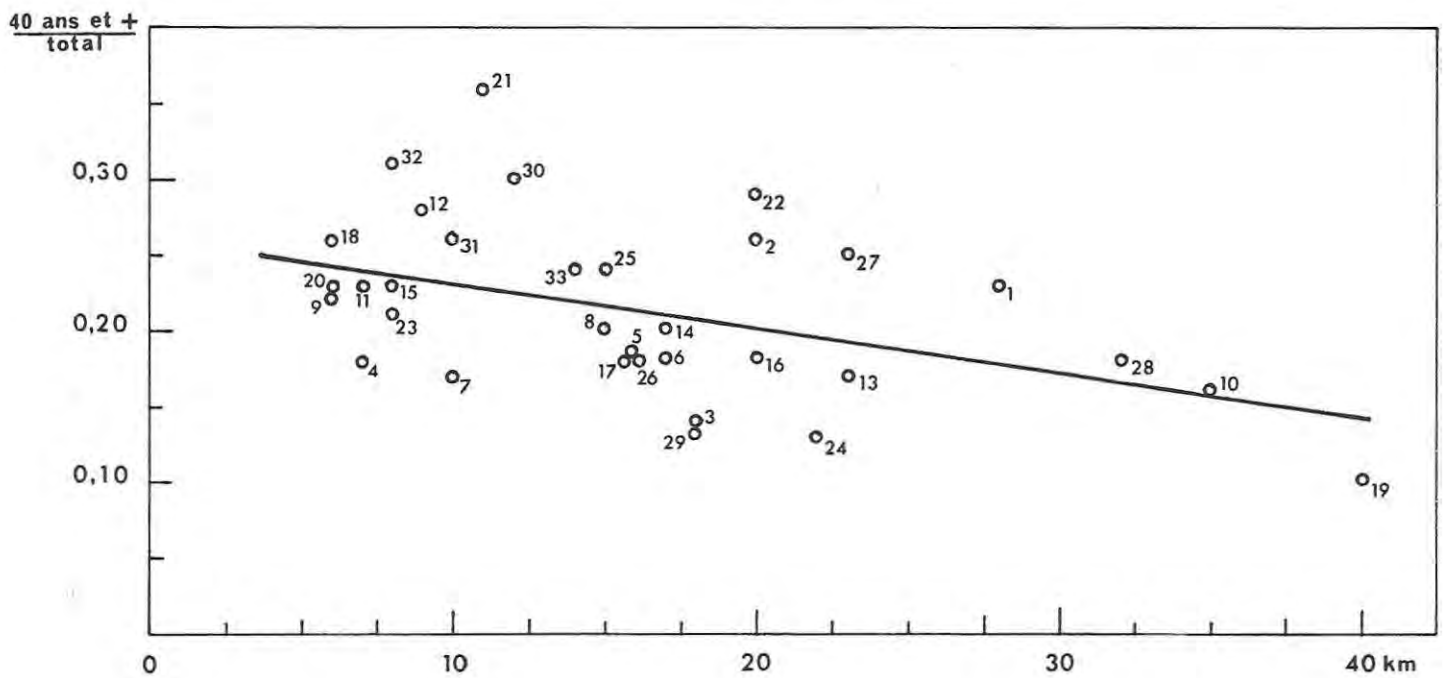
Distribution des principales communes, et droites de tendance, en fonction de l'éloignement par rapport à Genève :

- 3.8a proportion de femmes
3.8b proportion de jeunes de moins de 25 ans
3.8c proportion de personnes de plus de 40 ans

Graphique 3.8b



Graphique 3.8c



a) proportion de femmes :

il n'existe apparemment pas de corrélation entre cette proportion et l'éloignement des communes par rapport à Genève, celui-ci étant vraisemblablement moins déterminant que la qualité des communications.

Pour l'ensemble des frontaliers la proportion de femmes est de 41 %. Par communes, elle varie entre 30 % et 50 %. D'une façon générale il apparaît qu'elle est au-dessus de la moyenne dans les communes ayant de bonnes communications avec Genève (on peut penser que les femmes sont moins "motorisées" que les hommes), et (ou) dans les communes de caractère urbain. La proportion est la plus forte dans les grandes communes frontalières de la périphérie : région annemassienne, Ferney-Voltaire, Divonne. Elle est encore au-dessus de la moyenne à Thonon et Evian qui sont reliées à Genève par des services de bus;

b) proportion de jeunes de moins de 25 ans :

la dispersion autour de la valeur moyenne est ici plus importante que dans le cas de la proportion de femmes :

la proportion de jeunes de moins de 25 ans varie entre 20 % et 50 % (valeur moyenne : 34 %), et celle de personnes de plus de 40 ans varie entre 10 % et 35 % (valeur moyenne : 21 %).

Dans les grandes communes de la périphérie, la proportion de jeunes est en général au-dessous de la moyenne. Cela pourrait résulter de ce que les personnes venues s'établir récemment dans la zone frontalière en provenance d'une autre région, et qui se concentrent surtout dans ces communes, sont rarement des personnes

très jeunes (moins de 25 ans). La proportion de jeunes est également au-dessous de la moyenne dans des communes rurales telles Juvigny, Messery, Sciez où elle correspond vraisemblablement à une structure de population résidante plus âgée. Elle est par contre supérieure à la moyenne dans les communes urbaines éloignées (Annecy, Bellegarde, Evian), les jeunes acceptant peut-être plus volontiers que des personnes ayant des charges de famille le temps perdu dans les transports ;

- c) proportion de personnes de plus de 40 ans : elle est visiblement basse pour les communes très éloignées, ce qui ne surprend pas. Pour les communes proches (jusqu'à 20 km.), on constate une très forte dispersion autour de la moyenne (entre 15 % et 35 %). La proportion est élevée dans les communes de caractère rural où elle peut correspondre à un sous-emploi lié à l'évolution économique.

Cette description géographique des communes de domicile des travailleurs frontaliers a mis en relief deux facteurs essentiels à l'attraction exercée par Genève : celui de l'espace et celui du temps. Cet espace peut être décomposé en zones différentielles selon le degré d'attraction, différences ayant trait d'une part à des raisons géographiques, par exemple la barrière du Jura ou les percées du Rhône et de l'Arve etc., d'autre part à des motifs démographiques, classes d'âge, sexe, densité de la population. Les différences d'attraction concernant l'Ain et la Haute-Savoie s'expliquent pour ces deux raisons, géographique et démographique : la barrière du Jura et le faible taux de densité démographique du Pays de Gex expliquent en grande partie le 24 % de frontaliers qui viennent de ce département face aux 76 % de la Haute-Savoie.

La variable temps a également une influence directe sur le flux migratoire des frontaliers. On peut parler à cet effet du "temps social" que constitue le transport pour ceux-ci. Ce "temps social" est cause, jusqu'à un certain point, des différences d'attraction géographique exercée par Genève; la facilité des transports due soit à des voies de communication assez rapides - avec la réserve des goulets d'étranglement aux frontières-, soit à des moyens de transports publics (train entre Bellegarde ou Annemasse et Genève; bus entre Thonon ou Annecy et Genève). Mentionnons en passant que certaines entreprises de Genève ont des cars de ramassage. Par rapport à cette variable temps, rappelons qu'elle joue également de façon différentielle selon les classes d'âge surtout, les jeunes acceptant plus facilement de faire de plus longs parcours.

Les variables économiques, par rapport à cette attraction géographique différentielle, sont également importantes; mais elles seront analysées plus loin à travers, entre autres, les structures de l'emploi. Il est clair que des sous-régions de l'espace lémanique à caractère urbanisé plus prononcé (ou les secteurs secondaire et tertiaire sont par conséquent plus développés - sauf récession passagère tel pour le cas de Bellegarde) constituent elles-mêmes des centres de polarisation, drainent les populations environnantes, et par conséquent participent beaucoup moins au phénomène frontalier en pourcentage de leurs habitants.

2. La commune de travail des travailleurs frontaliers

Tout aussi importante que la commune de domicile des travailleurs frontaliers, leur commune de travail, ou plutôt leur lieu de travail, retient également l'attention de toute analyse descriptive qui les concerne. Toutefois cette variable - lieu de travail - sera moins développée que prévu faute de renseignements suffisants. Elle permettra cependant de dégager quelques orientations de recherche quant aux déplacements qu'effectuent quotidiennement les frontaliers.

- On dispose de peu de statistiques récentes relatives à l'ensemble de la population active ou des emplois du canton de Genève. Il est ainsi difficile de situer les mouvements des travailleurs frontaliers par rapport à l'ensemble des mouvements de travailleurs du canton, et par rapport aux principales concentrations d'emplois.
- Il demeure une importante marge d'inconnu dans la répartition des lieux d'activité des travailleurs frontaliers : pour environ 2 600 frontaliers sur 23 400 (soit plus de 10 %) le lieu de travail était indéterminé. C'est le cas de la majorité des travailleurs du bâtiment (peintres, carreleurs, installateurs ...) dont le lieu de travail est variable, et des employés de commerce de deux grandes chaînes de magasins à succursales multiples pour lesquels seule l'adresse du siège social de l'entreprise était connue.

En outre, comme nous l'avons dit dans l'introduction, la répartition des lieux de travail des fonctionnaires internationaux, qui n'apparaissent pas dans cette étude, est très différente de la répartition du reste des frontaliers. Ils sont en effet concentrés à Meyrin (CERN), et surtout au Petit-Saconnex, quartier nord de la ville de Genève (ONU, BIT).

Tableau 3.9 Répartition des travailleurs frontaliers et de la population résidente active
du canton de Genève, selon la commune de travail (o/oo)

COMMUNES	Frontaliers, 1973			Population résidente active, 1970
	de l'Ain	de la Haute-Savoie	en tout	
Genève-Ville	639	686	675	710
Anières	0	1	1	1
Bellevue	4	0	1	1
Bernex	5	3	3	5
Carouge	51	108	94	62
Chêne-Bougeries	3	15	12	10
Chêne-Bourg	4	32	26	13
Choulex	0	0	0	1
Cellonge-Bellerive	2	8	6	6
Cologny	0	3	2	4
Confignon	0	0	0	1
Cersier	0	2	1	1
Genthod	0	0	0	1
Grand-Saconnex	20	5	9	9
Hermance	0	2	2	1
Lancy	33	36	35	30
Meinier	0	2	1	2
Meyrin	85	18	34	45
Onex	2	2	2	11
Plan-les-Ouates	2	4	3	5
Pregny-Chambésy	1	0	1	4
Puplinge	0	2	2	1
Thoiry	1	18	14	6
Troinex	0	2	1	1
Vandoeuvres	0	3	2	2
Vernier	104	31	49	35
Versoix	11	2	4	9
Veyrier	0	3	3	5
Agglomération	967	988	983	982
Aire-la-Ville	4	0	0	1
Avully	1	0	0	1
Avusy	2	1	1	1
Bardonnex	0	2	2	2
Cartigny	1	1	1	1
Céligny	-	-	-	1
Chancy	2	0	0	1
Collex-Bessy	2	0	1	1
Dardagny	13	0	3	2
Gy	0	0	0	0
Jussy	0	2	2	1
Laconnex	2	1	1	0
Perly-Certoux	0	2	2	1
Presinge	0	0	0	0
Russin	0	0	0	1
Satigny	6	3	4	4
Soral	0	0	0	0
Communes rurales	33	12	17	18
TOTAL CANTON	1 000	1 000	1 000	1 000

- L'étude des déplacements domicile-travail - ou migrations alternantes - est complexe, en particulier leur représentation sous forme de tableaux ou de graphiques.

2.1. Commune de travail

Rappelons que l'agglomération genevoise a connu depuis une vingtaine d'années une évolution profonde, marquée par

- le développement très rapide des activités tertiaires, et leur concentration dans le centre de la ville : commerce (gros et détail), banques, administrations, affaires et agences diverses;
- la création de zones industrielles périphériques (Praille-Acacias, Satigny - Meyrin) destinées à faciliter le développement de l'industrie et à assurer sa place face au secteur tertiaire;
- le développement des organisations internationales dans la région du Petit-Saconnex;
- le dépeuplement du centre de la ville et le développement démographique très rapide des communes suburbaines à l'ouest de la ville, mouvement résultant de l'évolution économique.

En 1970, la ville de Genève (52 % de la population résidente) groupait 70 % des emplois.

Cette concentration des emplois était particulièrement marquée dans les branches des services : banques, assurances, affaires, agences (+ de 95 %), commerce de gros, de détail, administration, hygiène (+ de 85 %).

Par rapport à la répartition de l'ensemble de la population résidente active du canton, celle des frontaliers - pris globalement - ne présente pas de différences importantes (tableau 3.9) :

Tableau 3.10 Frontaliers selon le département, le sexe et le lieu de travail

Lieu de travail	AIN			HAUTE SAVOIE			AUTRES DEPARTEMENTS			TOTAL			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Cité-centre	1	293	514	807	1 340	2 423	3 763	3	0	3	1 636	2 937	4 573
St.-Gervais-Chanteponlet	2	138	241	379	499	660	1 159	1	0	1	638	901	1 539
Délices-Grottes-Montbrillant	3	54	41	95	157	59	216	0	0	0	211	100	311
P&quis	4	55	58	113	255	162	417	1	0	1	311	220	531
Champel	11	35	65	100	141	228	369	2	0	2	178	293	471
La Cluse	12	79	26	105	253	148	401	0	0	0	332	174	506
Jonction	13	184	86	270	757	295	1 052	0	0	0	941	381	1 322
B&tie-Acacias	14	100	79	179	471	296	767	0	0	0	571	375	946
Eaux-Vives-Lac	21	150	58	208	735	383	1 118	1	0	1	886	441	1 327
Florissant-Malagnou	22	25	28	53	99	156	255	0	0	0	124	184	308
Sécheron	31	143	66	209	233	66	299	0	0	0	376	132	508
ONU	32	28	25	53	46	30	76	0	0	0	74	55	129
Grand-Pré - Vermont	33	95	64	159	155	80	235	0	0	0	250	144	394
Bouchet-Moillebeau	34	29	33	62	64	35	99	0	0	0	93	68	161
Charmilles-Châtelaine	35	220	96	316	474	109	583	0	0	0	694	205	899
St.-Jean-Aire	36	23	14	37	54	26	80	0	0	0	77	40	117
Total Ville de Genève	1 651	1 494	3 145	5 733	5 156	10 889	8	0	8	7 392	6 650	14 042	
Aire-la-Ville	41	2	0	2	3	1	4	0	0	0	5	1	6
Anières	42	0	0	0	7	14	21	0	0	0	7	14	21
Avully	43	4	1	5	0	0	0	0	0	0	4	1	5
Avusy	44	8	0	8	11	1	12	0	0	0	19	1	20
Bardonnex	45	3	0	3	25	8	33	0	0	0	28	8	36
Bellevue	46	13	6	19	4	2	6	0	0	0	17	8	25
Bernex	47	20	3	23	35	4	39	0	0	0	55	7	62
Carouge	48	146	103	249	1 096	610	1 706	1	0	1	1 243	713	1 956
Cartigny	49	5	1	6	10	2	12	0	0	0	15	3	18
Céligny	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chancy	51	4	4	8	0	1	1	0	0	0	4	5	9
Chênes-Bougeries	52	10	4	14	139	92	231	0	0	0	149	96	245
Chêne-Bourg	53	15	4	19	282	230	512	0	0	0	297	234	531
Choulex	54	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2	0	2
Collex-Bossy	55	7	2	9	1	1	2	0	0	0	8	3	11
Collonge-Bellerive	56	3	6	9	97	25	122	0	0	0	100	31	131
Cologny	57	2	1	3	29	16	45	0	0	0	31	17	48
Confignon	58	0	1	1	7	0	7	0	0	0	7	1	8
Cersier	59	0	0	0	19	9	28	0	0	0	19	9	28
Dardagny	60	48	18	66	2	0	2	0	0	0	50	18	68
Genthod	61	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Grand-Saconnex	62	68	32	100	59	19	78	0	0	0	127	51	178
Gy	63	0	0	0	2	2	4	0	0	0	2	2	4
Hermance	64	2	0	2	27	7	34	0	0	0	29	7	36
Jussy	65	0	0	0	31	5	36	0	0	0	31	5	36
Lacennex	66	8	1	9	9	2	11	0	0	0	17	3	20
Lancy	67	123	39	162	442	122	564	0	0	0	565	161	726
Meinier	68	0	0	0	21	2	23	0	0	0	21	2	23
Meyrin	69	237	182	419	235	55	290	0	0	0	472	237	709
Onex	70	7	4	11	26	11	37	0	0	0	33	15	48
Perly-Certoux	71	1	0	1	26	8	34	0	0	0	27	8	35
Plan-les-Quates	72	6	2	8	55	8	63	0	0	0	61	10	71
Pregny	73	5	0	5	3	3	6	0	0	0	8	3	11
Presinge	74	0	0	0	2	5	7	0	0	0	2	5	7
Paplinge	75	2	0	2	20	10	30	0	0	0	22	10	32
Russin	76	1	0	1	1	0	1	0	0	0	2	0	2
Satigny	77	25	4	29	39	4	43	0	0	0	64	8	72
Soral	78	3	0	3	1	3	4	0	0	0	4	3	7
Thônex	79	5	2	7	152	135	287	0	0	0	157	137	294
Troinex	80	0	1	1	23	3	26	0	0	0	23	4	27
Vandoeuvres	81	2	0	2	37	5	42	0	0	0	39	5	44
Vernier	82	351	164	515	394	103	497	1	0	1	746	267	1 013
Versoix	83	43	14	57	17	9	26	0	0	0	60	23	83
Veyrier	84	2	0	2	43	8	51	0	0	0	45	8	53
Indéterminé		466	185	651	1 440	521	1 961	2	0	2	1 908	706	2 614
Inconnu		0	0	0	1	5	6	0	0	0	1	5	6
T O T A L	3 298	2 278	5 576	10 609	7 227	17 836	12	0	12	13 919	9 505	23 424	

- le rapport agglomération-communes rurales est identique, celles-ci groupant moins de 2 % des emplois du canton;
- en ce qui concerne l'agglomération, on constate que les frontaliers sont légèrement moins concentrés en ville de Genève (67,5 %, contre 71,0 % pour les actifs du canton), et se répartissent en plus forte proportion dans les grandes communes suburbaines : dans les "3 Chênes" (Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex), communes voisines de l'agglomération annemassienne; à Carouge et Vernier, communes en relation directe avec Saint-Julien et Gex.

Le nombre relativement faible de frontaliers travaillant à Meyrin s'explique par le fait que les employés du CERN sont en grande majorité exempts de permis et, n'apparaissent pas dans ces statistiques.

Les répartitions des communes de travail des frontaliers de l'Ain et de Haute-Savoie sont, comme on pouvait s'y attendre, sensiblement différentes. La ligne Lac-Rhône et le centre de l'agglomération qu'elle traverse ont pour effet d'isoler la rive gauche du Rhône par rapport aux frontaliers de l'Ain, et sa rive droite par rapport à ceux de Haute-Savoie :

- les communes de Dardagny, Meyrin, Vernier et Grand-Saconnex (rive droite) groupent 22 % des frontaliers de l'Ain, mais 5 % seulement de ceux de Haute-Savoie;
- les communes des "3 Chênes" et de Carouge (rive gauche) groupent 27 % des frontaliers de Haute-Savoie, mais 6 % seulement de ceux de l'Ain.
- notons que la proportion de frontaliers travaillant en ville de Genève est de 64 % pour l'Ain et de 69 % pour

Tableau 3.11 Frontaliers selon l'arrondissement (ou le canton) de domicile, et le lieu de travail 1)

DOMICILE	LIEU DE TRAVAIL									
	Nombres absolus					Pour mille				
	Ville	Arve- Lac	Arve- Rhône	Rhône- Lac	Total	Ville	Arve- Lac	Arve- Rhône	Rhône- Lac	Total
<u>Belley, Bourg, Nantua</u>	<u>682</u>	<u>15</u>	<u>78</u>	<u>113</u>	<u>888</u>	<u>768</u>	<u>17</u>	<u>88</u>	<u>127</u>	<u>1 000</u>
<u>Gez</u>	<u>2 461</u>	<u>43</u>	<u>424</u>	<u>1 106</u>	<u>4 034</u>	<u>610</u>	<u>11</u>	<u>105</u>	<u>274</u>	<u>1 000</u>
Collonges	308	4	139	205	656	470	6	212	312	1 000
Ferne	1 410	29	186	577	2 202	640	13	85	262	1 000
Gez	743	10	99	324	1 176	632	8	84	276	1 000
<u>Anney</u>	<u>342</u>	<u>12</u>	<u>22</u>	<u>40</u>	<u>493</u>	<u>694</u>	<u>38</u>	<u>187</u>	<u>81</u>	<u>1 000</u>
<u>Bonneville</u>	<u>482</u>	<u>58</u>	<u>119</u>	<u>48</u>	<u>707</u>	<u>682</u>	<u>82</u>	<u>168</u>	<u>68</u>	<u>1 000</u>
<u>Saint-Julien</u>	<u>7 819</u>	<u>991</u>	<u>2 068</u>	<u>692</u>	<u>11 570</u>	<u>676</u>	<u>85</u>	<u>179</u>	<u>60</u>	<u>1 000</u>
Annemasse	5 539	866	920	409	7 734	716	112	119	53	1 000
Cruseilles	189	7	121	24	341	554	21	355	70	1 000
Frangy	103	3	49	6	161	640	19	304	37	1 000
Reignier	397	64	94	39	594	668	108	158	66	1 000
Saint-Julien	1 556	50	867	211	2 684	580	19	323	78	1 000
Seysssel	35	1	17	3	56	625	18	303	54	1 000
<u>Thonon</u>	<u>2 237</u>	<u>355</u>	<u>321</u>	<u>171</u>	<u>3 084</u>	<u>725</u>	<u>115</u>	<u>104</u>	<u>56</u>	<u>1 000</u>
T O T A L	14 023	1 481	3 102	2 170	20 776	675	71	149	105	1 000

1) Les frontaliers dont le lieu de travail était indéterminé (2 648 personnes) ne figurent pas dans ces chiffres.

la Haute-Savoie. Cette légère différence n'est pas significative compte tenu de l'inconnue représentée par les fonctionnaires internationaux.

2.2. Déplacements domicile-travail

Le tableau 3.11 résume les principaux courants de migrations alternantes. Pour cela nous avons regroupé :

- les lieux de domicile par arrondissement, et, pour les deux arrondissements limitrophes de Gex et Saint-Julien (qui groupent à eux deux 75 % du total des frontaliers), par cantons;
- les lieux de travail selon 4 régions :

ville de Genève (centre de l'agglomération)			
communes comprises entre Arve et Lac	}	rive gauche	
" " " Arve et Rhône			
" " " Rhône et Lac			rive droite

Les facteurs qui interviennent principalement dans les déplacements et ont une influence sur la répartition des lieux de travail sont :

- le point d'entrée sur le territoire genevois par rapport aux principales localisations d'emplois,
- l'existence de moyens de transports publics.

A partir des divers points d'entrée, les communications en direction du centre de l'agglomération, où se concentrent les activités, sont en général faciles. C'est entre les communes de la rive droite (entre Rhône et Lac) et celles de la rive gauche comprises entre Arve et Lac que les communications sont les moins aisées, ce qui explique

- la faible proportion de frontaliers de l'Ain travaillant dans les communes comprises entre Arve et Lac,

- la faible proportion de frontaliers de la rive gauche du lac (Douvaine, Thonon, Evian) ou de la région d'Annemasse travaillant dans les communes de la rive droite.

La proportion des frontaliers dont le lieu de travail est situé en ville de Genève étant en moyenne de 67,5 %, elle varie selon les cantons entre 47 % (Collonges) et 77 % (Bellegarde). Il est intéressant de noter que ces deux cantons sont situés sur un même axe. On aurait donc pu s'attendre à ce que la répartition des lieux de travail soit assez semblable pour les frontaliers des deux cantons. Les différences s'expliquent vraisemblablement ici par les moyens de transports utilisés : une part importante des travailleurs frontaliers de Bellegarde se déplacent en train, la liaison par la route étant médiocre entre Bellegarde et Genève. Leurs lieux de travail se répartissent donc en forte proportion dans le centre, à proximité de la gare de Cornavin. Les frontaliers de Collonges en revanche, se dispersent davantage dans le canton, en particulier dans les communes à l'ouest de l'agglomération genevoise, car leur moyen de transport est plus fréquemment la voiture.

Des raisons de même ordre expliquent que les travailleurs en provenance de Thonon se concentrent en ville de Genève (73 %) : la liaison routière Thonon-Genève aboutit directement au centre, et les services de bus sont nombreux.

3. Le lieu de naissance des travailleurs frontaliers

Dans cette partie géographique, après avoir décrit le phénomène frontalier selon les communes de domicile et celles de travail, une troisième variable semble également intéressante à analyser : le lieu de naissance, et par extension, la nationalité des travailleurs frontaliers.

Une restriction s'impose d'entrée pour cette analyse. En effet, l'endroit où le frontalier est né n'indique pas forcément celui où il a toujours séjourné; a fortiori, ce renseignement ne permet pas d'identifier le temps depuis lequel le frontalier est domicilié dans la région avoisinant Genève. Cette lacune dans la connaissance n'aurait pu être comblée qu'en recourant systématiquement au dossier de chaque frontalier; ce qui n'a pas été possible : seul, en effet, le fichier, encore manuel, des frontaliers au Contrôle de l'habitant a été systématiquement dépouillé. Il est, en outre, utile de rappeler à nouveau que dans ce fichier ne sont pas recensés les fonctionnaires internationaux (environ 2 000), ni les Suisses (environ 1 000) habitant dans la région française, et qu'en conséquence, les chiffres qui vont être analysés comporteront un certain biais par rapport aux "frontaliers non-français", en diminuant leur importance quantitative.

Pour tenter de mettre en évidence une polarisation spécifique de l'agglomération genevoise sur les différentes régions françaises, autrement dit une "certaine image de marque" que développerait Genève, qui serait indépendante des mouvements généraux de migration entre régions françaises, nous avons comparé la répartition des lieux de naissance des frontaliers obtenue par cette enquête avec deux autres répartitions données par le recensement français de 1968 :

Tableau 3.12 Travailleurs frontaliers selon la nationalité et le lieu de naissance ;

Comparaison de la répartition des frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie avec celles de la population résidente et des immigrants des deux départements

	Ensemble des frontaliers		Distribution en pour mille					
			Population, 1968 (5)		Immigrants 1962-1968 (6)		Frontaliers, 1973 (7)	
	Nombres	o/oo	Ain	Haute-Savoie	Ain	Haute-Savoie	Ain	Haute-Savoie
FRANCAIS								
Rhône-Alpes	11 555	493	712	661	293	221	507	544
dont Ain	2 015	86	596	17	}	}	291	32
Ardèche	81	3	3	3			4	4
Drôme	129	5	3	3			6	6
Isère	412	18	14	13			16	20
Loire	328	14	9	6			14	15
Rhône	787	34	63	20			42	34
Savoie	543	23	10	31			20	27
Haute-Savoie	7 260	310	14	568			114	406
Alsace	174	7	3	5	4	9	8	8
Aquitaine	331	14	4	6	9	14	21	14
Auvergne	263	11	6	6	12	15	12	12
Bourgogne	489	21	44	12	73	28	29	21
Bretagne	254	11	3	5	4	9	12	12
Centre	293	12	4	6	8	15	12	14
Champagne	268	11	5	6	7	10	16	11
Corse	37	2	1	2	1	2	2	2
Franche-Comté	668	29	32	13	49	21	57	23
Languedoc	360	15	6	7	17	19	19	16
Limousin	86	4	2	3	2	4	6	3
Lorraine	426	18	8	10	12	18	18	20
Midi-Pyrénées	276	12	3	5	10	12	13	13
Nord	626	27	7	12	14	30	27	30
Normandie (Basse)	179	8	2	4	5	7	7	9
Normandie (Haute)	145	6	2	4	4	10	5	7
Pays de la Loire	306	13	3	6	8	13	11	15
Picardie	156	7	3	5	6	9	6	7
Poitou-Charentes	230	10	2	4	6	9	12	10
Provence - Côte-d'Azur	701	30	9	14	30	46	38	31
Région Parisienne	1 467	63	17	41	51	16	56	72
TOTAL METROPOLE	19 290	824	878	837	625	637	894	894
DOM - TOM (1)	123	5	}	}	}	}	}	}
Anciennes Colonies	1 201	51						
Suisse (2)	348	15						
Autres (3)	1 848	79						
ETRANGERS (4)	614	26	122	163	375	363	106	106
TOTAL GENERAL	23 424	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

(1) Départements et Territoires d'Outre-Mer. Sans doute, l'importance de ce groupe est-elle sous-estimée parmi la population frontalière, compte tenu de la difficulté à localiser exactement certains lieux-dits de ces DOM ou TOM.

(2) Français nés en Suisse.

(3) Ce groupe (1848 personnes) comprend
 - 30 % de lieux de naissance inconnus ou non indiqués,
 - 25 % de lieux indéterminés (ex. : Villefranche, Saint-Pierre ...),
 - 45 % de pays étrangers, dont 20 % pour l'Italie.

(4) Ni Français, ni Suisses (ces derniers ne figurent pas dans le fichier).

(5) Population résidente âgée de 20 à 64 ans qui est donc considérée comme "population résidente active"; recensement français de la population, 1968.

(6) Immigrants à destination de l'Ain et de la Haute-Savoie, en provenance des régions françaises, de 1962 à 1968; recensement français de la population, 1968.

(7) Les o/oo ont été calculés par rapport à un nombre total de frontaliers de 20 576, ne comprenant pas les 1848 "autres".

- celle de la population résidente active de l'Ain et de la Haute-Savoie selon la région de naissance
- celle des immigrants 1962-1968 de l'Ain et de la Haute-Savoie selon la région de provenance.

Les chiffres obtenus n'ont bien sûr qu'une valeur indicative, du fait qu'ils sont anciens, et concernent l'ensemble des deux départements et non la seule région frontalière, celle-ci étant beaucoup plus limitée, en particulier pour le département de l'Ain.

3.1. Frontaliers français nés en France et hors de France

Sur 23 424 frontaliers, 22 810 sont de nationalité française, soit le 97,4 %. Parmi ces frontaliers français, 19 290 sont nés dans la métropole, 1 201 dans les anciennes colonies (Algérie, Maroc, Tunisie, Viet-Nam ...), 348 en Suisse, 123 dans les départements et territoires d'outre-mer, 831 dans d'autres pays étrangers, principalement l'Italie; 1 017 fiches donnent des lieux indéterminés ou n'indiquent rien. Autrement dit sur l'ensemble de la population frontalière, le 82,4% est né en France contre 15,0% hors de France, que ce soit dans des DOM, TOM ou dans des pays étrangers; le 2,6 % restant étant constitué par des frontaliers non-français.

Remarquons que la proportion d'étrangers et de français nés hors de la métropole - territoires d'outre-mer et anciennes colonies, principalement Algérie - est inférieure chez les frontaliers (11 %) à ce qu'elle est parmi la population de l'Ain (12 %) et de la Haute-Savoie (16 %), et surtout très inférieure à celle des immigrants vers l'Ain (38 %) et la Haute-Savoie (36 %), ce qui signifie que la main d'oeuvre frontalière se recrute surtout parmi les français nés en France. Une explication de ce

phénomène serait fournie par les restrictions qu'apporte la réglementation française à l'égard des travailleurs étrangers (obtention du certificat de résidence privilégié, par exemple) même s'il s'agit de personnes originaires des pays du Marché Commun.

3.2. Frontaliers français nés dans l'Ain ou en Haute-Savoie

39,6 % des frontaliers sont nés dans ces deux départements, soit 9 275 sur un total de 23 424. Sur les 5 576 frontaliers de l'Ain 29,1 % d'entre eux sont nés dans le département; par contre, la Haute-Savoie enregistre 40,6 % d'"autochtones", soit 7 260 sur un total de 17 836. En poussant plus loin l'analyse, l'on constate que la proportion de frontaliers qui, pour l'Ain et la Haute-Savoie, sont nés dans leur propre département de domicile est très inférieure à celle enregistrée pour l'ensemble des populations de ces deux entités administratives :

- 29 % des frontaliers de l'Ain sont nés dans le département, mais 60 % de la population résidente active de l'Ain est née dans le département;
- 40 % des frontaliers de Haute-Savoie sont nés dans le département, mais 57 % de la population résidente active de Haute-Savoie est née dans le département.

Ces chiffres permettent d'affirmer que la mobilité géographique des frontaliers par rapport à leur lieu de naissance est plus grande que celle touchant l'ensemble des populations régionales.

3.3. Distribution des frontaliers selon leur département ou région de naissance :

A s'en tenir tout d'abord aux 22 régions françaises - tableau 3.12 -, la distribution des frontaliers en provenance de celle-ci (du moins par le lieu de naissance) met en évidence :

- d'une part l'importance de la région Rhône-Alpes avec près de 50 % des frontaliers (les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie fournissent les 4/5 de ces 50 %, à savoir 9 275 sur 11 555), suivie de la région parisienne avec 6,3 %; Provence-Côte d'Azur, Franche-Comté, Nord, Auvergne s'étagent entre 2 et 3 %;
- d'autre part le fait que toutes les régions, et même tous les départements français, sont représentés, toujours par rapport au lieu de naissance, dans la main-d'oeuvre frontalière - tableau 3.13 -.

Si l'on s'arrête aux chiffres par département, immédiatement après la Haute-Savoie (7 260), l'Ain (2 015), en excluant les "indéterminés ou inconnus" (1 848), arrivent les frontaliers nés dans les anciennes colonies - Algérie, Maroc, Tunisie, Viet-Nam ... - (1 201), puis ceux originaires de Paris (895), du Rhône (787), de la Savoie (543), de l'Isère (412), du Nord (391), du Jura (385), de la Suisse (348).

Sans doute, eût-il été souhaitable de connaître non seulement la date d'arrivée des frontaliers originaires des différentes régions françaises, mais aussi les différents points d'installation de ceux-ci avant leur établissement dans la région genevoise; cela nécessiterait une enquête approfondie auprès des frontaliers eux-mêmes.

Tableau 3.13 Travailleurs frontaliers français nés en métropole, selon le département (et la région) de naissance

REGION Département	Frontaliers	REGION Département	Frontaliers
ALSACE	174	MIDI-PYRENEES	276
Bas-Rhin	86	Ariège	10
Haut-Rhin	88	Aveyron	31
AQUITAINE	331	Haute-Garonne	75
Dordogne	64	Gers	24
Gironde	116	Lot	12
Landes	21	Hautes-Pyrénées	32
Lot-et-Garonne	60	Tarn	63
Pyrénées-Atlantiques	70	Tarn-et-Garonne	29
AUVERGNE	263	NORD	626
Allier	93	Nord	391
Cantal	17	Pas-de-Calais	235
Haute-Loire	35	BASSE-NORMANDIE	179
Puy-de-Dôme	118	Calvados	73
BOURGOGNE	489	Manche	55
Côte-d'Or	129	Orne	51
Nièvre	46	HAUTE-NORMANDIE	145
Saône-et-Loire	258	Eure	32
Yonne	56	Seine-Maritime	113
BRETAGNE	254	PAYS DE LA LOIRE	306
Côtes-du-Nord	47	Loire-Atlantique	107
Finistère	67	Maine-et-Loire	83
Ille-et-Vilaine	70	Mayenne	25
Morbihan	70	Sarthe	56
CENTRE	293	Vendée	35
Cher	45	PICARDIE	156
Eure-et-Loir	32	Aisne	50
Indre	50	Oise	47
Indre-et-Loire	71	Somme	59
Loir-et-Cher	47	POITOU-CHARENTES	230
Loiret	48	Charente	63
CHAMPAGNE	268	Charente-Maritime	94
Ardennes	69	Deux-Sèvres	33
Aube	57	Vienne	40
Marne	92	PROVENCE-COTE-D'AZUR	701
Haute-Marne	50	Alpes-de-Haute-Provence	31
CORSE	37	Hautes-Alpes	36
Corse	37	Alpes-Maritimes	141
FRANCHE-COMTE	668	Bouches-du-Rhône	265
Doubs	160	Var	122
Jura	385	Vaucluse	106
Haute-Saône	71	REGION PARISIENNE	1 467
Territoire-de-Belfort	52	Essonne	45
LANGUEDOC	360	Hauts-de-Seine	163
Aude	67	Paris	895
Gard	112	Seine-et-Marne	53
Hérault	124	Seine-Saint-Denis	113
Lozère	17	Val-de-Marne	68
Pyrénées-Orientales	40	Val-d'Oise	46
LIMOUSIN	86	Yvelines	84
Corrèze	36	RHONE-ALPES	11 555
Creuse	20	Ain	2 015
Haute-Vienne	30	Ardèche	81
LORRAINE	426	Drôme	129
Meurthe-et-Moselle	144	Isère	412
Meuse	40	Loire	328
Moselle	131	Rhône	787
Vosges	111	Savoie	543
		Haute-Savoie	7 260
		TOTAL	19 290

3.4. Distribution des frontaliers qui ne sont pas français

Avec la double réserve que les frontaliers de nationalité suisse ou bi-nationaux (dont une des nationalités est suisse), de même que ceux qui sont fonctionnaires internationaux ne se trouvent pas dans le fichier des frontaliers, l'ensemble des frontaliers non français se répartit comme suit :

sur 614, soit 2,6 % du total, plus de la moitié sont d'origine italienne (54,9 %); ensuite viennent les Espagnols (13,5 %); puis les Américains, les Algériens, les Anglais, les Portugais, les Allemands avec des taux oscillant entre 3 % et 4 %; en tout plus de 27 nationalités. Si l'on compare ces chiffres à l'ensemble de la main-d'oeuvre frontalière, même les frontaliers italiens au nombre de 337 ne constituent plus que le 1,4 % du total général.

Notons que cette population frontalière étrangère (ni française, ni suisse), se répartit entre les deux départements dans les mêmes proportions que les autres travailleurs frontaliers, soit environ $\frac{1}{4}$ pour l'Ain et $\frac{3}{4}$ pour la Haute-Savoie. Son taux de masculinité est par contre beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble des frontaliers : 81,3 % contre 59,4 %.

3.5. Comparaison de la distribution des frontaliers selon leur lieu de naissance avec celle des populations actives et immigrées (Ain et Haute-Savoie)

Par comparaison avec deux autres distributions - population de 20 à 64 ans et immigrants 1962-68 (tableau 3.12), on constate qu'il existe des régions subissant particulièrement l'attraction de l'agglomération genevoise.

Il n'est pas étonnant qu'on retrouve parmi ces régions celles que l'étude de 1969 avait déjà fait apparaître, par une approche cependant différente (analyse des dossiers des frontaliers) :

- pour les deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, région parisienne, Nord, Bretagne;
- pour l'Ain de façon particulièrement marquée, Provence-Côte d'Azur, Franche-Comté, Champagne, Aquitaine;
- pour la Haute-Savoie de façon particulièrement marquée, région parisienne.

En conclusion de cette partie géographique où ont été successivement analysés les lieux de domicile, de travail et de naissance des frontaliers, on retiendra,

- l'extension de la zone géographique d'attraction de Genève, et surtout la permanence du rôle de "communes frontalières" que jouent celles situées directement autour de la frontière, avec la nouveauté de l'importance grandissante des quatre villes moyennes que sont Bellegarde, Annecy, Thonon, Evian, compte tenu de leurs poids démographiques;
- une certaine indétermination de la relation commune de domicile-commune de travail, étant donné la faible superficie du canton de Genève;

Chapitre 4ème : APPROCHE ECONOMIQUE

L'importance de l'analyse économique du phénomène frontalier par rapport aux autres approches historique et démographique n'est pas à démontrer. Toutefois, cette analyse restera, tout comme les autres, purement descriptive, mettant en relief un état de fait sans développer d'hypothèses économiques et sociales pour l'explication du présent ou la prévision de l'avenir.

Seront successivement décrits :

- les secteurs et branches économiques où s'insère la main-d'oeuvre frontalière avec quelques éléments de comparaison concernant les populations résidente et active du canton de Genève et des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie;
- la classification des travailleurs frontaliers selon leur statut socio-professionnel, en croisant cette variable avec celles des branches économiques et du sexe;

1. Répartition de la main-d'oeuvre frontalière selon les secteurs et branches économiques

1.1. En général

En octobre 1973, par rapport aux secteurs économiques, les travailleurs frontaliers se répartissent comme suit :

Tableau 4.1a Travailleurs frontaliers selon le sexe et le secteur économique en 1973; nombres absolus et %/oo

	Nombres absolus			Nombres relatifs		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Secteur primaire	84	3	87	6	0	4
Secteur secondaire	8 699	2 326	11 025	625	245	471
Secteur tertiaire	5 136	7 176	12 312	369	755	525
T O T A L	13 919	9 505	23 424	1 000	1 000	1 000

Première constatation, les branches du secteur tertiaire groupent plus de la moitié (52,5%) des frontaliers. Par rapport à 1969 (48,4%), la part de ce secteur augmente au détriment du secteur industriel, alors que la part de l'agriculture est très faible (0,4% en 1973).

Tableau 4.1b Travailleurs frontaliers selon le sexe et le secteur économique en 1969 et 1973; répartition en %/oo

	1969 (1)			1973		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Secteur primaire	11	2	7	6	0	4
Secteur secondaire	658	273	509	625	245	471
Secteur tertiaire	331	725	484	369	755	525
T O T A L	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

1) ibid. page 6

En tenant compte des fonctionnaires internationaux, plus de 60 % des frontaliers seraient occupés dans le tertiaire. Le phénomène de la ressemblance des distributions des structures d'emploi, frontalière et genevoise, est sans doute appelé encore à se développer.

1.2. Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers, selon le sexe :

Si l'on affine la description, en considérant la répartition sectorielle des frontaliers selon le sexe, on constate que,

- d'une part la répartition des hommes (62,5 % dans le secteur secondaire) est très différente de celle des femmes (24,5 % dans le secondaire);
- d'autre part, alors que les chiffres de la population féminine frontalière sont proches de ceux de la population active genevoise (75 % de frontalières dans le tertiaire, contre 81 % de genevoises), chez les hommes en revanche on constate une nette différence. Sans tenir compte, à nouveau, des fonctionnaires internationaux, la proportion de travailleurs du secteur secondaire atteint 62 % chez les frontaliers contre 39 % chez les actifs d'origine suisse et 49 % chez les actifs étrangers résidant à Genève. Cet écart s'explique par le fait qu'à l'origine, comme nous l'avons indiqué dans l'approche historique, les travailleurs frontaliers étaient essentiellement des hommes, concentrés dans le secteur secondaire (construction et électromécanique). L'évolution de ces dernières années indique que cette spécialisation disparaît et que les structures d'emploi des frontaliers se rapprochent de celles de la population résidant à Genève : prédominance de plus en plus marquée du secteur tertiaire, emplois féminins toujours plus nombreux.

1.3. Evolution de cette répartition sectorielle

On peut comparer l'évolution de la main-d'oeuvre frontalière, par secteurs, à celle de la population active résidante du canton de Genève entre 1960 et 1970 (recensements fédéraux de la population) :

Entre 1960 et 1970 la population active du canton de Genève s'est accrue de 2,25 % par an en moyenne. C'est un chiffre très élevé si on le compare au taux d'accroissement moyen de l'ensemble de la Suisse (1,23 %).

Tableau 4.3 Evolution comparée des résidents actifs et des frontaliers, selon le secteur économique

			Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total
Augmentation annuelle moyenne (en %)						
1960-70	Suisse	SM	- 4,5	- 2,1	2,6	0,3
		SF	-	- 2,3	2,8	1,6
		Total	- 4,0	- 2,1	2,7	0,7
Etrangers		SM	- 5,7	4,1	7,8	5,7
		SF	2,0	6,1	5,4	5,5
		Total	- 5,3	4,6	6,6	5,5
Etrangers sans internationaux :						
	Total	- 5,3	4,6	6,0	5,1	
1969-73	Frontaliers	SM	- 1,2	11,8	16,2	13,3
		SF	- 29,3	12,3	16,4	15,4
		Total	- 3,4	11,9	16,3	14,1
Augmentation relative (en % par rapport à l'augmentation moyenne)						
1960 - 70	Suisse	SM	- 4,8	- 2,4	2,3	0
		SF	- 1,6	- 3,8	1,2	0
		Total	- 4,7	- 2,8	2,0	0
Etrangers		SM	- 10,8	- 1,5	2,0	0
		SF	- 3,3	0,6	0,1	0
		Total	- 10,2	- 0,9	1,0	0
Etrangers sans internationaux :						
	Total	- 9,9	- 0,5	0,9	0	
1969 - 73	Frontaliers	SM	- 12,8	- 1,3	2,6	0
		SF	- 38,7	- 2,7	0,9	0
		Total	- 15,3	- 1,9	1,9	0

SM = sexe masculin; SF = sexe féminin.

En se référant aux chiffres du tableau ci-dessus on note surtout :

- a) En ce qui concerne la population résidante, la forte différence entre le taux d'accroissement des actifs suisses (0,7 %) et des étrangers (5,5 %). En effet, le nombre de résidants actifs ayant augmenté de 34 000 personnes, les $\frac{3}{4}$ de ces nouveaux actifs étaient étrangers, contre $\frac{1}{4}$ seulement suisses. Cette disproportion résulte du fait que l'augmentation de la population, et des actifs, du canton de Genève s'est faite pour sa plus grande part entre 1960 et 1970, grâce à une forte immigration - confédérée, mais surtout étrangère-.
- b) L'augmentation des emplois de la population résidante résulte essentiellement de l'expansion des activités du secteur tertiaire : le nombre d'emplois du secteur industriel reste stationnaire entre 1960 et 1970 (57 000 personnes), alors que les emplois du secteur tertiaire passent de 78 000 à 111 000. Si l'on considère l'évolution selon le secteur économique et l'origine des travailleurs, on constate - en négligeant le secteur primaire dont la place est marginale - un glissement très prononcé de la population active suisse du secteur secondaire (- 8 100 personnes ou - 2,1 % par an en moyenne) vers le secteur tertiaire (+ 17 200 personnes ou + 2,7 % par an en moyenne). Ce glissement est compensé par un apport de 8 700 travailleurs d'origine étrangère dans le secteur secondaire (+ 4,6 %).
- c) En ce qui concerne les travailleurs frontaliers, leur taux d'augmentation moyen (14,1 % entre 1969 et 1973) est très supérieur à celui de la population active résidente, même étrangère. Il est plus élevé dans le secteur tertiaire que dans le secondaire (16,3 % contre 11,9 %). Cependant, en raison de l'évolution de la population active résidente, l'apport de la main-d'oeuvre frontalière au secteur industriel genevois est très important : en chiffres absolus l'augmentation annuelle de travailleurs dans l'industrie est de 1 400 frontaliers (moyenne 1969 - 1973), alors qu'elle n'est que de 100 résidents (moyenne 1960 - 1970).

1.4. Répartition sectorielle par département

Compte tenu de certaines différences de structure démographique entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, il semble utile également de relever comment se répartit, par secteur, la main-d'oeuvre frontalière selon qu'elle vient de l'un ou l'autre de ces départements.

Tableau 4.4 Population active et frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie : comparaison de la structure selon les secteurs économiques

		SECTEUR			Total
		I	II	III	
POPULATION ACTIVE, 1968					
- Ain	Hommes	217	473	310	1 000
	Femmes	272	277	451	1 000
	Total	236	403	361	1 000
- Haute-Savoie	Hommes	145	532	323	1 000
	Femmes	139	291	570	1 000
	Total	143	451	406	1 000
FRONTALIERS, 1973					
- Ain	Hommes	4	648	348	1 000
	Femmes	0	282	718	1 000
	Total	3	498	499	1 000
- Haute-Savoie	Hommes	6	620	374	1 000
	Femmes	0	234	766	1 000
	Total	4	464	532	1 000

On constate que :

- d'une part les structures économiques des deux départements français sont différentes, la place de l'agriculture étant encore sensiblement plus importante dans l'Ain (24 % des travailleurs, contre 14 % en Haute-Savoie);
- d'autre part la structure économique des travailleurs frontaliers, qui reflète celle de l'économie genevoise, est très différente de la structure de la population active des deux départements : l'agriculture n'a - en ce qui concerne les effectifs occupés - qu'une place très faible à Genève et les travailleurs frontaliers se répartissent essentiellement dans les deux autres secteurs; les hommes en majorité dans le secondaire et les femmes dans le tertiaire;
- tant chez les hommes que chez les femmes, la répartition des travailleurs frontaliers est légèrement différente entre l'Ain et la Haute-Savoie; les frontaliers de l'Ain sont proportionnellement plus nombreux dans le secteur secondaire, ceux de Haute-Savoie dans le tertiaire. Cette caractéristique est cependant moins marquée qu'en 1969. Elle résulte, en plus des différences de structures entre les populations actives des deux départements, de la répartition des emplois dans le canton de Genève qui est caractérisée par une certaine concentration de l'industrie (métallurgie, mécanique) sur la rive droite, des banques et du commerce sur la rive gauche.

1.5. Répartition de la main-d'oeuvre frontalière par branches économiques

Les trois secteurs économiques se subdivisent, selon la nomenclature utilisée 1), en 44 branches. Certaines de celles-ci n'ont toutefois, dans l'économie genevoise, qu'une faible importance (industrie textile, du caoutchouc et des plastiques, instruments de musique ...), et les douze plus importantes de ces branches regroupent près de 80 % de l'ensemble des frontaliers. A la page suivante figure la répartition de l'ensemble de la population active du canton de Genève par branches, en 1965, soit à la date du dernier recensement des entreprises. La comparaison avec la répartition des frontaliers en 1973, soit 8 ans plus tard, est certes hasardeuse, mais à défaut de données plus récentes elle donne quelques intéressantes indications.

- Dans l'industrie on constate que les travailleurs frontaliers sont - par rapport à la population active totale du canton - particulièrement nombreux dans les branches en rapport avec la construction : bâtiment 11,2 %, industrie du bois 1,9 %, industrie métallurgique 2) 7,5 %, terre et pierre 0,5 %. Ces quatre branches groupent 21,1 % de l'ensemble des frontaliers, contre 17,4 % de la population active du canton. Les frontaliers sont également particulièrement nombreux dans les arts graphiques et l'industrie chimique.
- Dans le secteur tertiaire, le commerce de détail et la banque groupent une proportion très forte de frontaliers: commerce de détail 15,1 %, contre 10,1 % pour l'ensemble de la population active en 1965, et banque 7,5 %, contre 3,8 % en 1965.

1) Nomenclature du Bureau fédéral de statistique, complétée (voir annexe B).

2) L'industrie métallurgique genevoise est constituée essentiellement d'artisans sur métaux : installateurs, plombiers, appareils, serruriers.

Tableau 4.5 Emplois du canton de Genève, selon la branche économique, en 1955 et 1965

	1955	1965	
		nombre	%
TOTAL	110'900	158'916	100,0
Agriculture	3'588	2'047	1,3
Mines et carrières	115	231	0,1
Industrie, arts et métiers	39'070	46'374	(29,2)
Machines, appareils, véhicules	12'250	15'226	9,6
Industrie métallurgique et artisans sur métaux	4'942	7'877	5,0
Fabrication de produits alimentaires et fourragers	3'911	4'218	2,6
Industrie horlogère	3'884	4'074	2,6
Arts graphiques	2'592	3'589	2,3
Industrie chimique	1'940	2'558	1,6
Fabrications de vêtements, de lingerie, de chaussures, literie	3'409	2'468	1,6
Transformation du bois et du liège (charpenterie non comprise)	2'146	1'974	1,2
Bijouterie, gravure et frappe	983	1'110	0,7
Mise en oeuvre de la terre et de la pierre	719	999	0,6
Industrie du tabac	1'019	951	0,6
Industrie du papier	373	381	0,2
Fabrication de spiritueux et d'autres boissons	311	340	0,2
Fabrication et mise en oeuvre du cuir (chaussures non comprises)	267	293	0,2
Industrie textile	133	165	0,1
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	103	91	0,1
Instruments de musique	41	32	0,0
Voitures d'enfants, jouets, engins de sport	47	28	0,0
Bâtiment et travaux du génie civil	8'880	16'805	10,6
Electricité, gaz, eau	1'047	1'302	0,8
Récupération des ordures ménagères, stations d'épuration des eaux	-	346	0,2
Services	58'200	91'811	(57,8)
Commerce de détail	11'257	16'025	10,1
Hôtels et restaurants	6'846	10'004	6,3
Commerce de gros	4'498	9'471	6,0
* Organisations internationales	3'200	8'000	5,0
* Administration cantonale	4'100	7'300	4,6
Hygiène et soins personnels	3'285	7'073	4,5
Banques et autres établissements financiers	2'714	6'061	3,8
Transports	4'195	5'959	3,8
* Service de maison	5'500	5'000	3,1
Agences, location, bureaux de consultation	2'357	3'981	2,5
Exploitations des PTT	1'667	2'598	1,6
Autres services	3'003	1'948	1,2
Sociétés d'assurances privées	1'064	1'781	1,1
Nettoyage	1'128	1'535	1,0
* Administrations communales	900	1'300	0,8
Etablissements privés d'enseignement et d'éducation	552	923	0,6
Services récréatifs, sport	562	809	0,5
Affaires immobilières	535	777	0,5
Stations d'essais scientifiques, arpentage	232	757	0,5
Oeuvres sociales	605	507	0,3

* Estimation

Source : Recensement fédéral des entreprises

Tableau 4.6 Travailleurs frontaliers selon le sexe et la branche économique

Branche économique	Nombres absolus			Répartition en ‰		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
AGRICULTURE	84	3	87	6	-	4
CARRIERES	35	-	35	3	-	1
INDUSTRIE ET METIERS	6 200	2 147	8 347	446	226	357
Industrie alimentaire	568	196	764	41	21	33
Fabrication de boissons	12	6	18	1	1	1
Industrie du tabac	85	87	172	6	9	7
Industrie textile	4	7	11	-	1	-
Habillement	17	81	98	1	8	4
Industrie du bois	429	12	441	31	1	19
Jouets, engins de sport	1	-	1	-	-	-
Industrie du papier	23	16	39	2	2	2
Arts graphiques	551	235	786	40	25	34
Industrie du cuir	16	32	48	1	3	2
Caoutchouc, plastique	25	8	33	1	1	1
Industrie chimique	333	388	721	24	41	31
Terre, pierres et verre	110	13	123	8	1	5
Industrie métallurgique	1 560	189	1 749	112	20	75
Industrie mécanique	1 624	449	2 073	117	47	88
Industrie horlogère	260	315	575	19	33	25
Bijouterie	69	70	139	5	7	6
Instruments de musique	2	-	2	-	-	-
Garages	511	43	554	37	5	24
BATIMENT, GENIE CIVIL	2 455	175	2 630	176	18	112
ELECTRICITE, GAZ, EAU, ASSAINISSEMENT	9	4	13	-	-	-
Electricité, gaz, eau	4	4	8	-	-	-
Assainissement	5	-	5	-	-	-
SERVICES	5 112	7 140	12 252	367	752	523
Commerce de gros	740	662	1 402	53	70	60
Commerce de détail	1 498	2 037	3 535	108	214	151
Banques	554	1 213	1 767	40	128	75
Assurances	100	278	378	7	29	16
Affaires immobilières	34	157	191	2	16	8
Transports	546	257	803	39	27	34
PTT	22	40	62	2	4	3
Administrations publiques	78	98	176	6	10	8
Organisations internationales	19	33	52	1	3	2
Hôtellerie	518	406	924	37	43	39
Représentation d'intérêts, agences	362	700	1 062	26	74	45
Hygiène	156	520	676	11	55	29
Enseignement	111	194	305	8	20	13
Laboratoires, aménagement	88	62	150	6	7	6
Oeuvres sociales	7	49	56	1	5	2
Culture, loisirs	33	34	67	2	4	3
Nettoyage	113	158	271	8	17	12
Autres services	108	45	153	8	5	7
Cultes	7	10	17	1	1	1
Service de maison	18	187	205	1	20	9
Branche inconnue	24	36	60	2	4	3
T O T A L	13 919	9 505	23 424	1 000	1 000	1 000

A la ventilation des frontaliers par secteur économique, puis par branche économique, il aurait fallu ajouter celle par profession. Cette dernière ne sera toutefois pas abordée directement; le biais utilisé consistera à ranger la main-d'oeuvre frontalière, dans le paragraphe suivant, selon son statut socio-professionnel, statut qui recouvre en fait à la fois la profession et le rang dans la profession.

2. La main-d'oeuvre frontalière et son statut socio-professionnel

De même que précédemment pour les branches économiques, un problème de nomenclature et de comparaison de nomenclature se pose au sujet du statut socio-professionnel, de la catégorie socio-professionnelle des frontaliers. Pour des raisons de commodité et de comparabilité, la nomenclature retenue est celle de l'INSEE ¹⁾; elle figure en détail dans l'annexe C.

2.1. Population frontalière totale et statut socio-professionnel :

a) selon le sexe :

un premier survol des tableaux répartissant les frontaliers par catégorie socio-professionnelle indique une forte concentration de ceux-ci dans des professions modestes, dans une zone assez moyenne par rapport à la hiérarchie professionnelle. Citons quelques chiffres :

1) INSEE : institut national de la statistique et des études économiques, rattaché au Ministère des finances et de l'économie à Paris.

Tableau 4.7 Travailleurs frontaliers selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle

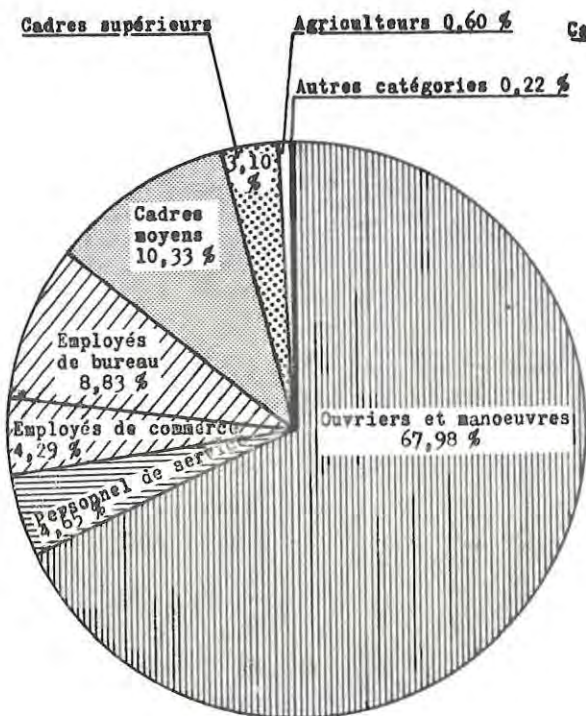
	Hommes		Femmes		Total	
	Effectifs	o/oo	Effectifs	o/oo	Effectifs	o/oo
Ouvriers et manoeuvres ¹⁾	9 462	680	1 464	154	10 926	466
Personnel de service	647	47	975	103	1 622	69
Employés de commerce	597	43	1 586	167	2 183	93
Employés de bureau ¹⁾	1 229	88	4 854	511	6 083	260
Cadres moyens	1 438	103	548	58	1 986	85
Cadres supérieurs et patrons	431	31	63	7	494	21
Ouvriers agricoles	83	6	3	0	86	4
Inconnue	32	2	12	0	44	2
T O T A L	13 919	1 000	9 505	1 000	23 424	1 000

1) dont apprentis

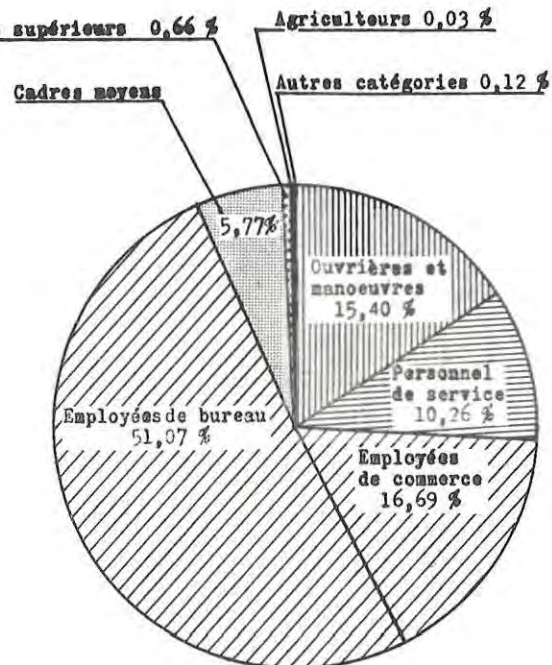
Dans leur ensemble, les frontaliers se répartissent dans toutes les catégories socio-professionnelles, mais avec une nette dominance du statut d'ouvrier (près de 47 %) et du statut d'employé (plus de 42 %); les catégories cadres moyens et cadres supérieurs ne concernent qu'environ 10,5 % des frontaliers; le reste appartenant au secteur agricole. Le graphique suivant met bien en relief les caractéristiques dominantes de la main-d'oeuvre frontalière.

Parmi la catégorie ouvrier, il n'est pas inutile de relever qu'en fait il y existe une prédominance de la main-d'oeuvre qualifiée :

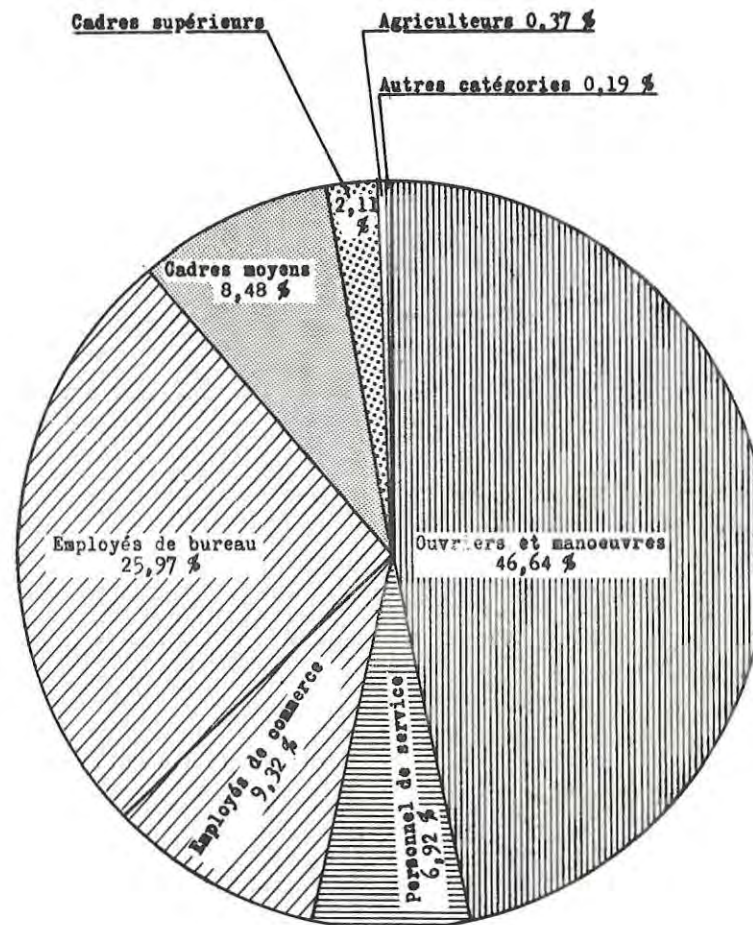
Graph. 4.7 REPARTITION DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS SELON LA CATEGORIE SOCIO - PROFESSIONNELLE



HOMMES
(13919)



FEMMES
(9505)



TOTAL
(23424)

Tableau 4.8a Ouvriers, selon le sexe et la qualification

	Hommes		Femmes		Total	
	Effectifs	o/oo	Effectifs	o/oo	Effectifs	o/oo
Contremaîtres	461	49	10	7	471	43
Ouvriers qualifiés	5 654	598	200	137	5 854	536
Ouvriers spécialisés	2 315	245	962	657	3 277	300
Manoeuvres	904	95	268	183	1 172	107
Apprentis	128	13	24	16	152	14
TOTAL OUVRIERS	9 462	1 000	1 464	1 000	10 926	1 000

Contremaîtres et ouvriers qualifiés représentent donc plus de la moitié (58 %) des ouvriers frontaliers. Cependant la situation est très différente entre hommes et femmes : chez les hommes le niveau de qualification est très élevé : contremaîtres et ouvriers qualifiés constituent 65 % de la main-d'oeuvre ouvrière. Par contre chez les femmes, les ouvrières spécialisées et les manoeuvres sont en forte majorité (84 % du total). Ces différences correspondent à une répartition par branche économique différente entre hommes et femmes : les ouvriers sont particulièrement nombreux dans les branches du bâtiment et de la mécanique, les ouvrières dans les branches comportant des travaux de conditionnement ou du travail à la chaîne (industrie alimentaire, cosmétiques, horlogerie-bijouterie).

Le groupe des employés est composé de femmes dans une proportion de 75 %. Le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes dans les trois catégories d'emplois, aussi bien parmi les employés de bureau ou de commerce que parmi le personnel de service. La seule catégorie des employées de bureau groupe plus de la moitié de l'ensemble de la main-d'oeuvre féminine frontalière (4 809 ou 51 %).

Tableau 4.8b Employés selon le sexe et la profession

	Hommes		Femmes		Total	
	Effectifs	o/oo	Effectifs	o/oo	Effectifs	o/oo
Employés de bureau	1 187	480	4 809	649	5 996	606
Employés de commerce	597	241	1 586	214	2 183	221
Personnel de service	647	262	975	131	1 622	164
Apprentis	42	17	45	6	87	9
TOTAL EMPLOYÉS	2 473	1 000	7 415	1 000	9 888	1 000

En rappelant que le monde frontalier est employé ou ouvrier à presque 90 %, remarquons que dans la couche "cadres moyens" (8,4 % du total des frontaliers), les hommes sont surtout des techniciens (64,8 % de cette couche) tandis que les femmes travaillent plutôt dans des professions para-médicales (30,7 %) mais également comme techniciennes (27,0 %).

Tableau 4.8c "Cadres moyens" selon le sexe et la profession

	Hommes		Femmes		Total	
	Effectifs	o/oo	Effectifs	o/oo	Effectifs	o/oo
Enseignement	72	50	97	177	169	85
Professions para-médicales	27	19	168	307	195	98
Techniciens, programmeurs	932	648	148	270	1 080	544
Cadres administratifs moyens	407	283	135	246	542	273
TOTAL "CADRES MOYENS"	1 438	1 000	548	1 000	1 986	1 000

De même dans les "cadres supérieurs" (2 % du total des frontaliers), les hommes sont de préférence ingénieurs et les femmes appartiennent plutôt au personnel scientifique et au professorat.

Tableau 4.8d "Cadres supérieurs" selon le sexe et la profession

	Hommes		Femmes		Total	
	Effectifs	o/oo	Effectifs	o/oo	Effectifs	o/oo
Professions libérales	13	31	1	17	14	30
Personnel scientifique	73	177	44	733	117	247
Ingénieurs	199	482	6	100	205	433
Autres cadres supérieurs	128	310	9	150	137	290
T O T A L	413	1 000	60	1 000	473	1 000
"C A D R E S S U P E R I E U R S"						

b) selon l'âge :

si l'on complète cette analyse du croisement des variables catégorie socio-professionnelle et sexe en introduisant le critère de l'âge, on n'observe pas de singularités puisque c'est l'ensemble du monde frontalier qui est marqué par son appartenance à des classes d'âges jeunes (52,6 % entre 20 et 29 ans, 64,8 % entre 20 et 34 ans) et que, par conséquent, les sous-ensembles construits au sein de cet ensemble indiquent le même phénomène. Toutefois des nuances apparaissent selon telle ou telle catégorie socio-professionnelle.

Chez les ouvriers et employés, les classes d'âges 20 - 24 ans prédominent; ensuite viennent celles de 25 - 29 ans :

Ouvriers et employés : importance des classes de 20 à 29 ans par rapport au total

	20 - 24 ans	25 - 29 ans
Ouvriers	24,1 %	23,0 %
Employés	35,0 %	25,9 %
Personnel de service	29,3 %	20,8 %

La population frontalière des employés, y compris le personnel de service, est donc âgée de 20 à 29 ans pour 59,1 % d'entre elle; celle des ouvriers, dans la même fourchette d'âges, atteint 47,1 %. Si l'on ajoute encore à ces classes celles de moins de 20 ans, on arrive à une proportion de 67,2 % pour les employés (donc plus des deux tiers), et de 52,1 % chez les ouvriers.

Les catégories des ouvriers et des employés, qui groupent 90 % de l'ensemble des frontaliers, constituent donc - les employés tout particulièrement - une population très jeune.

Dans les catégories moyennes et supérieures de la hiérarchie socio-professionnelle on constate également la jeunesse de la main-d'oeuvre frontalière. En effet, chez les "cadres moyens", dont les enseignants, le personnel infirmier et les techniciens (informatique et bâtiment principalement) constituent l'essentiel, les classes d'âges de 20 à 29 ans groupent 59,1 % du total, soit une proportion égale à celle rencontrée dans l'ensemble employés + personnel de service. Cependant, à l'inverse de cet ensemble, les classes de 25 à 29 ans (38,9 %) sont plus nombreuses que celles de 20 à 24 ans (20,2 %) chez les "cadres moyens".

Chez les "cadres supérieurs" les classes de 30 à 34 ans prédominent (30,7 %), puis viennent celles de 25 à 29 ans

(23,5 %). Ainsi, bien que la moyenne d'âge augmente avec la position hiérarchique, les classes d'âges jeunes restent prédominantes dans la population frontalière, même vers le haut de cette hiérarchie.

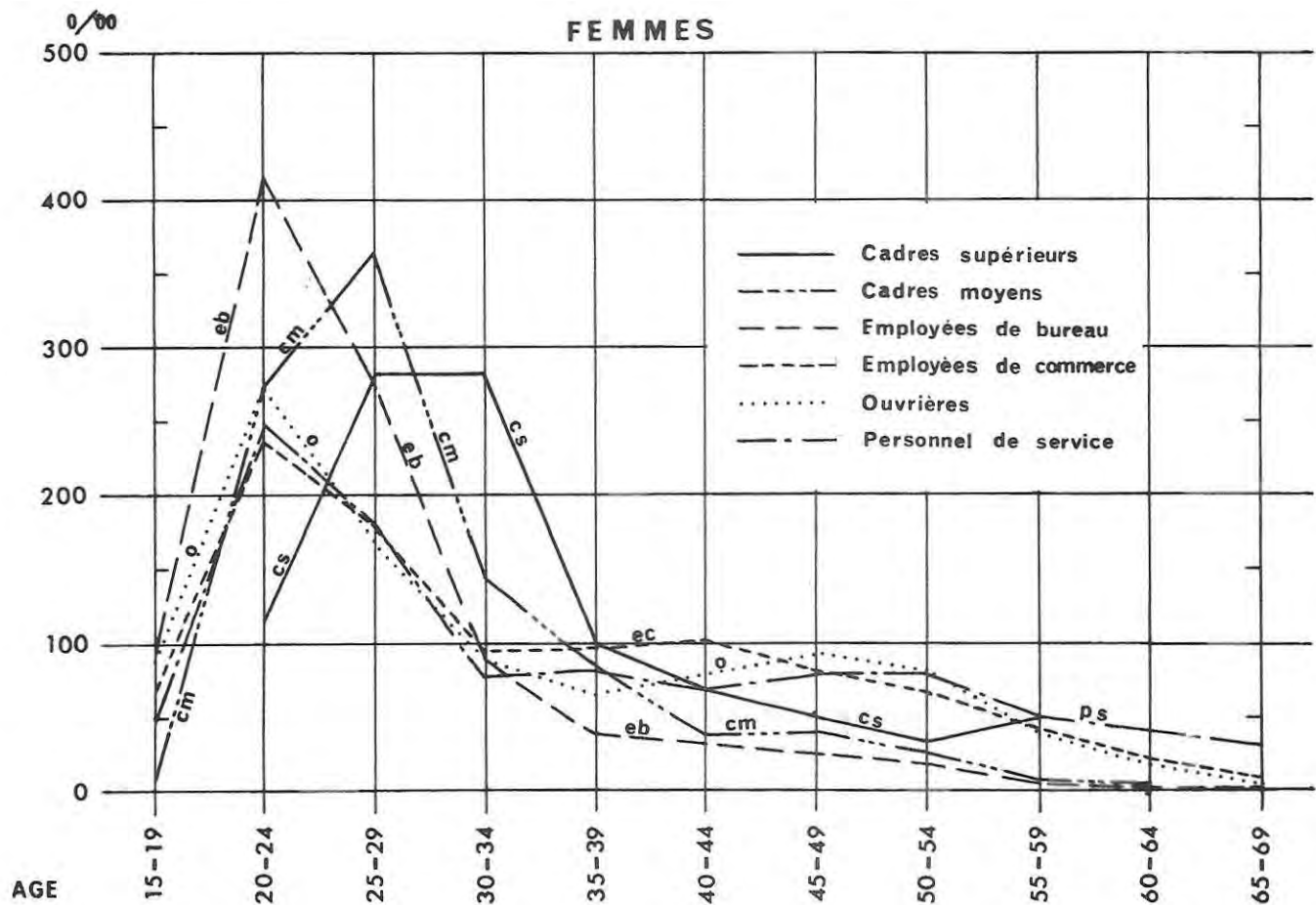
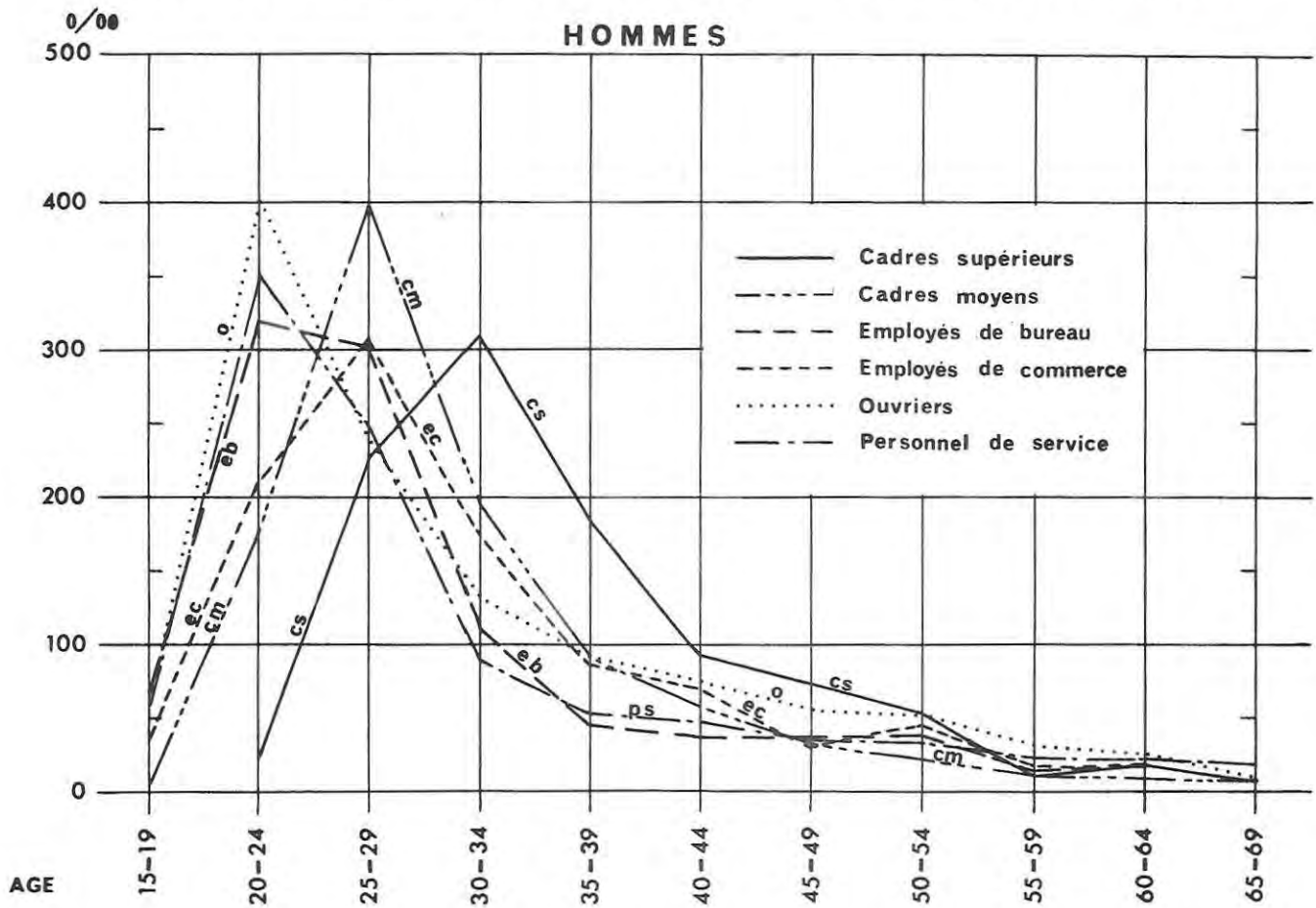
Nous avons vu, dans l'approche démographique, que la population frontalière féminine était sensiblement plus jeune que la masculine. Cette caractéristique peut être observée dans les diverses catégories socio-professionnelles, tant chez les ouvriers que chez les employés.

Que ce soit comme employée, comme personnel de service, comme ouvrière qualifiée ou spécialisée, comme manoeuvre, dans toutes ces catégories, les classes d'âges qui prédominent chez les frontalières sont celles de 20 à 24 ans. Pour les cadres moyens c'est la catégorie 25 - 29 ans.

Chez les hommes, dont l'âge moyen est de quelques années plus élevé que celui des femmes, les classes d'âges les plus nombreuses sont celles de 25 à 29 ans chez les employés de commerce, les contremaîtres, les ouvriers qualifiés alors que les classes de 20 à 24 ans l'emportent encore en nombre chez les employés de bureau, les ouvriers spécialisés, les manoeuvres et le personnel de service.

Les tableaux en annexe A.11, ainsi que le graphique 4.9 permettront au lecteur d'approfondir encore cette analyse. Ils mettent en évidence l'étalement plus ou moins marqué de la répartition par âges des travailleurs des différentes catégories. Ils montrent également dans quelles catégories se situent les travailleurs âgés : dans le personnel de service, où les personnes ayant dépassé la cinquantaine représentent 17 % de l'ensemble des travailleurs - et même 21 % si l'on se limite aux femmes -; chez les ouvriers (12 %); les cadres supérieurs (9,5 %); les employés (6,2 %).

Graph. 4.9 TRAVAILLEURS FRONTALIERS :
 REPARTITION SELON L' AGE
 DANS LES PRINCIPALES CATEGORIES SOCIO - PROFESSIONNELLES



2.2. Evolution du statut socio-professionnel depuis 1969

L'étude de cette évolution est particulièrement intéressante. Il est toutefois important de préciser que les deux nomenclatures, celle de 1969 et celle de 1973, ne sont pas rigoureusement comparables, les principes de classification n'étant pas tout à fait les mêmes. Il est possible que la limite entre cadres supérieurs et cadres moyens d'une part, cadres moyens et employés de bureau d'autre part ait pu être quelque peu différente. Toutefois les grandes tendances que ce tableau met en évidence correspondent à l'évolution réelle intervenue entre 1969 et 1973.

Tableau 4.10 Travailleurs frontaliers selon le statut socio-professionnel, en 1969 et 1973

	1969 ¹⁾		1973		Augmentation 1969 - 1973 (%)
	Effectifs	o/oo	Effectifs	o/oo	
Ouvriers agricoles	86	6	86	4	0
Cadres supérieurs	75	6	494	21	559
Cadres moyens	719	52	1 986	85	176
Employés de bureau	3 577	260	6 083	260	70
Employés de commerce	1 538	112	2 183	93	42
Ouvriers et manoeuvres	6 634	483	10 926	467	65
Personnel de service	1 112	81	1 622	70	46
T O T A L	13 741 ²⁾	1 000	23 380 ³⁾	1 000	70

1) *ibid.* page 34

2) Manquent 67 inconnues

3) Manquent 44 inconnues

La structure socio-professionnelle des travailleurs frontaliers s'est sensiblement modifiée sous deux effets : une amélioration de la qualification, tant chez les hommes que chez les femmes, et une augmentation de la part des femmes dans le total des travailleurs.

Au total (tableau 4.10) le principal changement est l'augmentation très nette de la part des cadres - moyens et surtout supérieurs - qui passe de 6 % à 11 % du total de la main-d'oeuvre frontalière. Toutes les autres catégories ont un taux d'augmentation inférieur, ou au plus égal, au taux d'augmentation moyen (70 % sur les 4 ans), et leur part dans le total diminue (ouvriers agricoles, employés de commerce, personnel de service) ou reste stationnaire (employés de bureau, ouvriers et manoeuvres).

Le tableau suivant, qui distingue les hommes des femmes, permet de pousser plus loin l'analyse :

Tableau 4.11 Structure socio-professionnelle, selon le sexe; comparaison 1969 - 1973

	Hommes		Femmes	
	1969	1973	1969	1973
Ouvriers agricoles	10	6	2	0
Cadres supérieurs	8	31	2	7
Cadres moyens	64	104	32	58
Employés de bureau	141	88	448	511
Employés de commerce	54	43	202	167
Ouvriers et manoeuvres	676	681	180	154
Personnel de service	47	47	134	103
T O T A L	1 000	1 000	1 000	1 000

Chez les hommes la structure professionnelle ne change pratiquement pas : même proportion ou presque, en 1969 et en 1973, de personnel de service, d'ouvriers, d'employés de commerce et de "cols blancs". Mais pour ces derniers, amélioration très nette dans la hiérarchie des emplois : la part des employés de bureau diminue tandis qu'augmente celle des cadres moyens, et surtout des cadres supérieurs.

Chez les femmes la structure professionnelle subit une modification plus profonde : en plus d'une amélioration, comme chez les hommes, dans la position hiérarchique des employées, on constate une augmentation très nette de la part de ces employées : employées de bureau et cadres passent de 48 % en 1969 à 58 % en 1973 dans le total des frontalières. La part des trois grandes autres catégories, employées de commerce, ouvrières et personnel de service diminue dans les mêmes proportions.

2.3. Statut socio-professionnel et branches économiques

La description des catégories socio-professionnelles des frontaliers s'enrichit encore en la comparant aux différentes branches économiques. Les tableaux en annexe A.12 donnent une image exhaustive de la ventilation des frontaliers selon ces deux critères. Quelques constatations s'imposent.

a) Cadres supérieurs et cadres moyens (10,5 % de la main-d'oeuvre frontalière)

Les premiers (473 en tout, soit 2 %) se recrutent, par ordre décroissant, dans le commerce de gros (16,5 % du total de ces cadres), dans l'enseignement supérieur (15,9 %), dans les agences (15,0 %), dans les laboratoires de recherche (10,4 %), dans la mécanique (8,9 %) et dans les banques (6,8 %); l'industrie chimique, le commerce de détail, le bâtiment, les transports, etc. se répartissent le reste. Notons que les frontalières cadres supérieurs (60, soit 12,7 % du total des cadres supérieurs) sont à plus de 50 % dans l'enseignement.

Les seconds, les cadres moyens (1 986 en tout, soit 8,5 %), se rencontrent surtout dans le bâtiment (14,7 % du total de ces cadres), dans la mécanique (13,0 %), dans les agences (9,4 %), dans les services d'hygiène (9,4 %), dans le commerce de gros (9,1 %), dans l'enseignement (8,2 %), dans le commerce de détail (7,4 %) et dans les banques (4,9 %); viennent ensuite l'industrie chimique, les laboratoires, les arts graphiques, les transports, l'horlogerie, l'administration publique, etc.

b) Les employés (35,3 % de l'ensemble des frontaliers)

Distinguons d'entrée de cause dans ce monde des employés, le personnel de bureau (73,6 %) et le personnel de commerce (26,4 %).

Les employés de bureau : sur 6 083 (soit 26 % des frontaliers), 26,3 % d'entre eux travaillent dans les banques; 11,3 % dans les agences; 10,5 % dans le commerce de gros; 8,4 % dans le commerce de détail; 5,9 % dans l'industrie mécanique; 5,5 % dans les assurances; 4,6 % dans les transports; 3,2 % dans le bâtiment; entre 3 % et 2 %, dans l'industrie chimique, l'immobilier, l'horlogerie, la métallurgie, les arts graphiques.

Les employés de commerce : sur 2 183 personnes, 82,7 % sont dans le commerce de détail; viennent ensuite le commerce de gros (4 %), l'industrie alimentaire, les transports, les entreprises de nettoyage.

c) Les ouvriers (46,6 % de l'ensemble des frontaliers)

Sans procéder à des distinctions entre contremaîtres, ouvriers qualifiés, ouvriers spécialisés et manoeuvres, relevons que, parmi les 10 926 frontaliers ouvriers, 19,4 % travaillent dans le bâtiment; 13,6 % dans la métallurgie et 12,7 % dans la mécanique; 8,7 % dans le commerce de détail (magasiniers, chauffeurs ...); 5,7 % dans les industries alimentaires; 5,6 % dans les arts graphiques; 4,4 % dans les garages et dans l'industrie chimique; entre 3% et 4%, dans l'industrie du bois, le commerce de gros, les transports, l'horlogerie.

d) Le personnel de service (6,9 % de l'ensemble des frontaliers)

Les 1 622 frontaliers qui composent cette catégorie socio-professionnelle se ventilent entre 40 % dans l'hôtellerie, 21 % dans les services d'hygiène, 12 % comme personnel de maison, 6 % comme nettoyeurs.

Pour dégager les traits forts de ce croisement des variables statut socio-professionnel et branches économiques, retenons que, pour les cadres moyens et supérieurs, en petit nombre il est vrai, il n'y a pas de branches prédominantes; par contre, pour les employés de bureau, ce sont les banques qui prennent le plus gros contingent, et pour les employés de commerce, le commerce de détail. Quant aux frontaliers ouvriers, bâtiment et secteur métallurgie-mécanique se partagent 47 % d'entre eux.

Signalons que l'administration publique, cantonale et fédérale, emploie 1,6 % des 2 459 frontaliers, cadres moyens et supérieurs; 2,2 % des 6 083 employés de bureau; 0,4 % des ouvriers; 0,7 % des frontaliers engagés comme personnel de service. Au total, 238 frontaliers, soit 1 %, travaillent dans l'administration publique. On peut leur ajouter les frontaliers travaillant dans l'enseignement (305) et une partie de ceux de la branche hygiène - santé publique (676). Ainsi l'administration publique, prise au sens le plus large, emploie près de 1 000 frontaliers, soit entre 4 % et 4,5 % de l'ensemble des travailleurs frontaliers.

2.4. Statut socio-professionnel et département

L'étude du professeur Raffestin avait mis en relief, en 1969, les attractions différentielles exercées par Genève sur la main-d'oeuvre frontalière, selon qu'elle vienne du département de l'Ain ou du département de Haute-Savoie :

	<u>Ain</u>	<u>Haute-Savoie</u>
Sexe en % (par département)		
Sexe masculin	64,0	60,3
Sexe féminin	<u>36,0</u>	<u>39,7</u>
	100,0	100,0
Département en % (par sexe)	<u>Sexe masculin</u>	<u>Sexe féminin</u>
Ain	24,6	21,7
Haute-Savoie	<u>75,4</u>	<u>78,3</u>
	100,0	100,0

La même étude, outre la disparité des départements vis à vis du taux de féminité de la main-d'oeuvre frontalière, relève également leur disparité à l'égard de la répartition par secteurs et branches économiques, par catégorie socio-professionnelle :

Tableau 4.12 Les grandes catégories professionnelles par sexe et par département, en 1969

	Haute-Savoie				Ain			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
		%		%		%		%
Ouvriers et manoeuvres	4 202	66,46	749	17,93	1 471	71,20	211	18,13
Personnel administratif	925	14,63	1 826	43,71	258	12,49	568	48,80
Personnel commercial et vendeurs	382	6,03	881	21,09	75	3,63	200	17,18
Personnel des services	296	4,68	580	13,88	100	4,84	136	11,68
Personnel des professions scientifiques, techniques, libérales	407	6,44	130	3,11	131	6,34	42	3,61
Directeurs et cadres	44	0,70	6	0,14	21	1,02	4	0,34
Agriculteurs	67	1,06	6	0,14	10	0,48	3	0,26
T O T A L	6 323	100,00	4 178	100,00	2 066	100,00	1 164	100,00

" Nous voyons que relativement beaucoup plus d'ouvriers viennent de l'Ain (71,20 % et parmi eux 10,55 % de manoeuvres); inversement, plus d'employés et d'employées viennent de la Haute-Savoie."

En fait, le relevé des frontaliers d'octobre 1973 atténue ces différenciations départementales pour toutes les variables : sexe, branche économique, catégorie socio-professionnelle. Tout d'abord, l'Ain et la Haute-Savoie ne se distinguent pas au niveau de la variable sexe :

	<u>Ain</u>	<u>Haute-Savoie</u>
Sexe en % (par département)		
Sexe masculin	59,1	59,5
Sexe féminin	40,9	40,5
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
Département en % (par sexe)	<u>Sexe masculin</u>	<u>Sexe féminin</u>
Ain	23,7	24,0
Haute-Savoie	76,3	76,0
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Cette constatation faite, si l'on compare les catégories socio-professionnelles où se répartissent les frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie, peu de différences également émergent :

Tableau 4.13 Ain et Haute-Savoie : répartition comparée des catégories socio-professionnelles

	Ain			Haute-Savoie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Ouvriers agricoles	3	-	2	7	-	4
Indépendants	0	-	0	2	-	1
Cadres supérieurs	30	11	22	29	5	19
Cadres moyens	110	55	87	101	59	84
Employés de bureau	99	518	270	85	508	256
Employés de commerce	36	158	86	45	169	96
Ouvriers	674	164	466	682	151	467
Personnel de service	45	93	65	47	106	71
Autres, inconnu	3	1	2	2	2	2
T O T A L	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Et même en relevant les principales branches économiques qui engagent des frontaliers, l'Ain et la Haute-Savoie ne se différencient guère plus (tableaux A.12).

La seule différence qui caractérise donc bien ces deux départements quant à la main-d'oeuvre frontalière est le fait que l'Ain n'en fournit que le $\frac{1}{4}$ (23,8 %) et la Haute-Savoie plus des $\frac{3}{4}$ (76,1 %) ¹⁾. Une fois ces chiffres retenus, les autres

1) 0,1 % pour les autres départements.

disparités s'estompent. Plusieurs explications sont possibles à cette disparition des différences départementales : l'extension de la zone d'attraction dans l'Ain qui englobe désormais non seulement des aires rurales (Pays de Gex), mais également des sous-régions industrielles (Bellegarde); la ressemblance de plus en plus forte de la structure de l'emploi existant entre les frontaliers et les actifs résidant à Genève; la proportion grandissante de frontaliers nés dans d'autres départements que ceux de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Toute une problématique pourrait être échafaudée par rapport à la structure de l'emploi, au marché du travail, à la mobilité professionnelle et géographique des frontaliers et de la main-d'oeuvre dans la région franco-genevoise prise globalement. Sans doute, assistons-nous ici à un phénomène classique d'attraction urbaine; Genève, en dépit de la frontière et des aléas de l'histoire, retrouvant son rôle de ville polarisante.

Voir aussi en annexe :

Tableau A.10. Frontaliers selon le sexe, le groupe économique et l'âge

Tableau A.11. Frontaliers selon le sexe, l'âge et la catégorie socio-professionnelle

Tableau A.12. Frontaliers selon le sexe, la catégorie socio-professionnelle et le groupe économique;

AIN

HAUTE-SAVOIE

TOTAL

CONCLUSION

A vouloir être surtout descriptive, cette analyse consacrée au phénomène frontalier à Genève a sans doute parfois été un peu lourde. Pour retourner à l'essentiel, retenons quelques constatations faites au cours des différentes approches.

Sur le plan historique, la tendance en quelque sorte exponentielle de la courbe du nombre des frontaliers n'est apparue qu'en 1966, à un moment où la Confédération helvétique cherchait à stabiliser l'immigration étrangère en Suisse. Cet afflux de frontaliers - 24 000 en avril 1974 -, afflux qui se tasse depuis quelques mois, a correspondu en fait à la création de nouveaux emplois à Genève, surtout dans le secteur tertiaire.

L'approche démographique a mis en relief d'une part le caractère jeune de la pyramide des âges des frontaliers dont 52 % ont entre 20 et 29 ans, d'autre part un taux élevé de femmes, 41 % du total, à mettre en parallèle, entre autres, avec l'importance des couples frontaliers. Sans doute, la forte baisse du nombre de frontaliers après 35 ans, voire 30 ans, qui est une conséquence de la nouveauté du phénomène, correspond-elle aussi à un désir de leur part de se réinsérer professionnellement en France ainsi que de profiter des avantages sociaux, surtout familiaux, existant dans ce pays.

Les quelques éléments géographiques ont montré que, même si l'aire d'attraction de Genève s'étendait toujours plus, en fait le "bouurrelet frontalier" continuait à se maintenir dans une zone d'une dizaine de kilomètres autour de la frontière, et que d'autre part le phénomène frontalier devait être comparé à l'ensemble des mouvements pendulaires d'une grande agglomération. Nous avons signalé que dans le cas d'une autre ville

alpine comme Grenoble, ces mouvements s'étendaient à des distances encore supérieures. Pour en rester à l'agglomération genevoise on peut mesurer l'importance des migrations alternantes de travailleurs par quelques chiffres : en 1970, 36 % des résidents actifs du canton de Genève quittaient quotidiennement leur commune de domicile pour exercer leur profession; cette proportion dépassait même 70 % dans certaines communes suburbaines pourtant souvent aussi éloignées du centre que les communes frontalières françaises proches. De plus, à la même date, plus de 4 000 personnes venaient travailler chaque jour à Genève en provenance d'autres cantons suisses; du Valais (jusqu'à Martigny), de Fribourg, Berne, mais principalement Vaud. Dans ce canton la polarisation s'exerçait surtout le long des rives du lac : plus de 1 000 personnes venaient de Nyon (20 km.), plus de 500 de Lausanne (60 km.), plus de 100 de la région Vevey-Montreux (80 km.).

On peut également rappeler que cette polarisation de l'agglomération genevoise n'est qu'un élément, certes majeur, dans un système général de mouvements pendulaires. Ainsi plus de 1 000 personnes sortent chaque jour du canton de Genève pour aller travailler à Nyon (plus de 100 personnes), à Lausanne (plus de 200 personnes), ou en France (plus de 200 personnes); ainsi de nombreux frontaliers de la région de Divonne vont travailler dans le canton de Vaud, des frontaliers de la région de Thonon vont travailler dans le Valais, et même à Lausanne grâce aux communications par bateau.

Autre aspect, les 23 424 frontaliers recensés sont presque tous des français (98 %); la majorité d'entre eux (60 %) sont nés hors des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ce qui atteste de leur part, indépendamment de leurs migrations quotidiennes, une forte mobilité géographique.

Parmi les aspects économiques du phénomène frontalier, on retiendra que la structure d'emploi des travailleurs frontaliers tend à se rapprocher de celle de la population active genevoise, par son taux élevé de femmes, et par la place grandissante prise par le secteur tertiaire. Une comparaison plus nuancée, qui n'a pu être faite ici faute de données récentes sur la population active genevoise, reste à faire.

Bâtiment et métallurgie-mécanique retiennent, pour une grande partie, les frontaliers ouvriers, tandis que commerce et banques ont le plus fort pourcentage d'employés. Signalons enfin la qualification élevée de la main-d'oeuvre frontalière masculine, particulièrement dans l'industrie et le bâtiment, celle de la main-d'oeuvre féminine restant encore sensiblement plus basse.

Cet aperçu descriptif des flux migratoires frontaliers à Genève doit évidemment s'insérer dans une perspective plus large, celle d'une région qui, à cheval sur une frontière, recherche son équilibre. En effet, cette frontière qui, pour des causes historiques, a divisé des groupes humains situés dans le même espace, entraîne des effets négatifs et positifs; négatifs, car elle provoque des cassures dans le système économique par exemple; positif, par ailleurs, puisqu'elle permet à ces mêmes groupes de se concerter sur un pied d'égalité. Ce rapport qui n'avait pour but que de décrire, d'informer, débouche ainsi sur une perspective de concertation et de coopération. Les autorités politiques des deux pays l'ont bien compris lorsqu'elles ont mis sur pied, en janvier 1973, une Commission consultative mixte chargée de repérer et de résoudre l'ensemble des problèmes de la région franco-genevoise. Les travailleurs frontaliers, de par leur importance et les problèmes qu'ils entraînaient, ont été sans nul doute le catalyseur de cette prise de conscience.

A une urbanisation diffuse et déséquilibrée, à une structure de l'emploi en disharmonie, à une organisation spatiale parfois désordonnée, pourra succéder, du fait de cette concertation et de cette coopération transfrontalières, une réalité socio-économique et socio-culturelle régionale marquée par le sens de la mesure.

C'est dans cette perspective que s'exprimait dernièrement le président de l'exécutif genevois lors de son discours de programme en décembre 1973 : "Le Conseil d'Etat fonde de légitimes espoirs sur les nouvelles possibilités de collaboration avec nos voisins français, parce qu'il est évident que notre cité représente un élément essentiel d'une région qui dépasse les limites du canton. A ce titre, l'avenir de Genève apparaît prometteur, si l'on veut bien garder le sens de la mesure, c'est-à-dire si l'on a la sagesse de concevoir nos rapports futurs sur la base d'un plus juste équilibre économique et social."

Le préfet de la Haute-Savoie déclarait, quant à lui, à la session de printemps 1974 du Conseil Général qu'il mettrait en premier lieu de cette concertation et de cette coopération institutionnelle à travers la commission et le comité régional franco-suisse, "le problème des travailleurs frontaliers, de la sécurité de leur emploi, de leur statut, du régime social et fiscal qui leur est appliqué et de ce qu'il conviendrait de faire en leur faveur au titre de la formation professionnelle et continue."

Les problèmes que soulèvent les travailleurs frontaliers, problèmes qui ont sans nul doute fait émerger une prise de conscience régionale de la part des différents milieux politiques, économiques, professionnels, s'intègrent dans un ensemble plus vaste d'harmonisation des structures de l'emploi, de l'aménagement du territoire, des politiques hospitalière, culturelle, etc., harmonisation qui permettra à toutes les collectivités locales et régionales, aux villes de cet espace multipolaire de se compléter dans l'équilibre.

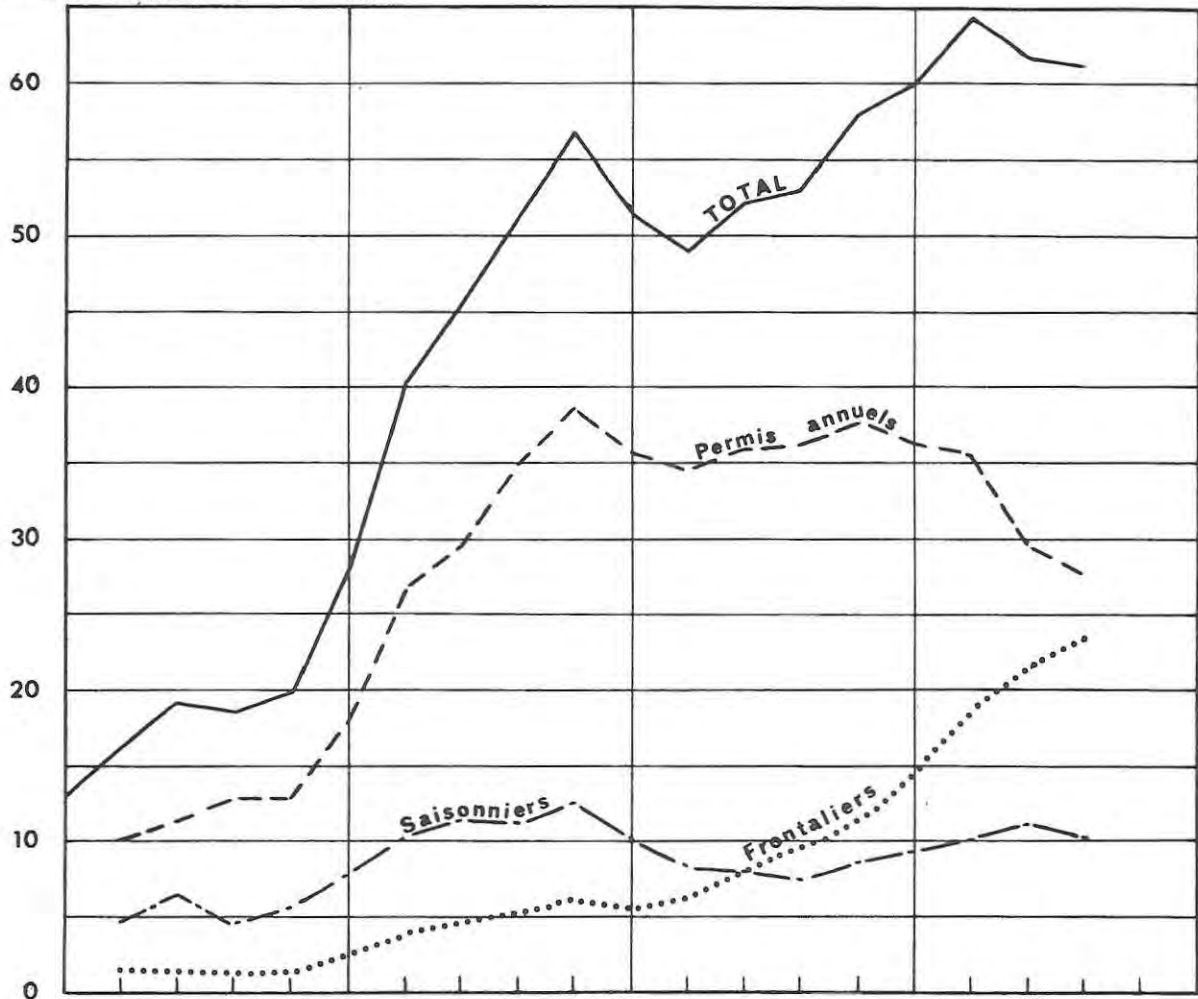
ANNEXES

- A. Tableaux et graphiques (voir liste en fin de rapport)
- B. Nomenclature des branches économiques
- C. Nomenclature des catégories socio-professionnelles
- D. Cartes
 - communes de domicile en 1969
 - communes de domicile en 1973
 - évolution 1969 - 1973

MAIN-D'OEUVRE ÉTRANGÈRE SOUMISE AU CONTRÔLE DU TRAVAIL,
SELON LE TYPE DE PERMIS, DEPUIS 1955

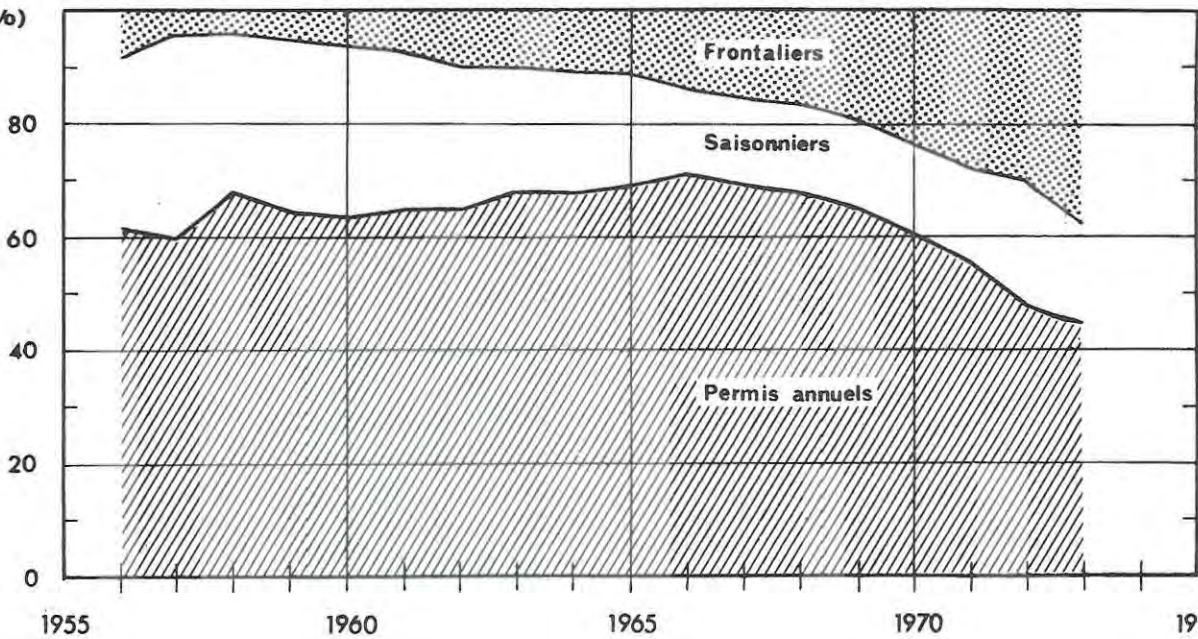
Effectifs

(Milliers) situation à fin août



Répartition

(%)



A.2 TRAVAILLEURS FRONTALIERS : REPARTITION SELON
 LES PRINCIPAUX GROUPES DE PROFESSIONS DEPUIS 1955

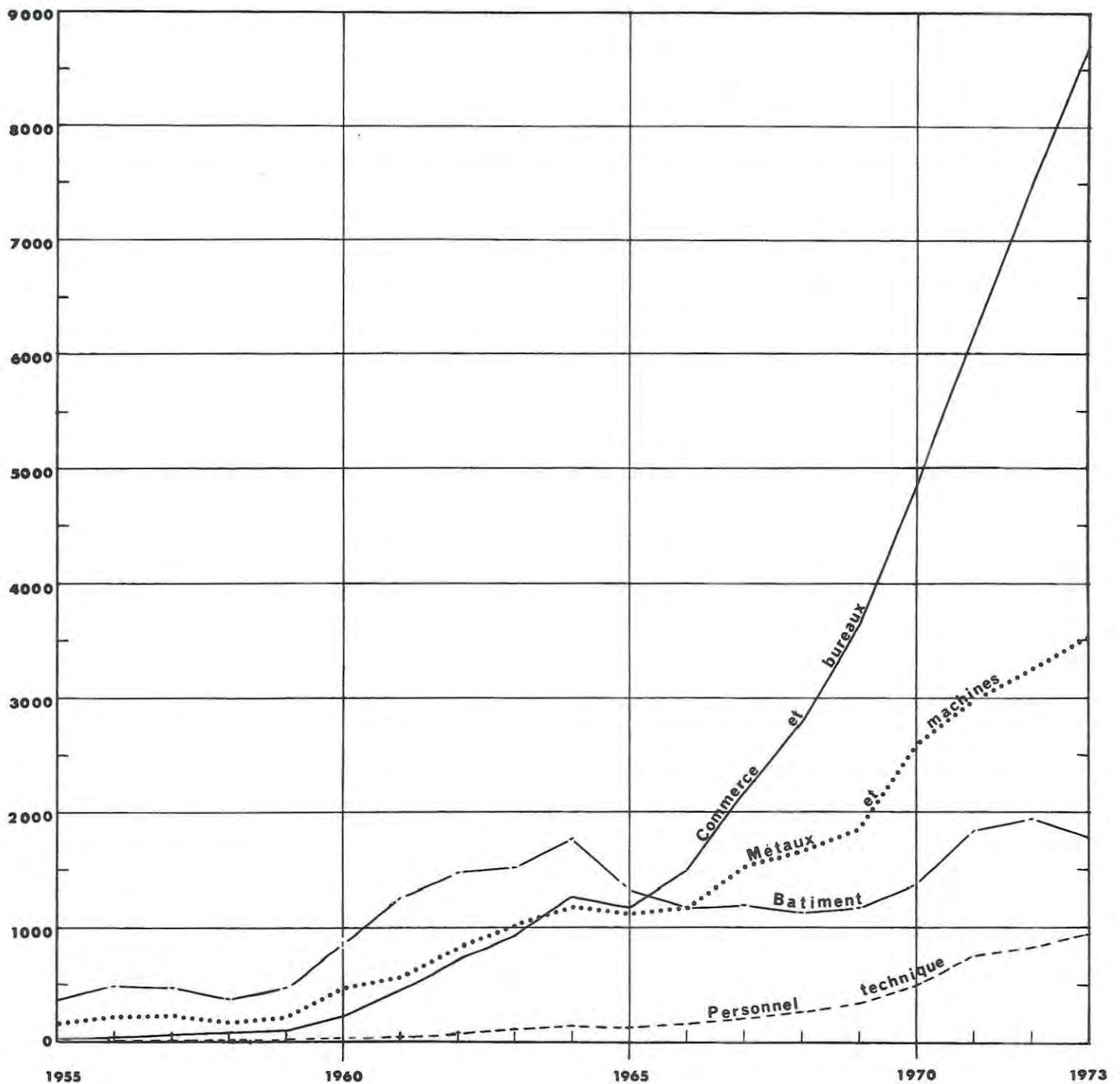


Tableau A.2 Frontaliers sous contrôle 1) selon les principaux groupes de professions, depuis 1955

	Alimen- tation	Arts graphiques	Métaux et machines	Bois et liège	Bâtiment	Hôtellerie	Commerce et bureaux	Personnel technique	Hygiène, médecine	Autres groupes	Total
NOMBRES ABSOLUS											
1955	43	4	173	88	387	17	34	15		263	1 024
56	52	5	218	90	498	24	48	14		470	1 419
57	66	6	233	87	481	21	64	27		246	1 231
58	60	7	193	75	388	27	94	28		298	1 170
59	68	10	219	104	493	32	109	23	20	316	1 394
1960	92	16	410	173	857	40	234	35	19	473	2 349
61	144	33	636	255	1 259	50	450	50	25	671	3 573
62	167	46	818	303	1 476	91	727	81	32	877	4 618
63	207	54	1 011	304	1 523	112	943	124	63	897	5 238
64	256	74	1 186	300	1 775	107	1 275	149	83	988	6 193
1965	238	80	1 135	301	1 327	140	1 188	138	97	880	5 524
66	260	97	1 169	300	1 182	192	1 493	157	116	1 210	6 176
67	357	138	1 523	335	1 204	255	2 164	210	179	1 697	8 062
68	377	177	1 660	367	1 142	316	2 780	264	208	2 217	9 508
69	473	260	1 858	406	1 169	377	3 619	352	261	2 460	11 235
1970	666	359	2 645	499	1 380	488	4 849	497	297	2 865	14 545
71	836	448	2 972	613	1 831	994	6 195	750	343	3 557	18 539
72	851	467	3 245	657	1 953	1 218	7 524	840	549	4 030	21 334
73	863	532	3 514	678	1 771	1 213	8 711	955	588	4 406	23 231
REPARTITION EN POUR MILLE											
1955	42	4	169	86	378	16	33	15		257	1 000
56	37	3	154	63	351	17	34	10		331	1 000
57	53	5	189	71	391	17	52	22		200	1 000
58	51	6	165	64	332	23	80	24		255	1 000
59	49	7	157	75	354	23	78	16	14	227	1 000
1960	39	7	174	74	365	17	100	15	8	201	1 000
61	40	9	178	72	352	14	126	14	7	188	1 000
62	36	10	177	66	320	20	157	17	7	190	1 000
63	40	10	193	58	291	21	180	24	12	171	1 000
64	41	12	192	48	287	17	206	24	13	160	1 000
1965	43	15	205	55	240	25	215	25	18	159	1 000
66	42	16	189	49	191	31	242	25	19	196	1 000
67	44	17	189	42	149	32	268	26	22	211	1 000
68	40	19	174	39	120	33	292	28	22	233	1 000
69	42	23	166	36	104	34	322	31	23	219	1 000
1970	46	25	182	34	95	34	333	34	20	197	1 000
71	45	24	160	33	99	54	334	40	19	192	1 000
72	40	22	152	31	91	57	353	39	26	189	1 000
73	37	23	151	29	75	52	375	41	26	190	1 000

1) Relevé effectué en août par l'Office cantonal de placement (OCP).

A.3 FRONTALIERS SELON LE DEPARTEMENT, LE SEXE ET L ANNEE DE NAISSANCE

	AIN			HAUTE-SAVOIE			AUTRES DEPARTEMENTS			TOTAL		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1958	3	0	3	1	1	2	0	0	0	4	1	5
1957	13	8	21	15	16	31	0	0	0	28	24	52
1956	21	26	47	69	68	137	0	0	0	90	94	184
1955	64	66	130	169	173	342	0	0	0	233	239	472
1954	87	106	193	291	295	586	0	0	0	378	401	779
1953	83	132	215	260	430	690	0	0	0	343	562	905
1952	119	167	286	386	508	894	0	0	0	505	675	1180
1951	173	146	319	523	482	1005	1	0	1	697	628	1325
1950	184	150	334	638	509	1147	0	0	0	822	659	1481
1949	214	161	375	685	505	1190	0	0	0	899	666	1565
1948	206	164	370	684	460	1144	1	0	1	891	624	1515
1947	216	125	341	678	418	1096	1	0	1	895	543	1438
1946	182	124	306	606	336	942	0	0	0	788	460	1248
1945	129	83	212	415	241	656	0	0	0	544	324	868
1944	115	58	173	418	231	649	1	0	1	534	289	823
1943	107	53	160	392	187	579	0	0	0	499	240	739
1942	104	62	166	357	157	514	1	0	1	462	219	681
1941	83	47	130	294	121	415	0	0	0	377	168	545
1940	71	40	111	239	108	347	0	0	0	310	148	458
1939	78	28	106	246	87	333	0	0	0	324	115	439
1938	91	42	133	211	78	289	1	0	1	303	120	423
1937	56	21	77	202	86	288	0	0	0	258	107	365
1936	48	32	80	189	83	272	0	0	0	237	115	352
1935	59	32	91	136	84	220	0	0	0	195	116	311
1934	48	27	75	161	95	256	0	0	0	209	122	331
1933	49	19	68	154	83	237	0	0	0	203	102	305
1932	51	36	87	167	64	231	0	0	0	218	100	318
1931	40	20	60	139	86	225	0	0	0	179	106	285
1930	42	31	73	133	77	210	0	0	0	175	108	283
1929	39	18	57	136	100	236	1	0	1	176	118	294
1928	40	28	68	121	85	206	0	0	0	161	113	274
1927	31	18	49	103	81	184	0	0	0	134	93	233
1926	36	15	51	97	68	165	0	0	0	133	83	216
1925	25	21	46	106	75	181	0	0	0	131	96	227
1924	33	22	55	98	79	177	0	0	0	131	101	232
1923	31	23	54	119	84	203	0	0	0	150	107	257
1922	36	16	52	105	70	175	1	0	1	142	86	228
1921	35	13	48	109	79	188	1	0	1	145	92	237
1920	24	13	37	114	60	174	0	0	0	138	73	211
1919	16	16	32	57	40	97	0	0	0	73	56	129
1918	20	10	30	47	30	77	0	0	0	67	40	107
1917	15	5	20	52	33	85	0	0	0	67	38	105
1916	17	5	22	49	40	89	0	0	0	66	45	111
1915	19	5	24	39	35	74	0	0	0	58	40	98
1914	18	12	30	70	36	106	0	0	0	88	48	136
1913	20	5	25	53	19	72	0	0	0	73	24	97
1912	20	3	23	55	27	82	0	0	0	75	30	105
1911	19	3	22	48	26	74	0	0	0	67	29	96
1910	17	4	21	42	10	52	0	0	0	59	14	73
1909	15	5	20	24	16	40	0	0	0	39	21	60
1908	11	4	15	36	20	56	0	0	0	47	24	71
1907	7	0	7	19	7	26	0	0	0	26	7	33
1906	4	3	7	14	10	24	0	0	0	18	13	31
1905	4	2	6	6	8	14	1	0	1	11	10	21
1904	2	1	3	13	4	17	0	0	0	15	5	20
1903	4	0	4	4	3	7	1	0	1	9	3	12
1902	0	1	1	5	3	8	1	0	1	6	4	10
1901	2	0	2	2	2	4	0	0	0	4	2	6
1900	0	0	0	2	4	6	0	0	0	2	4	6
1899	2	0	2	1	2	3	0	0	0	3	2	5
1896	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
1893	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
inc.	0	1	1	3	2	5	0	0	0	3	3	6
TOT	3298	2278	5576	10609	7227	17836	12	0	12	13919	9505	23424

A.4 FRONTALIERES SELON LA COMMUNE DE DOMICILE, LE SEXE ET L'AGE

- AIN -

	HOMMES						FEMMES						TOTAL
	DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	
FERNEY VOLTAIRE	35	169	214	170	148	736	37	178	192	130	95	632	1368
BELLEGARDE SUR VALSERINE	38	145	114	100	152	549	46	139	71	34	58	348	897
SAINT GENIS POUILLY	18	65	73	68	50	274	25	58	49	52	35	219	493
GEX	11	86	81	61	62	301	11	73	37	27	25	173	474
DIVONNE LES BAINS	13	70	71	50	35	239	21	71	40	22	25	179	418
THOIRY	18	36	40	31	35	160	9	49	26	18	21	123	233
COLLONGES	4	16	20	25	25	90	5	16	14	9	14	58	148
PERON	7	16	27	25	19	94	4	18	8	6	9	45	139
CHALLEX	5	11	18	16	32	82	8	18	8	5	10	49	131
POUGNY	4	23	24	20	17	88	6	11	11	4	6	38	126
SAINT JEAN DE GONVILLE	3	17	17	18	21	76	4	8	14	4	9	39	115
CROZET	2	11	13	12	11	49	7	19	13	7	8	54	103
ORNEX	1	9	17	13	17	57	1	6	8	10	12	37	94
SEGNY	5	12	17	16	14	64	2	8	6	5	4	25	89
CHEVRY	2	11	13	8	12	46	3	10	8	7	5	33	79
SERGY	2	6	11	9	16	44	2	8	9	3	5	27	71
MOENS	4	9	8	13	6	40	3	10	3	8	6	30	70
PREVESSIN	1	7	10	10	8	36	0	8	4	6	5	23	59
FARGES	2	5	11	5	12	35	1	4	6	2	4	17	52
CESSY	0	5	3	13	7	28	2	8	5	3	2	20	48
ECHENEVEUX	0	3	10	9	6	28	0	2	1	4	2	9	37
VERSONNEX	1	5	2	8	5	21	0	4	3	5	1	13	34
GRILLY	1	4	4	5	5	19	1	3	2	3	2	11	30
LANCRANS	0	5	3	7	5	20	2	4	0	1	2	9	29
LEAZ	2	1	3	7	3	16	2	3	1	2	4	12	28
VESANCY	2	3	6	3	6	20	0	2	2	1	1	6	26
SAUVERNY	0	3	5	3	4	15	0	2	3	1	1	7	22
INJOUX	0	7	3	3	1	14	1	3	2	0	1	7	21
ARLOD	1	2	2	5	1	11	0	2	1	2	1	6	17
CHATILLON DE MICHAILLE	0	2	1	1	1	5	1	5	4	0	2	12	17
SEYSSEL	4	1	1	1	1	8	1	1	1	1	0	4	12
CHANAY	0	0	2	2	0	4	0	0	0	0	0	0	4
VILLES	0	2	0	0	1	3	0	0	1	0	0	1	4
OCHIAZ	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	1	2	3
SAINT GERMAIN DE JOUX	1	1	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	3
CHAMPFROMIER	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	2
CHEZERY FORENS	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	1	2
CONFORT	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	2
VOUVRAY	0	0	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	2
ANGLEFORT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
ARANC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
ARBENT	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
BELLEY	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
BILLIAT	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1
CHALLES	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
CHAMPAGNE EN VALROMEY	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
CHEVILLARD	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
CORBONOD	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
CRAZ	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
CULOZ	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1

A.4 FRONTALIERS SELON LA COMMUNE DE DOMICILE, LE SEXE ET L'AGE

- AIN (SUITE) -

	HOMMES						FEMMES						TOTAL
	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	
FRANCHELEINS	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
LELEX	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
MEZERIAT	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
MIJOUX	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
NEYROLLES LES	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
OYONNAX	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
PEYRIEU	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
SURJOUX	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
VESINES	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
INCONNU	0	2	0	0	0	2	0	1	0	0	0	1	3
TOTAL AIN	188	773	848	745	744	3298	206	756	554	384	377	2277	5575

- HAUTE-SAVOIE -

	HOMMES						FEMMES						TOTAL
	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	
ANNEMASSE	95	413	529	452	441	1930	66	460	748	207	311	1392	3322
GAILLARD	63	287	348	272	314	1284	75	369	279	185	268	1176	2460
THONON LES BAINS	43	159	192	168	120	682	48	187	115	62	93	505	1187
AMBILLY	13	141	183	148	149	634	23	160	127	82	95	487	1121
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	34	163	165	146	130	639	31	177	123	72	73	481	1120
COLLONGES SOUS SALVE	15	107	103	106	101	432	13	63	53	48	50	227	659
VILLE LA GRAND	25	71	82	66	101	345	21	66	47	35	86	255	600
ANNECY	12	69	77	52	41	251	17	46	24	13	15	109	360
DOUVAINE	13	56	45	57	43	214	17	48	32	27	21	140	354
VIRY	15	59	43	52	48	197	6	35	26	26	27	120	317
VEIGY FONCENEX	6	38	36	45	56	181	11	38	14	22	32	117	298
SCIEZ	8	21	38	52	42	161	3	28	33	15	25	104	265
VETRAZ MONTHOUX	7	33	39	32	43	154	6	23	18	19	19	85	239
MONNETIER MORNEX	10	32	42	31	28	143	9	34	19	9	20	91	234
ETREMBIERES	13	35	27	30	45	150	13	20	17	15	14	79	229
SAINT CERGHES	1	43	36	37	38	155	7	22	17	11	17	74	229
VALLFIRY	7	33	27	23	19	109	7	26	21	20	8	92	201
CRUSEILLES	10	33	26	23	19	111	9	33	17	6	15	80	191
ROCHE SUR FORON LA	1	31	38	20	18	108	9	39	13	6	6	73	181
ARCHAMPS	7	22	22	23	22	96	11	18	12	10	26	77	173
BONS EN CHABLAIS	2	23	32	18	24	99	6	35	13	7	9	70	169
REIGNIER	3	28	31	24	14	100	8	25	14	10	8	65	165
CHENS SUR LEMAN	2	27	16	15	23	83	4	14	18	13	14	63	146
GRANVES SALES	3	14	25	21	32	95	3	12	13	7	13	48	143
VIUZ EN SALLAZ	7	23	21	15	12	78	9	21	9	11	8	58	136
BONNE	3	18	26	22	12	81	4	16	10	11	6	47	128
BONNEVILLE	2	25	27	15	17	86	2	15	15	5	5	42	128
EVIAN LES BAINS	7	17	14	15	8	61	6	26	5	5	2	44	105
BEAUMONT	6	16	19	13	10	64	2	9	5	5	8	30	94
MACHILLY	3	17	13	10	18	61	1	13	2	2	11	29	90
FILLINGES	3	17	14	10	18	62	3	9	4	3	6	25	87
LOISIN	0	10	14	16	18	58	1	9	6	2	10	28	86
MASSONGY	3	14	19	13	14	54	4	3	11	4	5	27	31
FRANGY	10	21	11	7	4	53	3	17	2	2	2	26	79
MESSEPY	0	8	17	16	14	55	0	5	5	3	8	22	77
VULBENS	0	3	12	13	9	37	3	18	5	1	9	35	73
BALLAISON	6	9	11	13	7	46	1	6	7	5	2	21	67
NEYDENS	1	6	10	14	7	38	5	9	5	4	5	29	67
ARTHAZ PONT NOTRE DAME	2	9	15	7	7	40	1	2	6	3	10	22	62
CONTAMINE SUR ARVE	0	7	6	11	12	36	2	6	11	3	2	24	60
FEIGERES	1	6	7	7	14	35	1	5	8	4	7	25	60
PERS JUSSY	4	9	10	13	3	39	2	7	5	1	1	16	55
BOSSEY	1	6	5	7	9	28	2	7	8	5	4	26	54
MURAZ LA	7	9	9	8	9	42	1	5	5	1	0	12	54
MARGENCEL	3	6	8	8	6	31	3	7	5	3	2	21	52
EXCENEVEX	2	10	10	4	6	32	2	11	2	0	0	15	47
ANTHY	4	5	6	5	10	30	3	4	3	2	4	16	46
PERRIGNIER	1	10	2	9	9	31	1	8	2	2	2	15	46
SAINT JOIRE	1	8	11	6	4	30	2	6	4	2	1	15	45
BOEGE	4	8	4	2	3	21	6	10	3	3	1	23	44

A.4 FRONTALIERS SELON LA COMMUNE DE DOMICILE, LE SEXE ET L'AGE

-HAUTE-SAVOIE (SUITE) -

	HOMMES						FEMMES						TOTAL
	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	
PUBLIER	1	9	6	2	5	23	3	8	4	2	3	20	43
YVOIRE	2	5	14	3	4	28	1	5	4	0	1	11	39
CERNEX	1	3	6	9	4	23	3	7	2	2	1	15	38
PRESILLY	1	7	8	6	2	24	3	2	4	4	1	14	38
ANDILLY	1	9	3	8	5	26	2	2	1	4	2	11	37
LUCINGES	2	2	8	5	8	25	0	3	6	2	0	11	36
SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	0	11	5	6	0	22	2	7	1	2	1	13	35
SEYSSSEL	5	6	6	6	1	24	2	6	2	0	0	10	34
COPPONEX	1	6	2	4	7	20	0	4	3	3	3	13	33
VERS	1	0	5	3	6	15	2	3	1	1	5	18	33
CHEVRIER	1	5	2	3	7	18	3	4	2	1	4	14	32
JUVIGNY	1	4	5	2	6	18	2	0	4	2	5	13	31
GLUSES	0	6	5	2	5	18	1	4	5	0	1	11	29
CRAN GEVRIER	0	6	3	6	6	21	0	3	0	3	1	7	28
NANGY	0	2	7	6	4	19	0	1	2	2	3	8	27
MIEUSSY	1	6	3	1	2	13	2	6	3	1	1	13	26
ESSERTS SALEVE	1	4	5	5	3	18	1	2	1	1	2	7	25
ALLINGES	0	3	4	6	1	14	3	2	2	2	1	10	24
SAVIGNY	2	4	3	3	2	14	0	8	0	1	0	9	23
CHENEX	0	2	7	5	3	17	1	2	1	0	1	5	22
CORNIER	0	1	5	0	3	9	1	7	1	2	2	13	22
LULLY	0	7	4	1	2	14	0	5	2	0	1	8	22
MINZIER	0	4	3	1	4	12	1	8	1	0	0	10	22
MEYTHET	0	4	5	3	1	13	1	3	1	0	3	8	21
PEILLONNEX	0	2	7	4	3	16	0	2	1	2	0	5	21
BRENTHONNE	1	3	4	2	4	14	1	1	1	0	3	6	20
ARENTHON	0	5	6	0	4	15	0	2	1	0	1	4	19
FESSY	1	2	3	4	4	14	0	3	0	1	1	5	19
SAPPEY LE	1	5	3	3	1	13	0	2	2	2	0	6	19
NERNIER	0	0	3	4	5	12	0	0	3	1	2	6	18
VILLE EN SALLAZ	0	2	4	4	3	13	1	2	2	0	0	5	18
AMANCY	0	4	7	2	1	14	0	2	0	0	1	3	17
SCIENTRIER	0	1	3	6	3	13	1	1	2	0	0	4	17
ARBUSIGNY	1	5	1	1	3	11	0	3	0	1	1	5	16
MARLIOZ	1	4	4	1	1	11	0	1	0	1	2	4	15
ANNECY LE VIEUX	0	1	4	4	0	9	1	2	0	2	0	5	14
ELOISE	1	5	0	2	3	11	1	0	1	1	0	3	14
ESERY	0	1	0	3	1	5	1	3	2	1	1	8	13
JONZIER EPAGNY	0	2	3	3	3	11	0	0	0	1	1	2	13
PRINGY	0	2	3	2	1	8	0	3	1	0	1	5	13
RUMILLY	0	7	1	3	0	11	1	0	0	0	1	2	13
SEYNOD	0	1	2	3	2	8	0	3	0	0	2	5	13
CERCIEP	1	3	3	3	0	10	1	1	0	0	0	2	12
DINGY EN VUACHE	0	3	5	3	0	11	1	0	0	0	0	1	12
MARCELLAZ	1	0	4	1	0	6	1	3	1	1	0	6	12
ALLONZIER LA CAILLE	0	2	2	3	1	8	0	0	2	1	0	3	11
CERVENIS	1	2	0	0	1	4	1	4	1	0	1	7	11
DESINGY	3	5	1	1	0	10	1	0	0	0	0	1	11
MARIGNIER	0	2	5	0	0	7	0	2	2	0	0	4	11
CONTAMINE SARZIN	0	0	1	2	1	4	0	4	2	0	0	6	10

A.4 FRONTALIERS SELON LA COMMUNE DE DOMICILE, LE SEXE ET L'AGE

-HAUTE-SAVOIE (SUITE) -

	HOMMES						FEMMES						TOTAL
	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	
HABERE POCHE	1	3	4	0	0	8	0	2	0	0	0	2	10
LUGRIN	0	1	0	0	0	1	2	2	3	0	2	9	10
SAXEL	1	0	3	1	0	5	0	3	2	0	0	5	10
VILLY LE BOUVERET	1	2	1	2	0	6	1	3	0	0	0	4	10
CHAMPANGES	1	3	0	2	0	6	0	0	2	0	1	3	9
HABERE LULLIN	0	2	1	1	0	4	0	1	3	1	0	5	9
MARIN	0	3	1	2	1	7	0	2	0	0	0	2	9
ONNION	2	1	1	3	0	7	0	2	0	0	0	2	9
CLARAFOND	0	5	1	0	1	7	0	0	1	0	0	1	8
MARNAZ	0	1	3	2	0	6	0	0	1	0	1	2	8
NEUVECELLE	0	3	1	0	1	5	0	1	2	0	0	3	8
SAINTE ANDRE DE BOEGE	0	1	0	4	1	6	1	0	0	0	1	2	8
VOUGY	0	2	1	3	0	6	0	1	1	0	0	2	8
EVIERES	0	1	3	1	0	5	1	0	1	0	0	2	7
FAUCIGNY	0	1	0	3	0	4	0	0	2	1	0	3	7
MENTHONNEX EN MORNE	0	1	0	4	0	5	0	0	1	0	1	2	7
MUSIEGES	1	1	1	0	1	4	0	0	0	0	3	3	7
OLLIERES LES	1	1	1	0	2	5	0	1	0	1	0	2	7
THORENS GLIERES	1	0	2	3	0	6	0	1	0	0	0	1	7
ARCINE	0	1	1	1	1	4	0	1	0	0	1	2	6
ARMOY	0	0	2	1	1	4	0	1	0	0	1	2	6
BELLEVAUX	0	1	2	0	0	3	1	1	1	0	0	3	6
BOGEVE	0	2	2	1	1	6	0	0	0	0	0	0	6
BURDIGNIN	0	1	2	2	0	5	0	1	0	0	0	1	6
CHOISY	1	0	2	0	0	3	1	2	0	0	0	3	6
LYAUD	1	2	0	2	0	5	0	1	0	0	0	1	6
ORCIER	1	0	2	1	0	4	1	0	0	1	0	2	6
THYEZ	0	1	1	1	1	4	0	1	1	0	0	2	6
TOUR LA	0	1	2	0	1	4	0	0	1	1	0	2	6
VEYRIER DU LAC	0	1	2	0	0	3	0	0	2	0	1	3	6
AYSE	0	3	2	0	0	5	0	0	0	0	0	0	5
CHAUMONT	0	0	2	0	1	3	1	1	0	0	0	2	5
CHILLY	0	4	0	0	1	5	0	0	0	0	0	0	5
DRAILLANT	0	3	0	0	1	4	0	0	0	0	1	1	5
GROISY	1	1	0	1	0	3	0	1	1	0	0	2	5
MAXILLY SUR LEMAN	0	1	1	0	1	3	0	0	1	1	0	2	5
SAINTE MARTIN BELLEVUE	0	0	0	3	0	3	0	0	0	1	1	2	5
SAINTE PAUL EN CHABLAIS	0	1	1	1	1	4	0	1	0	0	0	1	5
SCIONZIER	0	3	1	1	0	5	0	0	0	0	0	0	5
SILLINGY	0	3	0	2	0	5	0	0	0	0	0	0	5
CHALLONGES	0	1	1	0	0	2	0	1	0	1	0	2	4
CHAPELLE RAMBAUD LA	1	2	0	1	0	4	0	0	0	0	0	0	4
PETIT BORNAND LES GLIERES	0	1	1	1	0	3	0	0	0	0	1	1	4
POISY	0	0	1	0	2	3	0	0	1	0	0	1	4
SAINTE BLAISE	1	0	0	1	0	2	0	1	0	1	0	2	4
SAINTE JORIOZ	0	1	0	1	1	3	0	1	0	0	0	1	4
SAINTE LAURENT	0	2	1	1	0	4	0	0	0	0	0	0	4
SEVRIER	0	1	1	0	0	2	1	0	1	0	0	2	4
TANINGES	0	1	1	0	0	2	0	0	1	1	0	2	4
VILLARD	0	1	2	0	0	3	0	0	0	1	0	1	4

A.4 FRONTALIERS SELON LA COMMUNE DE DOMICILE, LE SEXE ET L'AGE

-HAUTE-SAVOIE (SUITE) -

	HOMMES						FEMMES						TOTAL
	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	
VOVRAY EN BORNES	1	0	0	2	0	3	0	0	0	1	0	1	4
ARGONNEX	0	1	1	0	1	3	0	0	0	0	0	0	3
BASSY	0	1	1	0	0	2	0	0	1	0	0	1	3
CHAVANNAZ	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	3	3
CHAVANOD	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	1	2	3
CHENE EN SEMINE	0	2	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
ESSERT ROMAND	0	2	0	1	0	3	0	0	0	0	0	0	3
FETERNES	0	0	1	1	1	3	0	0	0	0	0	0	3
FRANCLENS	0	2	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
GRUFFY	0	0	0	1	1	2	0	0	0	1	0	1	3
LULLIN	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	1	1	3
MENTHONNEX SOUS CLERMONT	0	0	0	2	1	3	0	0	0	0	0	0	3
MONT SAXONNEX	1	0	2	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
SAINT GERMAIN SUR RHONE	0	0	2	0	0	2	0	1	0	0	0	1	3
SIXT	0	2	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
VANZY	0	0	0	2	0	2	0	0	0	1	0	1	3
BALME DE SILLINGY LA	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	2
BAUME LA	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	2
CHARVONNEX	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	2
CHEVENOZ	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	2
COMBLOUX	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	2
ENTREMONT	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	2
EPAGNY	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	1	2
ETAUX	0	1	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	2
HAUTEVILLE SUR FIEP	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	2
LOEX	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	2
LOVAGNY	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	2
SAINT JEAN DE THOLOME	1	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	2
THONES	1	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
USINENS	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	2
VERSONNEX	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	2
VINZIER	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
BALMONT	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
BERNEX	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1
BLOT LF	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
CHAPELLE D ABONDANCE LA	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1
CHATEL	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
CHATILLON SUR CLUSES	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
CHESENNAZ	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
CLERMONT	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
COTE D ARDOZ LA	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
CUSY	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
LARRINGES	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
MAGLAND	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
MEGEVE	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
MORILLON	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
MORZINE	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
NANCY SUR CLUSES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
PASSY	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
REYVROZ	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1

A.4 FRONTALIERS SELON LA COMMUNE DE DOMICILE, LE SEXE ET L'AGE

-HAUTE-SAVOIE (SUITE) -

	HOMMES						FEMMES						TOTAL
	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	- DE 20	20-24	25-29	30-39	40 ET +	TOTAL	
SAINT GINGOLPH	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
SAINT JEAN DE SIXT	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
SAINT SIGISMOND	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
SAINT SIXT	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
SALES	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
SALLANCHES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
SALLENOVES	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
SAMOENS	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
SERVOZ	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
SEYTROUX	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TALLOIRES	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
VAULX	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
VERCHAIX	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
VERNAZ LA	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
INCONNU	2	0	2	4	3	11	1	2	1	0	0	4	15
TOTAL HTE-SAVOIE	545	2491	2801	2427	2341	10605	553	2434	1686	1086	1466	7225	17830

Tableau A.5 Travailleurs frontaliers selon la commune de domicile, en 1969 et 1973

A1H

	1969	1973	Variations 1969/1973		1969	1973	Variations 1969/1973
Anglefort	1	1	-	Inconnu	-	3	3
Aranc	-	1	1				
Arbent	-	1	1				
Arlod	25	} 914	} 470	TOTAL	3 240	5 576	2 336
Bellegarde-sur-Valserine	419						
Belley	2	1	-				
Billiat	-	1	1				
Cessy	40	48	8				
Ceyzérieu	1	-	-				
Challes	-	1	1				
Challer	107	131	24				
Champagne-en-Valromey	-	1	1				
Champfromier	5	2	-				
Chanay	5	4	-				
Châtillon-de-Michaille	9	17	8				
Chevillard	-	1	1				
Chevy	49	79	30				
Chézery-Forens	1	2	1				
Collonges-Fort-l'Ecluse	110	148	38				
Confort	4	2	-				
Corbonod	2	1	-				
Craz	-	1	1				
Crozet	66	103	37				
Culos	-	1	1				
Divonne-les-Bains	195	418	223				
Echenevez	35	37	2				
Farges	59	52	-				
Ferney-Voltaire	574	1 369	795				
Franchelains	-	1	1				
Gex	334	474	140				
Grilly	28	30	2				
Injoux	6	21	15				
Lancrans	10	29	19				
Léaz	16	28	12				
Lélex	1	1	-				
Maillat	1	-	-				
Mézériat	-	1	1				
Mijoux	-	1	1				
Moens	38	70	32				
Montanges	1	-	-				
Neyrolles (Les)	1	1	-				
Ochiaz	7	3	-				
Ornex	82	94	12				
Oyonnax	1	1	-				
Péron	102	139	37				
Peyrieu	-	1	1				
Pougny	97	126	29				
Prévessin	53	59	6				
Saint-Genis-Pouilly	236	493	257				
Saint-Genis-sur-Menthon	-	-	-				
Saint-Germain-de-Joux	1	3	2				
Saint-Jean-de-Gonville	82	115	33				
Sauverny	18	22	4				
Segny	68	89	21				
Sergy	59	71	12				
Seyssel	6	12	6				
Surjoux	-	1	1				
Thoiry	223	283	60				
Versonnex	31	34	3				
Vesancy	23	26	3				
Vésines	-	1	1				
Villereversure	1	-	-				
Villes	3	4	1				
Vouvray	2	2	-				

Tableau A.5 Travailleurs frontaliers selon la commune de domicile, en 1969 et 1973

HAUTE-SAVOIE

	1969	1973	Variations ^a 1969/1973		1969	1973	Variation ^a 1969/1973
Alex	1	-	- 1	Contamine-Sarsin	8	10	2
Allinges	15	24	9	Contamine-sur-Arve	33	60	27
Allonsier-la-Caille	2	11	9	Copponex	16	33	17
Amancy	12	17	5	Cornier	9	22	13
Ambilly	837	1 122	285	Côte-d'Arbroz (La)	-	1	1
Andilly	31	37	6	Cran-Gevrier	3	28	25
Annecy	60	360	300	Cranves-Sales	80	143	63
Annecy-le-Vieux	-	14	14	Cruseilles	79	191	112
Annessasse	2 349	3 322	973	Cusy	-	1	1
Anthy	20	46	26	Desingy	1	11	10
Arâches	1	-	- 1	Dingy-en-Vuache	15	12	- 3
Arbusigny	17	16	- 1	Domancy	1	-	- 1
Archamps	113	173	60	Douvaine	152	356	204
Arcine	1	6	5	Drailliant	2	5	3
Arenthon	9	19	10	Eloise	1	14	13
Argonnes	-	3	3	Entremont	-	2	2
Army	2	6	4	Epagny	-	2	2
Arthas-Pont-Notre-Dame	41	62	21	Esery	14	13	- 1
Ayse	6	5	- 1	Essert-Romand	-	3	3
Ballaison	36	67	31	Esserts-Salève	13	25	12
Balme-de-Sillingy (La)	-	2	2	Etaux	4	2	- 2
Balmont	-	1	1	Etrambières	192	229	37
Bassy	1	3	2	Evian-les-Bains	34	105	71
Baume (La)	2	2	-	Evières	5	7	2
Beaumont	72	94	22	Exenevex	13	47	34
Belleaux	1	6	5	Fancigny	4	7	3
Bernex	-	1	1	Faverges	1	-	- 1
Biot (Le)	-	1	1	Feigères	58	60	2
Boège	16	44	28	Fessy	8	19	11
Bogève	3	6	3	Féternes	4	3	- 1
Bonne	57	128	71	Fillinges	48	87	39
Bonneville	28	128	100	Franclens	4	3	- 1
Bons-en-Chablais	84	169	85	Frangy	11	79	68
Bossey	38	54	16	Gaillard	1 418	2 460	1 042
Brenthonne	14	20	6	Groisy	3	5	2
Burdignin	2	6	4	Gruffy	-	3	3
Cercier	7	12	5	Habère-Lullin	1	9	8
Cernex	28	38	10	Habère-Poche	-	10	10
Cervens	6	11	5	Hauteville-sur-Fier	1	2	1
Challonges	3	4	1	Jonzier-Epagny	17	13	- 4
Chamonix	1	-	- 1	Juigny	17	31	14
Champenges	5	9	4	Larringes	-	1	1
Chapelle-d'Abondance (La)	-	1	1	Loëx	6	2	- 4
Chapelle-Rambaud (La)	2	4	2	Loisin	70	86	16
Chapelle-St.-Maurice (La)	1	-	- 1	Lovagny	2	2	-
Charvonnex	-	2	2	Lucinges	9	36	27
Châtel	-	1	1	Lugrin	6	10	4
Châtillon-sur-Cluses	-	1	1	Lullin	1	3	2
Chaumont	1	5	4	Lully	8	22	14
Chavannaz	1	3	2	Lyaud	3	6	3
Chavanod	-	3	3	Machilly	57	90	33
Chêne-en-Semine	-	3	3	Magland	-	1	1
Chênes	25	22	- 3	Marcellaz	9	12	3
Chens-sur-Léman	104	146	42	Margencel	9	52	43
Chessenaz	1	1	-	Marignier	5	11	6
Chevenos	-	2	2	Marin	4	9	5
Chevrier	21	32	11	Marlios	9	15	6
Chilly	8	5	- 3	Marnaz	3	8	5
Choisy	3	6	3	Massingy	1	-	- 1
Clarafond	1	8	7	Massongy	65	81	16
Clermont	-	1	1	Maxilly-sur-Léman	-	5	5
Cluses	15	29	14	Megève	-	1	1
Collonges-sous-Salève	493	659	166	Meillerie	1	-	- 1
Combloux	-	2	2	Menthonnex-en-Bornes	6	7	1
Cons-Sainte-Colombe	1	-	- 1	Menthonnex-sous-Clermont	-	3	3

Tableau A.5 Travailleurs frontaliers selon la commune de domicile, en 1969 et 1973

HAUTE-SAVOIE (suite)

	1969	1973	Variations 1969/1973		1969	1973	Variations 1969/1973
Messery	33	77	44	Sixt	-	3	3
Meythet	8	21	13	Talloires	-	1	1
Mieussy	24	27	3	Taninges	3	4	1
Minsier	21	22	1	Thiez	1	6	5
Monnetier-Mornex	132	234	102	Thônes	-	2	2
Mont-Saxonnex	-	3	3	Thonon-les-Bains	435	1 187	752
Morillon	-	1	1	Thorens-Glières	2	7	5
Morzine	-	1	1	Tour (La)	8	6	- 2
Muraz (La)	25	54	29	Usinens	-	2	2
Musièges	4	7	3	Vacheresse	1	-	- 1
Nancy-sur-Cluses	1	1	-	Vailly	2	-	- 2
Nangy	18	27	9	Valleiry	93	201	108
Nèves-Parmelan	1	-	-	Vallières	1	-	- 1
Nernier	4	18	14	Vansy	-	3	3
Neuvecelle	3	8	5	Vaulx	-	1	1
Neydens	58	67	9	Veigy-Foncenex	242	298	56
Ollières (Les)	2	7	5	Verchaix	-	1	1
Ononion	3	9	6	Vernas (La)	-	1	1
Orcier	-	6	6	Vers	36	33	- 3
Passy	-	1	1	Versonnex	-	2	2
Peillonex	14	21	7	Vétraz-Monthoux	192	239	47
Perrignier	18	46	28	Veyrier-du-Lac	-	6	6
Pers-Jussy	50	55	5	Villard	4	4	-
Petit-Bornand-les-Glières	4	4	-	Villaz	2	-	- 2
Poisy	-	4	4	Ville-en-Sallaz	5	18	13
Présilly	13	38	25	Ville-la-Grand	419	600	181
Pringy	1	13	12	Villy-le-Bouveret	2	10	8
Publier	16	43	27	Villy-le-Pelloux	1	-	- 1
Reignier	99	165	66	Vinzier	2	2	-
Reyvroz	-	1	1	Viry	192	317	125
Roche-sur-Foron (La)	52	181	129	Vius-la-Chiésaz	1	-	- 1
Rumilly	3	13	10	Vius-en-Sallaz	59	136	77
Saint-André-de-Boège	2	8	6	Vougy	3	8	5
Saint-Blaise	6	4	- 2	Vovray-en-Bornes	6	4	- 2
Saint-Cergues	135	229	94	Vulbens	55	73	18
Saint-Germain-sur-Rhône	-	3	3	Ivoire	15	39	24
Saint-Gingolph	-	1	1	Inconnu	-	15	15
Saint-Jean-de-Sixt	-	1	1				
Saint-Jean-de-Tholome	1	2	1				
Saint-Jeoire	32	45	13				
Saint-Jorioz	1	4	3				
Saint-Julien	640	1 120	480	TOTAL	10 568	17 835	7 268
Saint-Laurent	5	4	- 1				
Saint-Martin-Bellevue	2	5	3				
Saint-Martin-sur-Arve	1	-	- 1				
Saint-Paul-en-Chablais	-	5	5				
Saint-Pierre-en-Faucigny	14	35	21				
Saint-Sigismond	-	1	1				
Saint-Sixt	-	1	1				
Sales	-	1	1				
Sallanches	1	1	-				
Sallenôves	-	1	1				
Samoëns	3	1	- 2				
Sappey (Le)	17	19	2				
Savigny	22	23	1				
Saxel	6	10	4				
Scientrier	17	17	-				
Sciez	116	266	150				
Scionzier	3	5	2				
Servoz	-	1	1				
Sévrier	-	4	4				
Seynod	-	13	13				
Seyssel	13	34	21				
Seytroux	-	1	1				
Sillingy	-	5	5				

Tableau A.6 Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie : répartition des frontaliers et des communes selon le nombre de frontaliers par commune, en 1969

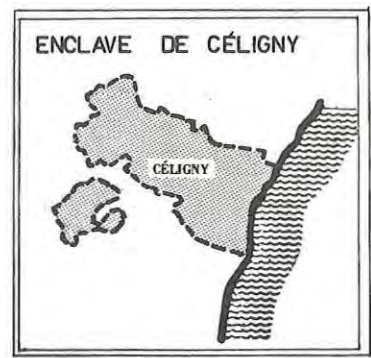
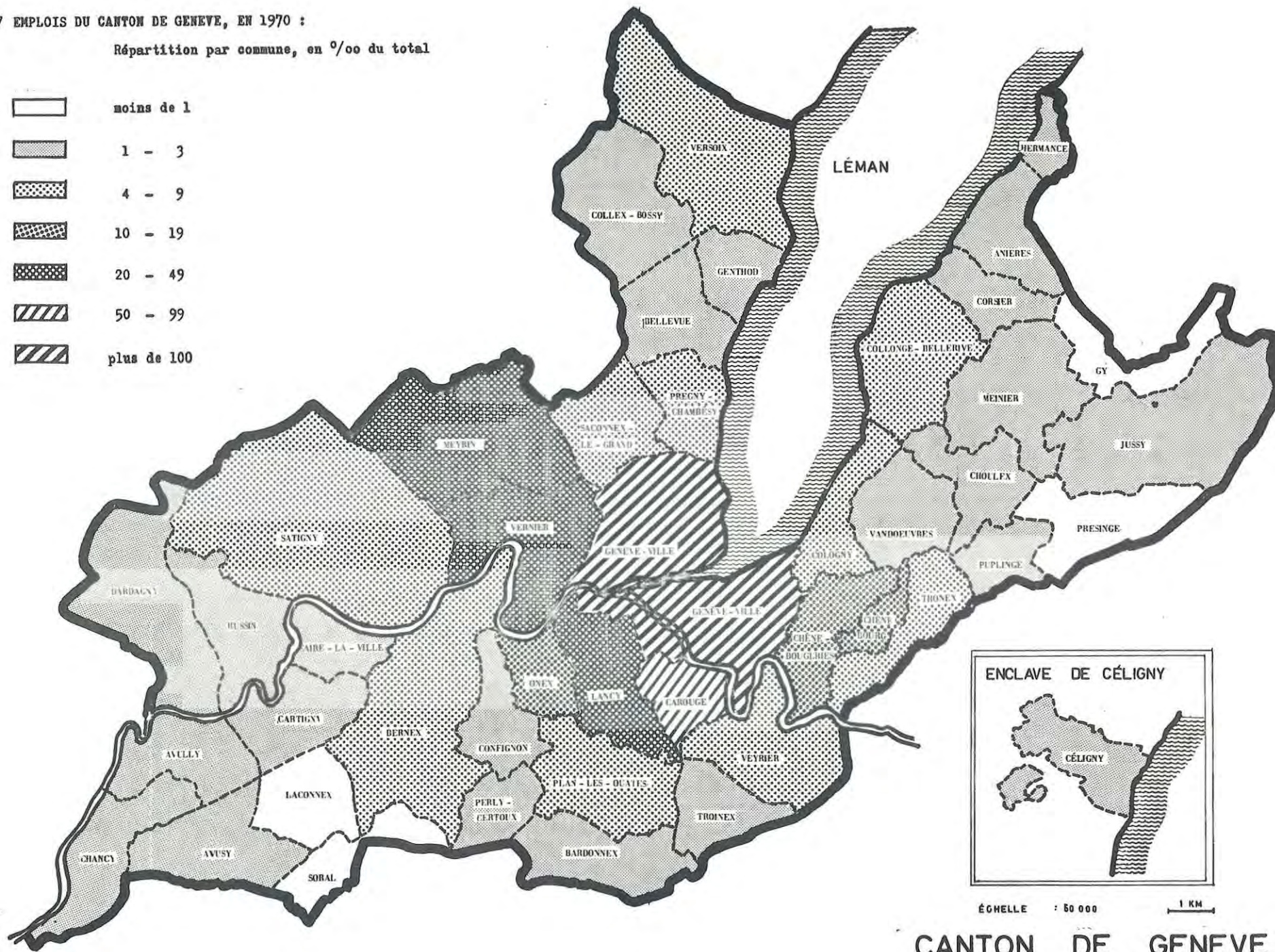
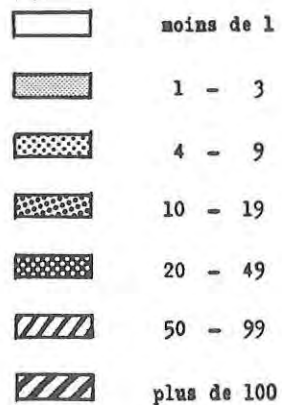
Communes ayant ...frontaliers	Nombres absolus		Répartition en %		Nombres absolus cumulés		% cumulés	
	Communes	Frontaliers	Communes	Frontaliers	Communes	Frontaliers	Communes	Frontaliers
DEPARTEMENT DE L'AIN								
Plus de 2000	-	-	-	-	-	-	-	-
1000 - 1999	-	-	-	-	-	-	-	-
500 - 999	1	574	2,0	17,7	1	574	2,0	17,7
200 - 499	4	1 212	8,2	37,4	5	1 786	10,2	55,1
100 - 199	4	514	8,2	15,9	9	2 300	18,4	71,0
50 - 99	8	566	16,3	17,5	17	2 866	34,7	88,5
20 - 49	8	269	16,3	8,3	25	3 135	51,0	96,8
10 - 19	3	44	6,1	1,3	28	3 179	57,1	98,1
6 - 9	4	28	8,2	0,9	32	3 207	65,3	99,0
4 - 5	3	14	6,1	0,4	35	3 221	71,4	99,4
2 - 3	4	9	8,2	0,3	39	3 230	79,6	99,7
1	10	10	20,4	0,3	49	3 240	100,0	100,0
T O T A L	49	3 240	100,0	100,0				
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE								
Plus de 2000	1	2 349	0,6	22,2	1	2 349	0,6	22,2
1000 - 1999	1	1 418	0,6	13,4	2	3 767	1,2	35,6
500 - 999	2	1 477	1,1	14,0	4	5 244	2,3	49,6
200 - 499	4	1 589	2,3	15,0	8	6 833	4,6	64,6
100 - 199	9	1 328	5,2	12,6	17	8 161	9,8	77,2
50 - 99	17	1 148	9,8	10,9	34	9 309	19,6	88,1
20 - 49	19	576	10,9	5,4	53	9 885	30,5	93,5
10 - 19	24	360	13,8	3,4	77	10 245	44,3	96,9
6 - 9	21	157	12,1	1,5	98	10 402	56,4	98,4
4 - 5	14	61	8,0	0,6	112	10 463	64,4	99,0
2 - 3	29	72	16,7	0,7	141	10 535	81,1	99,7
1	33	33	18,9	0,3	174	10 568	100,0	100,0
T O T A L	174	10 568	100,0	100,0				

Tableau A.6 Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie : répartition des frontaliers et des communes selon le nombre de frontaliers par commune, en 1973

Communes ayant ...frontaliers	Nombres absolus		Répartition en %		Nombres absolus cumulés		% cumulés	
	Communes	Frontaliers	Communes	Frontaliers	Communes	Frontaliers	Communes	Frontaliers
DEPARTEMENT DE L'AIN								
Plus de 2000	-	-	-	-	-	-	-	-
1000 - 1999	1	1 369	1,7	24,6	1	1 369	1,7	24,6
500 - 999	1	897	1,7	16,1	2	2 266	3,4	40,7
200 - 499	4	1 668	6,8	29,9	6	3 934	10,2	70,6
100 - 199	6	762	10,2	13,7	12	4 696	20,4	84,3
50 - 99	7	514	11,8	9,2	19	5 210	32,2	93,5
20 - 49	9	275	15,2	4,9	28	5 485	47,4	98,4
10 - 19	3	46	5,1	0,8	31	5 531	52,5	99,2
6 - 9	-	-	-	-	31	5 531	52,5	99,2
4 - 5	2	8	3,4	0,1	33	5 539	55,9	99,3
2 - 3	6	14	10,2	0,3	39	5 553	66,1	99,6
1	20	20	33,9	0,4	59	5 573	100,0	100,0
T O T A L	59	5 573	100,0	100,0				
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE								
Plus de 2000	2	5 782	0,9	32,5	2	5 782	0,9	32,5
1000 - 1999	3	3 429	1,4	19,2	5	9 211	2,3	51,7
500 - 999	2	1 259	0,9	7,1	7	10 470	3,2	58,8
200 - 499	10	2 729	4,7	15,3	17	13 199	7,9	74,1
100 - 199	11	1 665	5,1	9,4	28	14 864	13,0	83,5
50 - 99	17	1 198	7,9	6,7	45	16 062	20,9	90,2
20 - 49	31	990	14,5	5,6	76	17 052	35,4	95,8
10 - 19	28	381	13,1	2,1	104	17 433	48,5	97,9
6 - 9	26	184	12,2	1,0	130	17 617	60,7	98,9
4 - 5	21	94	9,8	0,5	151	17 711	70,5	99,4
2 - 3	31	77	14,5	0,4	182	17 788	85,0	99,8
1	32	32	15,0	0,2	214	17 820	100,0	100,0
T O T A L	214	17 820	100,0	100,0				

A.7 EMPLOIS DU CANTON DE GENEVE, EN 1970 :

Répartition par commune, en ‰ du total

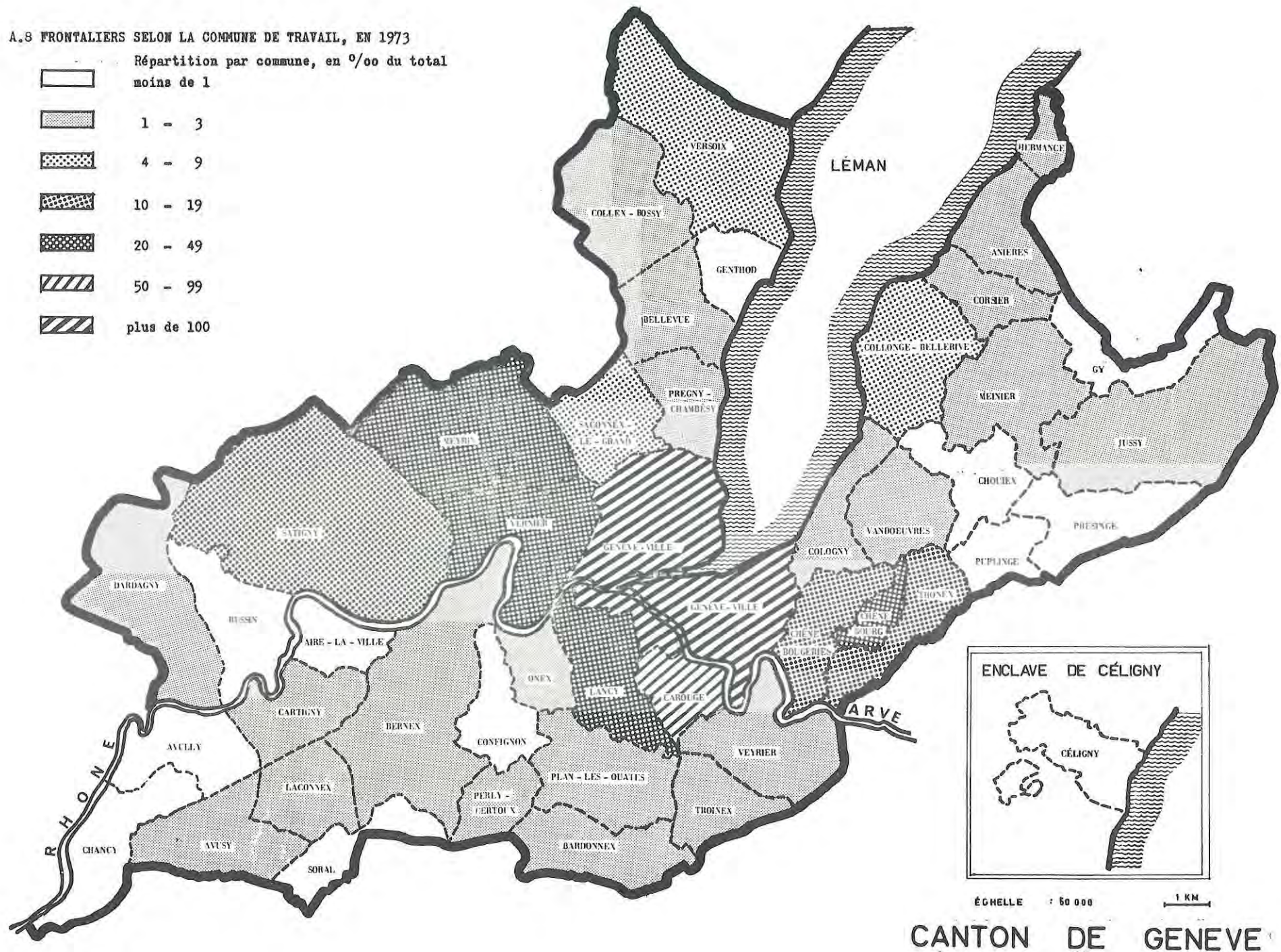
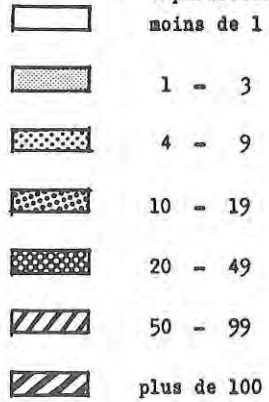


ÉCHELLE : 50 000 1 KM

CANTON DE GENEVE

A.8 FRONTALIERS SELON LA COMMUNE DE TRAVAIL, EN 1973

Répartition par commune, en ‰ du total



A.9 FRONTALIERS SELON LE CANTON ET L'ARRONDISSEMENT DE DOMICILE
ET LE LIEU DE TRAVAIL

CANTON ET ARR.	VILLE	ARVE- LAC	ARVE- RHONE	RHONE -LAC	INDET. OU INCONNU	TOTAL
<u>AIN</u>						
BELLEY	1	0	0	0	1	2
CHAMPAGNE	1	0	0	0	0	1
HAUTEVILLE	0	0	0	1	0	1
SEYSSEL	10	0	4	1	4	19
AR. BELLEY	12	0	4	2	5	23
BAGE	0	0	0	1	0	1
CHATILLON	0	1	0	0	0	1
ST-TRIVIER-M	1	0	0	0	0	1
AR. BOURG	1	1	0	1	0	3
COLLONGES	308	4	139	205	116	772
FERNEY	1410	29	186	577	293	2495
GEX	743	10	99	324	130	1306
AR. GEX	2461	43	424	1106	539	4573
BELLEGARDE	666	14	74	109	106	969
BRENOD	0	0	0	0	1	1
NANTUA	1	0	0	0	0	1
OYONNAX	2	0	0	0	0	2
PONCIN	0	0	0	1	0	1
AR. NANTUA	669	14	74	110	107	974
INCONNU	2	0	0	1	0	3
TOTAL AIN	3145	58	502	1220	651	5576

A.9 FRONTALIERS SELON LE CANTON ET L'ARRONDISSEMENT DE DOMICILE
ET LE LIEU DE TRAVAIL

CANTON ET ARR.	VILLE	ARVE- LAC	ARVE- RHONE	RHONE -LAC	INDET. OU INCONNU	TOTAL
<u>HAUTE-SAVOIE</u>						
ALBY	2	1	1	0	1	5
ANNECY-NORD	244	15	61	28	37	385
ANNECY-SUD	65	3	25	9	12	114
RUMILLY	14	0	0	1	4	19
THONES	3	0	0	0	0	3
THORENS	14	0	5	2	5	26
AR. ANNECY	342	19	92	40	59	552
BONNEVILLE	154	23	39	13	38	267
CHAMONIX	1	0	0	0	0	1
CLUSES	23	2	7	9	5	46
LA ROCHE	171	15	41	7	51	285
ST-GERVAIS	1	0	0	0	0	1
ST-JEOIRE	119	16	27	18	36	216
SALLANCHES	1	0	2	0	1	4
SAMOENS	3	0	1	0	2	6
TAMINGES	9	2	2	1	18	32
AR. BNEVILLE	482	58	119	48	151	858
ANNEMASSE	5539	866	920	409	959	8693
CRUSEILLES	189	7	121	24	25	366
FRANGY	103	3	49	6	17	178
REIGNIER	397	64	94	39	99	693
ST-JULIEN	1556	50	867	211	307	2991
SEYSSEL	35	1	17	3	11	67
AR. ST-JULIEN	7819	991	2068	692	1418	12988
ABONDANCE	2	1	0	1	0	4
BIOT	5	0	2	0	2	9
BOEGE	60	16	11	2	8	97
DOUVAIN	867	195	137	72	174	1445
EVIAN	139	10	23	10	11	193
THONON	1164	133	148	86	143	1674
AR. THONON	2237	355	321	171	338	3422
INCONNU	9	1	4	1	0	15
TOTAL HTE-SAVOIE	10889	1424	2604	952	1966	17835
AUTRES DEPART.	8	0	1	1	3	13
TOTAL GENERAL	14042	1482	3107	2173	2620	23424

A.10 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LE GROUPE ECONOMIQUE ET L'AGE

-HOMMES-

	AGRIC. CARRIERES	INDUST. METIERS	BATIMENT C.CIVIL	S.IND ASSAIN.	COM- MERCE	BANQUES ETC.	TRANSP. PTT	ADM.PU- BLIQUES	HOTEL- LERIE	AUTRES SERVICES	IN- CONNU	TOTAL
- DE 15 ANS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 A 19 ANS	10	389	69	1	109	50	13	4	51	35	2	733
20 A 24 ANS	26	1546	441	0	490	185	125	24	200	226	3	3266
25 A 29 ANS	16	1669	542	1	592	230	157	26	130	284	5	3652
30 A 34 ANS	13	883	331	3	301	102	109	14	47	162	7	1972
35 A 39 ANS	16	472	304	2	182	39	52	7	31	95	2	1202
40 A 44 ANS	12	393	253	0	151	16	33	7	18	65	3	951
45 A 49 ANS	5	285	185	1	113	21	23	5	11	40	1	690
50 A 54 ANS	8	278	131	0	119	19	31	6	19	37	0	648
55 A 59 ANS	4	135	80	1	84	6	8	1	7	19	1	346
60 A 64 ANS	5	107	90	0	65	11	12	2	3	18	0	313
65 A 69 ANS	3	35	25	0	27	7	4	1	1	14	0	117
70 ANS ET +	1	8	3	0	4	2	1	0	0	7	0	26
INCONNU	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	3
TOTAL	119	6200	2455	9	2238	688	568	97	518	1003	24	13919

A.10 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LE GROUPE ECONOMIQUE ET L'AGE

-TOTAL-

	AGRIC. CARRIERES	INDUST. METIERS	BATIMENT G.CIVIL	S.IND ASSAIN.	COM- MERCE	BANQUES ETC.	TRANSP. PTT	ADM.PU- BLIQUES	HOTEL- LERIE	AUTRES SERVICES	IN- CONNU	TOTAL
- DE 15 ANS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 A 19 ANS	10	568	76	1	313	232	44	9	60	174	5	1492
20 A 24 ANS	27	2254	502	0	1245	920	256	75	330	837	10	6456
25 A 29 ANS	16	2159	588	3	1176	636	234	67	224	773	16	5892
30 A 34 ANS	13	1087	360	5	549	237	131	24	82	364	10	2862
35 A 39 ANS	16	600	318	2	380	96	66	10	65	223	6	1782
40 A 44 ANS	13	520	256	0	370	70	40	18	50	143	5	1485
45 A 49 ANS	5	414	194	1	296	52	30	10	39	137	4	1182
50 A 54 ANS	9	389	135	0	270	50	37	11	43	117	1	1062
55 A 59 ANS	4	178	82	1	172	18	9	1	17	73	2	557
60 A 64 ANS	5	127	90	0	112	14	12	2	11	58	0	431
65 A 69 ANS	3	42	25	0	40	9	4	1	3	48	1	176
70 ANS ET +	1	8	3	0	12	2	1	0	0	14	0	41
INCONNU	0	1	1	0	2	0	1	0	0	1	0	6
TOTAL	122	8347	2630	13	4937	2336	865	228	924	2962	60	23424

A.10 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LE GROUPE ECONOMIQUE ET L'AGE

-FEMMES-

	AGRIC. CARRIERES	INDUST. METIERS	BATIMENT C.CIVIL	S.IND ASSAIN.	COM- MERCE	BANQUES ETC.	TRANSP. PTT	ADM.PU- BLIQUES	HOTEL- LERIE	AUTRES SERVICES	IN- CONNU	TOTAL
- DE 15 ANS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 A 19 ANS	0	179	7	0	204	182	31	5	9	139	3	759
20 A 24 ANS	1	708	61	0	755	735	131	51	130	611	7	3190
25 A 29 ANS	0	490	46	2	584	406	77	41	94	489	11	2240
30 A 34 ANS	0	204	29	2	248	135	22	10	35	202	3	890
35 A 39 ANS	0	128	14	0	198	57	14	3	34	128	4	580
40 A 44 ANS	1	127	3	0	219	54	7	11	32	78	2	534
45 A 49 ANS	0	129	9	0	183	31	7	5	28	97	3	492
50 A 54 ANS	1	111	4	0	151	31	6	5	24	80	1	414
55 A 59 ANS	0	43	2	0	88	12	1	0	10	54	1	211
60 A 64 ANS	0	20	0	0	47	3	0	0	8	40	0	118
65 A 69 ANS	0	7	0	0	13	2	0	0	2	34	1	59
70 ANS ET +	0	0	0	0	8	0	0	0	0	7	0	15
INCONNU	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	3
TOTAL	3	2147	175	4	2699	1648	297	131	406	1959	36	9505

A.11 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LE GROUPE D AGES ET LA SITUATION PROFESSIONNELLE
-HOMMES-

SITUATION PROF.	- 15 ANS	15 A 19 ANS	20 A 24 ANS	25 A 29 ANS	30 A 34 ANS	35 A 39 ANS	40 A 44 ANS	45 A 49 ANS	50 A 54 ANS	55 A 59 ANS	60 A 64 ANS	65 A 69 ANS	70 ANS ET +	IN- CONNU	TOTAL
AGRICULTEURS	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
JARDINIERS	0	6	24	9	5	4	10	6	6	4	5	3	0	0	82
INDUSTRIELS	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
ARTISANS	0	0	0	1	3	2	0	1	0	0	2	0	0	0	9
GROS COMM.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PETITS COMM.	0	0	1	3	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	8
P. LIBERALES	0	0	0	1	4	3	2	0	2	0	1	0	0	0	13
P. SCIENTIF.	0	0	1	11	24	14	3	5	9	1	1	3	1	0	73
INGENIEURS	0	0	8	68	65	31	17	7	1	1	1	0	0	0	199
CADRES SUP.	0	0	0	14	35	27	16	18	10	2	5	0	1	0	128
INSTITUTEURS	0	0	4	28	10	10	8	4	2	1	1	3	1	0	72
P. MEDICALES	0	1	5	11	4	3	1	0	1	0	1	0	0	0	27
TECHNICIENS	0	5	203	401	169	64	46	22	11	7	2	2	0	0	932
COMPTABLES	0	1	39	132	94	52	29	22	17	6	10	4	1	0	407
EMP. BUREAU	0	81	380	358	131	53	43	45	47	18	21	7	2	1	1187
EMP. COMMERCE	0	21	124	183	105	52	42	19	27	10	7	7	0	0	597
APPRENTIS F.	0	33	5	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	42
CONTREMAITRE	0	0	23	109	91	80	58	34	41	20	4	1	0	0	461
O. QUALIFIES	0	185	1358	1519	860	544	418	302	239	103	93	26	6	1	5654
O. SPECIAL	0	177	628	516	243	166	159	117	126	89	73	16	5	0	2315
APPRENTIS O.	0	110	14	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	128
MANOEUVRES	0	73	206	112	63	55	66	65	87	68	72	32	5	0	904
P. DE MAISON	0	1	0	0	0	1	0	1	1	3	1	0	0	1	9
F. DE MENAGE	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
AUTRES	0	37	232	161	58	36	31	20	21	12	13	13	3	0	637
ARTISTES	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INCONNU	0	2	11	10	5	2	1	0	0	0	0	0	0	0	31
TOTAL	0	733	3266	3652	1972	1202	951	690	648	346	313	117	26	3	13919

A.11 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LE GROUPE D AGES ET LA SITUATION PROFESSIONNELLE
-FEMMES-

SITUATION PROF.	- 15 ANS	15 A 19 ANS	20 A 24 ANS	25 A 29 ANS	30 A 34 ANS	35 A 39 ANS	40 A 44 ANS	45 A 49 ANS	50 A 54 ANS	55 A 59 ANS	60 A 64 ANS	65 A 69 ANS	70 ANS ET +	IN-CONNU	TOTAL
AGRICULTEURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JARDINIERS	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	3
INDUSTRIELS	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ARTISANS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GROS COMM.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PETITS COMM.	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	3
P. LIBERALES	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
P. SCIENTIF.	0	0	7	15	12	4	1	1	1	2	0	1	0	0	44
INGENIEURS	0	0	0	1	3	0	1	0	1	0	0	0	0	0	6
CADRES SUP.	0	0	0	1	2	2	2	1	0	1	0	0	0	0	9
INSTITUTEURS	0	0	16	38	23	5	3	1	7	2	2	0	0	0	97
P. MEDICALES	0	1	52	61	17	14	10	9	1	1	1	1	0	0	168
TECHNICIENS	0	1	63	52	17	7	3	3	2	0	0	0	0	0	148
COMPTABLES	0	2	19	50	23	21	5	9	4	1	0	0	0	1	135
EMP. BUREAU	0	444	2001	1308	438	195	162	123	92	31	9	3	1	2	4809
EMP. COMMERCE	0	103	376	286	151	153	161	128	107	68	36	13	4	0	1586
APPRENTIS E.	0	37	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45
CONTREMAITRE	0	0	1	0	3	3	1	1	1	0	0	0	0	0	10
O. QUALIFIES	0	5	67	41	22	13	16	15	10	6	4	1	0	0	200
O. SPECIAL	0	75	273	173	86	61	69	97	76	34	14	4	0	0	962
APPRENTIS O.	0	20	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24
MANOEUVRES	0	23	56	34	19	19	31	23	32	17	10	2	2	0	268
P. DE MAISON	0	1	4	2	1	2	1	1	2	5	1	1	0	0	21
F. DE MENAGE	0	0	3	4	8	17	12	29	28	25	27	25	8	0	186
AUTRES	0	46	236	170	65	62	54	49	48	18	13	7	0	0	768
ARTISTES	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
INCONNU	0	1	3	2	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	9
TOTAL	0	759	3190	2240	890	580	534	492	414	211	118	59	15	3	9505

A.11 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LE GROUPE D AGES ET LA SITUATION PROFESSIONNELLE

-TOTAL-

SITUATION PROF.	- 15 ANS	15 A 19 ANS	20 A 24 ANS	25 A 29 ANS	30 A 34 ANS	35 A 39 ANS	40 A 44 ANS	45 A 49 ANS	50 A 54 ANS	55 A 59 ANS	60 A 64 ANS	65 A 69 ANS	70 ANS ET +	IN-CONNU	TOTAL
AGRICULTEURS	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
JARDINIERS	0	6	24	9	5	4	11	7	7	4	5	3	0	0	85
INDUSTRIELS	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
ARTISANS	0	0	0	1	3	2	0	1	0	0	2	0	0	0	9
GROS COMM.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PETITS COMM.	0	0	2	3	1	0	2	1	0	0	1	0	1	0	11
P. LIBERALES	0	0	0	1	4	3	2	1	2	0	1	0	0	0	14
P. SCIENTIF.	0	0	8	26	36	18	4	6	10	3	1	4	1	0	117
INGENIEURS	0	0	8	69	68	31	18	7	2	1	1	0	0	0	205
CADRES SUP.	0	0	0	15	37	29	18	19	10	3	5	0	1	0	137
INSTITUTEURS	0	0	20	66	33	15	11	5	9	3	3	3	1	0	169
P. MEDICALES	0	2	57	72	21	17	11	9	2	1	2	1	0	0	195
TECHNICIENS	0	6	266	453	186	71	49	25	13	7	2	2	0	0	1080
COMPTABLES	0	3	58	182	117	73	34	31	21	7	10	4	1	1	542
EMP. BUREAU	0	525	2381	1666	569	248	205	168	139	49	30	10	3	3	5996
EMP. COMMERCE	0	124	500	469	256	205	203	147	134	78	43	20	4	0	2183
APPRENTIS E.	0	70	13	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	87
CONTREMAITRE	0	0	24	109	94	83	59	35	42	20	4	1	0	0	471
O. QUALIFIES	0	190	1425	1560	882	557	434	317	249	109	97	27	6	1	5854
O. SPECIAL	0	252	901	689	329	227	228	214	202	123	87	20	5	0	3277
APPRENTIS O.	0	130	17	3	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	152
MANOEUVRES	0	96	262	146	82	74	97	88	119	85	82	34	7	0	1172
P. DE MAISON	0	2	4	2	1	3	1	2	3	8	2	1	0	1	30
F. DE MENAGE	0	0	3	4	8	17	12	30	28	25	27	25	8	0	187
AUTRES	0	83	468	331	123	98	85	69	69	30	26	20	3	0	1405
ARTISTES	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	4
INCONNU	0	3	14	12	5	4	1	0	1	0	0	0	0	0	40
TOTAL	0	1492	6456	5892	2862	1782	1485	1182	1062	557	431	176	41	6	23424

A.12 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET LE GROUPE ECONOMIQUE

-HOMMES-

GROUPE ECONOMIQUE	AGRI-CULTEURS	PATRONS	CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPLOYES BUREAU	EMPLOYES COMMERCE	OUVRIERS	PERS.DE SERVICE	AUTRES OU INCONNUS	TOTAL
AGRICULTURE	9	0	0	0	0	0	3	0	0	12
HORTICULTURE	46	0	0	2	0	1	14	0	0	63
SYLVICULTURE	4	0	0	0	0	0	5	0	0	9
CHASSE, PECHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CARRIERES	0	0	0	0	1	0	34	0	0	35
IND. ALIMENT.	0	3	1	6	17	11	530	0	0	568
BOISSONS	0	0	0	1	1	1	9	0	0	12
TABAC	0	0	0	10	7	0	68	0	0	85
IND. TEXTILE	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4
VETEMENTS	0	0	0	1	1	0	15	0	0	17
BOIS, LIEGE, JOUETS, SPORT	0	0	0	7	1	0	421	0	0	429
IND. PAPIER	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
ARTS GRAPH.	0	0	1	1	0	0	21	0	0	23
IND. CUIR	0	1	4	30	12	4	497	2	1	551
CAOUTCHOUC	0	0	0	2	0	0	14	0	0	16
IND. CHIMIQUE	0	1	0	1	1	1	21	0	0	25
RAFF. PETROLE	0	0	20	28	19	3	262	1	0	333
TERRE, PIERRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
METALLURGIE	0	0	1	6	2	0	101	0	0	110
MECANIQUE	0	1	3	87	31	14	1420	1	3	1560
HORLOGERIE	0	2	42	244	105	10	1215	0	6	1624
BIJOUTERIE	0	0	5	25	24	2	204	0	0	260
INST. MUSIQUE	0	1	0	1	4	0	63	0	0	69
GARAGES, ETC	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
BATIMENT	0	0	0	11	6	8	474	12	0	511
GAZ, EAU, ETC.	3	2	13	281	52	2	2098	2	2	2455
ORDURES	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4
COMM. GROS	0	0	0	0	1	0	4	0	0	5
COMM. DETAIL	0	1	76	143	105	53	357	3	2	740
BANQUES	0	2	14	121	104	415	773	66	3	1498
ASSURANCES	0	0	30	76	430	8	8	2	0	554
IMMOBILIER	0	0	3	16	63	13	5	0	0	100
TRANSPORTS	0	0	3	12	17	0	1	1	0	34
PTT	0	0	11	28	75	29	365	28	10	546
ADM. PUBLIQUE	0	0	2	2	5	0	13	0	0	22
ORG. INTERNAT	8	0	6	14	16	0	27	7	0	78
HOTELLERIE	0	0	4	5	4	1	4	1	0	19
AGENCES	1	1	2	7	7	0	196	304	0	518
HYGIENE	0	0	62	133	87	18	54	7	1	362
ENSEIGNEMENT	1	1	4	30	5	0	27	88	0	156
MUSEES	0	0	41	59	5	0	5	0	1	111
LABORATOIRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OEUVRES SOC.	0	0	47	23	5	0	13	0	0	88
LOISIRS	0	0	1	1	2	0	3	0	0	7
NETTOYAGE	2	2	1	5	1	0	9	10	3	33
AUTRES SERV.	0	0	2	2	4	1	60	44	0	113
CULTES	0	0	6	10	7	0	27	58	0	108
SERV. MAISON	1	0	5	1	0	0	0	0	0	7
INCONNU	8	0	0	0	0	0	2	8	0	18
	0	0	3	6	2	2	9	2	0	24
TOTAL	83	18	413	1438	1229	597	9462	647	32	13919

-FEMMES-

GROUPE ECONOMIQUE	AGRI-CULTEURS	PATRONS	CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPLOYES BUREAU	EMPLOYES COMMERCE	OUVRIERS	PERS. DE SERVICE	AUTRES OU INCONNUS	TOTAL
AGRICULTURE	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
HORTICULTURE	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
SYLVICULTURE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
CHASSE, PECHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CARRIERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IND. ALIMENT.	0	0	0	1	51	48	95	1	0	196
BOISSONS	0	0	0	1	4	0	1	0	0	6
TABAC	0	0	1	7	25	2	51	1	0	87
IND. TEXTILE	0	0	0	0	3	0	4	0	0	7
VETEMENTS	0	0	0	2	4	3	71	1	0	81
BOIS, LIEGE, JOUETS, SPORT	0	0	0	1	9	0	2	0	0	12
IND. PAPIER	0	0	0	0	7	0	9	0	0	16
ARTS GRAPH.	0	0	0	6	113	0	112	3	1	235
IND. CUIR	0	0	0	0	4	0	28	0	0	32
CAOUTCHOUC	0	0	0	1	4	1	1	1	0	8
IND. CHIMIQUE	0	0	2	16	150	1	215	4	0	388
RAFF. PETROLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TERRE, PIERRE	0	0	0	2	8	0	3	0	0	13
METALLURGIE	0	0	0	12	112	2	62	1	0	189
MECANIQUE	0	0	0	15	251	4	177	2	0	449
HORLOGERIE	0	0	0	4	141	4	166	0	0	315
BIJOUTERIE	0	0	0	0	6	0	63	0	1	70
INST. MUSIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GARAGES, ETC	0	0	0	1	36	1	5	0	0	43
BATIMENT	0	0	0	11	142	2	20	0	0	175
GAZ, EAU, ETC.	0	0	1	0	3	0	0	0	0	4
ORDURES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COMM. GROS	0	0	2	38	534	34	49	5	0	662
COMM. DETAIL	0	2	4	26	410	1390	178	26	1	2037
BANQUES	0	0	2	21	1167	14	5	4	0	1213
ASSURANCES	0	0	0	5	270	1	2	0	0	278
IMMOBILIER	0	0	0	2	150	1	3	1	0	157
TRANSPORTS	0	0	0	4	203	21	8	18	3	257
PTT	0	0	0	1	32	0	5	2	0	40
ADM. PUBLIQUE	0	0	1	13	79	0	2	2	1	98
ORG. INTERNAT	1	0	0	1	30	1	0	0	0	33
HOTELLERIE	0	0	0	0	36	9	5	356	0	406
AGENCES	0	0	9	54	602	10	14	11	0	700
HYGIENE	0	1	0	156	74	1	32	254	2	520
ENSEIGNEMENT	0	0	34	104	39	0	5	11	1	194
MUSEES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LABORATOIRES	0	0	2	19	39	0	2	0	0	62
OEUVRES SOC.	0	0	0	17	16	1	1	14	0	49
LOISIRS	0	0	2	2	15	0	0	14	1	34
NETTOYAGE	0	0	0	2	22	28	56	50	0	158
AUTRES SERV.	0	0	0	2	33	0	4	6	0	45
CULTES	0	0	0	1	8	1	0	0	0	10
SERV. MAISON	0	0	0	0	0	0	0	187	0	187
INCONNU	0	0	0	0	21	6	8	0	1	36
TOTAL	3	3	60	548	4854	1586	1464	975	12	9505

A.12 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET LE GROUPE ECONOMIQUE

-TOTAL-

GROUPE ECONOMIQUE	AGRI-CULTEURS	PATRONS	CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPLOYES BUREAU	EMPLOYES COMMERCE	OUVRIERS	PERS.DE SERVICE	AUTRES OU INCONNUS	TOTAL
AGRICULTURE	10	0	0	0	0	0	3	0	0	13
HORTICULTURE	47	0	0	2	0	1	14	0	0	64
SYLVICULTURE	4	0	0	0	1	0	5	0	0	10
CHASSE, PECHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CARRIERES	0	0	0	0	1	0	34	0	0	35
IND. ALIMENT.	0	3	1	7	68	59	625	1	0	764
BOISSONS	0	0	0	2	5	1	10	0	0	18
TABAC	0	0	1	17	32	2	119	1	0	172
IND. TEXTILE	0	0	0	0	3	0	8	0	0	11
VETEMENTS	0	0	0	3	5	3	86	1	0	98
BOIS, LIEGE, JOUETS, SPORT	0	0	0	8	10	0	423	0	0	441
IND. PAPIER	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
ARTS GRAPH.	0	0	1	1	7	0	30	0	0	39
IND. CUIR	0	1	4	36	125	4	609	5	2	786
CAOUTCHOUC	0	0	0	2	4	0	42	0	0	48
IND. CHIMIQUE	0	1	0	2	5	2	22	1	0	33
RAFF. PETROLE	0	0	22	44	169	4	477	5	0	721
TERRE, PIERRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
METALLURGIE	0	0	1	8	10	0	104	0	0	123
MECANIQUE	0	1	3	99	143	16	1482	2	3	1749
HORLOGERIE	0	2	42	259	356	14	1392	2	6	2073
BIJOUTERIE	0	0	5	29	165	6	370	0	0	575
INST. MUSIQUE	0	1	0	1	10	0	126	0	1	139
GARAGES, ETC	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
BATIMENT	0	0	0	12	42	9	479	12	0	554
BATIMENT	3	2	13	292	194	4	2118	2	2	2630
GAZ, EAU, ETC.	0	0	1	0	3	0	4	0	0	8
ORDURES	0	0	0	0	1	0	4	0	0	5
COMM. GROS	0	1	78	181	639	87	406	8	2	1402
COMM. DETAIL	0	4	18	147	514	1805	951	92	4	3535
BANQUES	0	0	32	97	1597	22	13	6	0	1767
ASSURANCES	0	0	3	21	333	14	7	0	0	378
IMMOBILIER	0	0	3	14	167	1	4	2	0	191
TRANSPORTS	0	0	11	32	278	50	373	46	13	803
PTT	0	0	2	3	37	0	18	2	0	62
ADM. PUBLIQUE	8	0	7	27	95	0	29	9	1	176
ORG. INTERNAT	1	0	4	6	34	2	4	1	0	52
HOTELLERIE	1	1	2	7	43	9	201	660	0	924
AGENCES	0	0	71	187	689	28	68	18	1	1062
HYGIENE	1	2	4	186	79	1	59	342	2	676
ENSEIGNEMENT	0	0	75	163	44	0	10	11	2	305
MUSEES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LABORATOIRES	0	0	49	42	44	0	15	0	0	150
OEUVRES SOC.	0	0	1	18	18	1	4	14	0	56
LOISIRS	2	2	3	7	16	0	9	24	4	67
NETTOYAGE	0	0	2	4	26	29	116	94	0	271
AUTRES SERV.	0	0	6	12	40	0	31	64	0	153
CULTES	1	0	5	2	8	1	0	0	0	17
SERV. MAISON	8	0	0	0	0	0	2	195	0	205
INCONNU	0	0	3	6	23	8	17	2	1	60
TOTAL	86	21	473	1986	6083	2183	10926	1622	44	23424

A.12 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET LE GROUPE ECONOMIQUE - AIN
-HOMMES-

GROUPE ECONOMIQUE	AGRI-CULTEURS	PATRONS	CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPLOYES BUREAU	EMPLOYES COMMERCE	OUVRIERS	PERS.DE SERVICE	AUTRES OU INCONNUS	TOTAL
AGRICULTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HORTICULTURE	4	0	0	1	0	0	5	0	0	10
SYLVICULTURE	1	0	0	0	0	0	3	0	0	4
CHASSE, PECHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CARRIERES	0	0	0	0	0	0	15	0	0	15
IND.ALIMENT.	0	0	0	4	3	2	77	0	0	86
BOISSONS	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4
TABAC	0	0	0	1	1	0	13	0	0	15
IND.TEXTILE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
VETEMENTS	0	0	0	1	0	0	5	0	0	6
BOIS, LIEGE,	0	0	0	1	1	0	70	0	0	72
JOUETS, SPORT	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
IND. PAPIER	0	0	0	0	0	0	13	0	0	13
ARTS GRAPH.	0	0	0	6	3	0	93	0	0	102
IND. CUIR	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4
CAOUTCHOUC	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
IND.CHIMIQUE	0	0	7	7	10	2	131	1	0	158
RAFF.PETROLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TERRE, PIERRE	0	0	0	1	0	0	11	0	0	12
METALLURGIE	0	0	2	28	9	1	318	0	0	358
MECANIQUE	0	0	11	72	41	5	369	0	3	501
HORLOGERIE	0	0	1	1	9	0	27	0	0	38
BIJOUTERIE	0	0	0	0	1	0	4	0	0	5
INST.MUSIQUE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
GARAGES, ETC	0	0	0	1	2	2	107	1	0	113
BATIMENT	0	1	3	67	15	0	537	1	1	625
GAZ, EAU, ETC.	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3
ORDURES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COMM. GROS	0	0	23	45	39	12	66	0	1	186
COMM. DETAIL	0	1	4	32	26	73	168	10	0	314
BANQUES	0	0	8	15	83	2	2	0	0	110
ASSURANCES	0	0	1	7	11	1	0	0	0	20
IMMOBILIER	0	0	0	2	3	0	0	0	0	5
TRANSPORTS	0	0	4	10	27	8	81	9	5	144
PTT	0	0	1	1	2	0	1	0	0	5
ADM.PUBLIQUE	4	0	1	1	7	0	9	3	0	25
ORG. INTERNAT	0	0	4	3	2	0	2	1	0	12
HOTELLERIE	0	0	0	0	3	0	41	82	0	126
AGENCES	0	0	16	35	19	10	13	0	0	93
HYGIENE	0	0	0	2	1	0	3	20	0	26
ENSEIGNEMENT	0	0	3	9	0	0	1	0	0	13
MUSEES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LABORATOIRES	0	0	5	7	0	0	3	0	0	15
OEUVRES SOC.	0	0	1	0	2	0	0	0	0	3
LOISIRS	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
NETTOYAGE	0	0	0	0	3	0	10	17	0	30
AUTRES SERV.	0	0	2	1	2	0	6	2	0	13
CULTES	1	0	1	1	0	0	0	0	0	3
SERV.MAISON	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
INCONNU	0	0	1	0	0	0	1	1	0	3
TOTAL	10	2	99	362	326	118	2222	149	10	3298

A.12 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET LE GROUPE ECONOMIQUE - AIN
-FEMMES-

GROUPE ECONOMIQUE	AGRI-CULTEURS	PATRONS	CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPLOYES BUREAU	EMPLOYES COMMERCE	OUVRIERS	PERS.DE SERVICE	AUTRES OU INCONNUS	TOTAL
AGRICULTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HORTICULTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SYLVICULTURE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
CHASSE, PECHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CARRIERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IND. ALIMENT.	0	0	0	0	9	10	4	1	0	24
BOISSONS	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
TABAC	0	0	0	0	3	0	8	0	0	11
IND. TEXTILE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
VETEMENTS	0	0	0	0	1	1	19	0	0	21
BOIS, LIEGE,	0	0	0	1	2	0	0	0	0	3
JOUETS, SPORT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IND. PAPIER	0	0	0	0	2	0	2	0	0	4
ARTS GRAPH.	0	0	0	2	28	0	16	1	0	47
IND. CUIR	0	0	0	0	1	0	19	0	0	20
CAOUTCHOUC	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
IND. CHIMIQUE	0	0	1	5	68	0	68	4	0	146
RAFF. PETROLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TERRE, PIERRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
METALLURGIE	0	0	0	2	31	1	16	0	0	50
MECANIQUE	0	0	0	4	96	1	67	0	0	168
HORLOGERIE	0	0	0	0	21	2	36	0	0	59
BIJOUTERIE	0	0	0	0	3	0	24	0	0	27
INST. MUSIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GARAGES, ETC	0	0	0	0	7	0	2	0	0	9
BATIMENT	0	0	0	2	41	1	4	0	0	48
GAZ, EAU, ETC.	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
ORDURES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COMM. GROS	0	0	0	11	135	8	12	2	0	168
COMM. DETAIL	0	0	0	10	89	320	33	13	0	465
BANQUES	0	0	0	7	251	3	2	0	0	263
ASSURANCES	0	0	0	0	53	0	2	0	0	55
IMMOBILIER	0	0	0	0	22	0	2	0	0	24
TRANSPORTS	0	0	0	1	67	3	4	11	1	87
PTT	0	0	0	0	13	0	3	0	0	16
ADM. PUBLIQUE	0	0	0	5	19	0	0	0	0	24
ORG. INTERNAT	1	0	0	1	9	0	0	0	0	11
HOTELLERIE	0	0	0	0	13	5	2	72	0	92
AGENCES	0	0	3	13	142	3	7	4	0	172
HYGIENE	0	0	0	32	13	0	4	53	0	102
ENSEIGNEMENT	0	0	18	20	5	0	1	2	0	46
MUSEES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LABORATOIRES	0	0	1	4	8	0	1	0	0	14
OEUVRES SOC.	0	0	0	3	3	0	0	3	0	9
LOISIRS	0	0	0	0	5	0	0	2	0	7
NETTOYAGE	0	0	0	0	6	2	9	32	0	49
AUTRES SERV.	0	0	0	0	8	0	3	0	0	11
CULTES	0	0	0	1	4	0	0	0	0	5
SERV. MAISON	0	0	0	0	0	0	0	12	0	12
INCONNU	0	0	0	0	2	0	2	0	0	4
TOTAL	1	0	24	125	1181	361	373	212	1	2278

A.12 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET LE GROUPE ECONOMIQUE - AIN
-TOTAL-

GROUPE ECONOMIQUE	AGRI-CULTEURS	PATRONS	CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPLOYES BUREAU	EMPLOYES COMMERCE	OUVRIERS	PERS.DE SERVICE	AUTRES OU INCONNUS	TOTAL
AGRICULTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HORTICULTURE	4	0	0	1	0	0	5	0	0	10
SYLVICULTURE	1	0	0	0	1	0	3	0	0	5
CHASSE, PECHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CARRIERES	0	0	0	0	0	0	15	0	0	15
IND.ALIMENT.	0	0	0	4	12	12	81	1	0	110
BOISSONS	0	0	0	1	0	0	4	0	0	5
TABAC	0	0	0	1	4	0	21	0	0	26
IND.TEXTILE	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
VETEMENTS	0	0	0	1	1	1	24	0	0	27
BOIS, LIEGE,	0	0	0	2	3	0	70	0	0	75
JOUETS, SPORT	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
IND. PAPIER	0	0	0	0	2	0	15	0	0	17
ARTS GRAPH.	0	0	0	8	31	0	109	1	0	149
IND. CUIR	0	0	0	0	1	0	23	0	0	24
CAOUTCHOUC	0	0	0	0	0	1	2	0	0	3
IND.CHIMIQUE	0	0	8	12	78	2	199	5	0	304
RAFF.PETROLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TERRE, PIERRE	0	0	0	1	0	0	11	0	0	12
METALLURGIE	0	0	2	30	40	2	334	0	0	408
MECANIQUE	0	0	11	76	137	6	436	0	3	669
HORLOGERIE	0	0	1	1	30	2	63	0	0	97
BIJOUTERIE	0	0	0	0	4	0	28	0	0	32
INST.MUSIQUE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
GARAGES, ETC	0	0	0	1	9	2	109	1	0	122
BATIMENT	0	1	3	69	56	1	541	1	1	673
GAZ, EAU, ETC.	0	0	1	0	0	0	3	0	0	4
ORDURES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COMM. GROS	0	0	23	56	174	20	78	2	1	354
COMM. DETAIL	0	1	4	42	115	393	201	23	0	779
BANQUES	0	0	8	22	334	5	4	0	0	373
ASSURANCES	0	0	1	7	64	1	2	0	0	75
IMMOBILIER	0	0	0	2	25	0	2	0	0	29
TRANSPORTS	0	0	4	11	94	11	85	20	6	231
PTT	0	0	1	1	15	0	4	0	0	21
ADM.PUBLIQUE	4	0	1	6	26	0	9	3	0	49
ORG.INTERNAT	1	0	4	4	11	0	2	1	0	23
HOTELLERIE	0	0	0	0	16	5	43	154	0	218
AGENCES	0	0	19	48	161	13	20	4	0	265
HYGIENE	0	0	0	34	14	0	7	73	0	128
ENSEIGNEMENT	0	0	21	29	5	0	2	2	0	59
MUSEES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LABORATOIRES	0	0	6	11	8	0	4	0	0	29
OEUVRES SOC.	0	0	1	3	5	0	0	3	0	12
LOISIRS	0	0	0	0	6	0	1	2	0	9
NETTOYAGE	0	0	0	0	9	2	19	49	0	79
AUTRES SERV.	0	0	2	1	10	0	9	2	0	24
CULTES	1	0	1	2	4	0	0	0	0	8
SERV.MAISON	0	0	0	0	0	0	0	13	0	13
INCONNU	0	0	1	0	2	0	3	1	0	7
TOTAL	11	2	123	487	1507	479	2595	361	11	5576

A.12 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET LE GROUPE ECONOMIQUE - HAUTE-SAVOIE
-HOMMES-

GROUPE ECONOMIQUE	AGRI- CULTEURS	PATRONS	CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPLOYES BUREAU	EMPLOYES COMMERCE	OUVRIERS	PERS.DE SERVICE	AUTRES OU INCONNUS	TOTAL
AGRICULTURE	9	0	0	0	0	0	3	0	0	12
HORTICULTURE	42	0	0	1	0	1	9	0	0	53
SYLVICULTURE	3	0	0	0	0	0	2	0	0	5
CHASSE, PECHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CARRIERES	0	0	0	0	1	0	19	0	0	20
IND. ALIMENT.	0	3	1	2	14	9	453	0	0	482
BOISSONS	0	0	0	1	1	1	5	0	0	8
TABAC	0	0	0	9	6	0	55	0	0	70
IND. TEXTILE	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3
VETEMENTS	0	0	0	0	1	0	10	0	0	11
BOIS, LIEGE,	0	0	0	6	0	0	351	0	0	357
JOUETS, SPORT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IND. PAPIER	0	0	1	1	0	0	8	0	0	10
ARTS GRAPH.	0	1	4	24	9	4	404	2	1	449
IND. CUIR	0	0	0	2	0	0	10	0	0	12
CAOUTCHOUC	0	1	0	1	1	1	19	0	0	23
IND. CHIMIQUE	0	0	13	21	9	1	131	0	0	175
RAFF. PETROLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TERRE, PIERRE	0	0	1	5	2	0	90	0	0	98
METALLURGIE	0	1	1	59	22	13	1101	1	3	1201
MECANIQUE	0	2	31	172	64	5	846	0	3	1123
HORLOGERIE	0	0	4	24	15	2	177	0	0	222
BIJOUTERIE	0	1	0	1	3	0	59	0	0	64
INST. MUSIQUE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
GARAGES, ETC	0	0	0	10	4	6	367	11	0	398
BATIMENT	3	1	10	214	37	2	1559	1	1	1828
GAZ, EAU, ETC.	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
ORDURES	0	0	0	0	1	0	4	0	0	5
COMM. GROS	0	1	53	98	66	41	291	3	1	554
COMM. DETAIL	0	1	10	89	78	342	605	56	3	1184
BANQUES	0	0	22	61	346	6	6	2	0	443
ASSURANCES	0	0	2	9	52	12	5	0	0	80
IMMOBILIER	0	0	3	10	14	0	1	1	0	29
TRANSPORTS	0	0	7	18	48	21	284	19	5	402
PTT	0	0	1	1	3	0	12	0	0	17
ADM. PUBLIQUE	4	0	5	13	9	0	18	4	0	53
ORG. INTERNAT	0	0	0	2	2	1	2	0	0	7
HOTELLERIE	1	1	2	7	4	0	155	222	0	392
AGENCES	0	0	46	98	68	8	41	7	1	269
HYGIENE	1	1	4	27	4	0	24	68	0	129
ENSEIGNEMENT	0	0	33	48	5	0	4	0	1	91
MUSEES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LABORATOIRES	0	0	41	16	5	0	10	0	0	72
OEUVRES SOC.	0	0	0	1	0	0	3	0	0	4
LOISIRS	2	2	1	5	0	0	8	10	3	31
NETTOYAGE	0	0	2	2	1	1	50	27	0	83
AUTRES SERV.	0	0	4	9	5	0	21	56	0	95
CULTES	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4
SERV. MAISON	8	0	0	0	0	0	2	7	0	17
INCONNUS	0	0	2	6	2	2	8	1	0	21
TOTAL	73	16	308	1073	902	479	7237	498	22	10608

A.12 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET LE GROUPE ECONOMIQUE - HAUTE-SAVOIE
-FEMMES-

GROUPE ECONOMIQUE	AGRI-CULTEURS	PATRONS	CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPLOYES BUREAU	EMPLOYES COMMERCE	OUVRIERS	PERS.DE SERVICE	AUTRES OU INCONNUS	TOTAL
AGRICULTURE	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
HORTICULTURE	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
SYLVICULTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHASSE, PECHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CARRIERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IND. ALIMENT.	0	0	0	1	42	38	91	0	0	172
BOISSONS	0	0	0	0	4	0	1	0	0	5
TABAC	0	0	1	7	22	2	43	1	0	76
IND. TEXTILE	0	0	0	0	3	0	3	0	0	6
VETEMENTS	0	0	0	2	3	2	52	1	0	60
BOIS, LIEGE,	0	0	0	0	7	0	2	0	0	9
JOUETS, SPORT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IND. PAPIER	0	0	0	0	5	0	7	0	0	12
ARTS GRAPH.	0	0	0	4	85	0	96	2	1	188
IND. CUIR	0	0	0	0	3	0	9	0	0	12
CAOUTCHOUC	0	0	0	1	4	0	1	1	0	7
IND. CHIMIQUE	0	0	1	11	82	1	147	0	0	242
RAFF. PETROLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TERRE, PIERRE	0	0	0	2	8	0	3	0	0	13
METALLURGIE	0	0	0	10	81	1	46	1	0	139
MECANIQUE	0	0	0	11	155	3	110	2	0	281
HORLOGERIE	0	0	0	4	120	2	130	0	0	256
BIJOUTERIE	0	0	0	0	3	0	39	0	1	43
INST. MUSIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GARAGES, ETC	0	0	0	1	29	1	3	0	0	34
BATIMENT	0	0	0	9	101	1	16	0	0	127
GAZ, EAU, ETC.	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3
ORDURES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COMM. GROS	0	0	2	27	399	26	37	3	0	494
COMM. DETAIL	0	2	4	16	321	1070	145	13	1	1572
BANQUES	0	0	2	14	916	11	3	4	0	950
ASSURANCES	0	0	0	5	217	1	0	0	0	223
IMMOBILIER	0	0	0	2	128	1	1	1	0	133
TRANSPORTS	0	0	0	3	136	18	4	7	2	170
PTT	0	0	0	1	19	0	2	2	0	24
ADM. PUBLIQUE	0	0	1	8	60	0	2	2	1	74
ORG. INTERNAT	0	0	0	0	21	1	0	0	0	22
HOTELLERIE	0	0	0	0	23	4	3	284	0	314
AGENCES	0	0	6	41	460	7	7	7	0	528
HYGIENE	0	1	0	124	61	1	28	201	2	418
ENSEIGNEMENT	0	0	16	84	34	0	4	9	1	148
MUSEES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LABORATOIRES	0	0	1	15	31	0	1	0	0	48
OEUVRES SOC.	0	0	0	14	13	1	1	11	0	40
LOISIRS	0	0	2	2	10	0	0	12	1	27
NETTOYAGE	0	0	0	2	16	26	47	18	0	109
AUTRES SERV.	0	0	0	2	25	0	1	6	0	34
CULTES	0	0	0	0	4	1	0	0	0	5
SERV. MAISON	0	0	0	0	0	0	0	175	0	175
INCONNU	0	0	0	0	19	6	6	0	1	32
TOTAL	2	3	36	423	3673	1225	1091	763	11	7227

A.12 FRONTALIERS SELON LE SEXE, LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET LE GROUPE ECONOMIQUE - HAUTE-SAVOIE
-TOTAL-

GROUPE ECONOMIQUE	AGRI-CULTEURS	PATRONS	CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPLOYES BUREAU	EMPLOYES COMMERCE	OUVRIERS	PERS. DE SERVICE	AUTRES OU INCONNUS	TOTAL
AGRICULTURE	10	0	0	0	0	0	3	0	0	13
HORTICULTURE	43	0	0	1	0	1	9	0	0	54
SYLVICULTURE	3	0	0	0	0	0	2	0	0	5
CHASSE, PECHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CARRIERES	0	0	0	0	1	0	19	0	0	20
IND. ALIMENT.	0	3	1	3	56	47	544	0	0	654
BOISSONS	0	0	0	1	5	1	6	0	0	13
TABAC	0	0	1	16	28	2	98	1	0	146
IND. TEXTILE	0	0	0	0	3	0	6	0	0	9
VETEMENTS	0	0	0	2	4	2	62	1	0	71
BOIS, LIEGE,	0	0	0	6	7	0	353	0	0	366
JOUETS, SPORT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IND. PAPIER	0	0	1	1	5	0	15	0	0	22
ARTS GRAPH.	0	1	4	28	94	4	500	4	2	637
IND. CUIR	0	0	0	2	3	0	19	0	0	24
CAOUTCHOUC	0	1	0	2	5	1	20	1	0	30
IND. CHIMIQUE	0	0	14	32	91	2	278	0	0	417
RAFF. PETROLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TERRE, PIERRE	0	0	1	7	10	0	93	0	0	111
METALLURGIE	0	1	1	69	103	14	1147	2	3	1340
MECANIQUE	0	2	31	183	219	8	956	2	3	1404
HORLOGERIE	0	0	4	28	135	4	307	0	0	478
BIJOUTERIE	0	1	0	1	6	0	98	0	1	107
INST. MUSIQUE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
GARAGES, ETC	0	0	0	11	33	7	370	11	0	432
BATIMENT	3	1	10	223	138	3	1575	1	1	1955
GAZ, EAU, ETC.	0	0	0	0	3	0	1	0	0	4
ORDURES	0	0	0	0	1	0	4	0	0	5
COMM. GROS	0	1	55	125	465	67	328	6	1	1048
COMM. DETAIL	0	3	14	105	399	1412	750	69	4	2756
BANQUES	0	0	24	75	1262	17	9	6	0	1393
ASSURANCES	0	0	2	14	269	13	5	0	0	303
IMMOBILIER	0	0	3	12	142	1	2	2	0	162
TRANSPORTS	0	0	7	21	184	39	288	26	7	572
PTT	0	0	1	2	22	0	14	2	0	41
ADM. PUBLIQUE	4	0	6	21	69	0	20	6	1	127
ORG. INTERNAT	0	0	0	2	23	2	2	0	0	29
HOTELLERIE	1	1	2	7	27	4	158	506	0	706
AGENCES	0	0	52	139	528	15	48	14	1	797
HYGIENE	1	2	4	151	65	1	52	269	2	547
ENSEIGNEMENT	0	0	49	132	39	0	8	9	2	239
MUSEES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LABORATOIRES	0	0	42	31	36	0	11	0	0	120
OEUVRES SOC.	0	0	0	15	13	1	4	11	0	44
LOISIRS	2	2	3	7	10	0	8	22	4	58
NETTOYAGE	0	0	2	4	17	27	97	45	0	192
AUTRES SERV.	0	0	4	11	30	0	22	62	0	129
CULTES	0	0	4	0	4	1	0	0	0	9
SERV. MAISON	8	0	0	0	0	0	2	182	0	192
INCONNU	0	0	2	6	21	8	14	1	1	53
TOTAL	75	19	344	1496	4575	1704	8328	1261	33	17835

Branche économique

La nomenclature retenue est celle utilisée lors du recensement fédéral des entreprises de 1965, complétée des branches 39, 72, 73, 90, 91.

Cette nomenclature complétée a été élaborée par le SCS qui l'utilise pour certaines de ses statistiques.

Par rapport au recensement de 1965, nous avons introduit certaines modifications :

- création des groupes 72 : administration publique
- 73 : organisations internationales
- 90 : cultes
- 91 : service de maison.

Ces quatre groupes n'étaient en effet pas recensés en 1965. Rappelons que la majorité des frontaliers occupés dans les organisations internationales (internationaux) étant exempts de permis, on ne les trouve pas dans cette enquête qui ne concerne que les porteurs de permis frontaliers.

Signalons d'autre part que la branche "administration publique" ne concerne que les personnes occupées dans l'administration au sens strict, donc pas les personnes occupées dans la distribution d'électricité, gaz, eau et l'épuration (groupes 50 et 51), les assurances fédérales (groupe 65), les transports (groupe 70), les PTT (groupe 71), l'enseignement (groupe 82), les établissements hospitaliers (groupe 81) et les oeuvres sociales (groupe 85);

- création du groupe 39 : garages (tous ateliers de réparation)

En 1965, les garages étaient dans le groupe 35 (industrie mécanique). Nous avons distingué ces deux activités (industrie électro-mécanique et réparation) qui ont peu de choses en commun.

A l'usage, cette nomenclature s'est cependant avérée imparfaite :

- a) certains groupes recouvrent des activités très différentes,
- b) certains établissements, exploitations ou entreprises ont une activité mal définie,
- c) cette nomenclature, élaborée il y a 10 ans est un peu dépassée. Par exemple :

Code branche	Branches économiques
	AGRICULTURE
01	Agriculture
02	Horticulture
03	Sylviculture
04	Chasse et pêche
10	CARRIERES
	INDUSTRIE ET METIERS
20	Industrie alimentaire (y compris boulangeries, boucheries)
21	Fabrication de boissons
22	Industrie du tabac
23	Industrie textile
24	Fabrication de vêtements, de lingerie et de chaussures; literie
25	Transformation du bois et du liège (charpenterie non comprise)
26	Jouets, engins de sport
27	Industrie du papier
28	Arts graphiques
29	Industrie du cuir (chaussure non comprise)
30	Caoutchouc, plastique
31	Industrie chimique
32	Raffinage du pétrole
33	Terre et pierre
34	Industrie métallurgique et artisans sur métaux (y compris installateurs sanitaires, chauffage, électricité)
35	Industrie mécanique
36	Industrie horlogère
37	Bijouterie
38	Instruments de musique
39	Garages (tout atelier de réparation)
40	BATIMENT, GENIE CIVIL (y compris isolation, carrelage, plâtrerie, peinture)
	ELECTRICITE, GAZ, EAU, ASSAINISSEMENT
50	Electricité, gaz, eau (distribution)
51	Assainissement, ordures
	COMMERCE
61	Commerce de gros
62	Commerce de détail
	BANQUES, ASSURANCES, IMMOBILIER
64	Banques
65	Assurances
66	Affaires immobilières
	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
70	Transports
71	PTT (y compris radio - T.V. Suisse)
	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
72	Administration publique
73	Organisations internationales (y compris CERN)
80	HOTELLERIE
	AUTRES SERVICES
67	Représentation d'intérêts, agences
81	Hygiène (y compris établissements hospitaliers)
82	Enseignement (enseignement public et privé)
83	Musées, bibliothèques
84	Laboratoires, aménagement
85	Deuvres sociales
86	Culture, loisire
87	Nettoyage
88	Autres services
90	Cultes
91	Service de maison
99	BRANCHE INCONNUE

- le groupe 67 est un peu hétéroclite; on aurait tendance à y fourrer tout ce qui ne trouve pas place ailleurs;
- dans quelle branche classer :
 - une société de conseils en informatique ?
 - " " " travaux en informatique ?
 - " " " conseil + travaux + vente en informatique ?
- où se trouve la limite entre "industrie alimentaire" et "commerce" pour les boulangeries, pâtisseries, boucheries ?
- où se trouve la limite entre "banques" et "représentation d'intérêts" pour une quantité d'établissements d'activité mal définie ?

Quelques précisions sur le contenu de branches économiques :

20. INDUSTRIE ALIMENTAIRE

Cette branche englobe :

industrie alimentaire, au sens strict

boulangeries, pâtisseries } avec fabrication
boucheries, charcuteries }

boulangerie et boucherie industrielle (grandes chaînes de magasins).

25. Transformation du bois et du liège
Sans la charpenterie (branche 40).

28. Arts graphiques
Englobe à la fois l'imprimerie, l'édition (sans imprimerie), les ateliers divers.

31. Industrie chimique
Y compris encres, crayons.

34. Industrie métallurgique et artisans sur métaux
En forte majorité (75 % à 80 %) il s'agit d'artisanat, essentiellement d'installations électrique, sanitaire, de chauffage et climatisation; donc d'activités en rapport avec la branche de la construction.

35. Industrie mécanique
Les "grands" de l'industrie genevoise regroupent la majorité des travailleurs frontaliers de cette branche.

39. Garages (tous ateliers de réparation)
Les activités en rapport avec la voiture se répartissent entre les branches 39, 61 et 62 (commerce)
Sous 39 on trouve la majorité des garages, en tous cas

ceux pour lesquels l'aspect réparation est l'aspect majeur pour ce qui est du nombre de personnes occupées.

Sous 61 on trouve les importateurs.

Sous 62 on trouve à la fois les vendeurs - c'est-à-dire les garages pour lesquels l'aspect vente est, ou semble, majeur - et les stations-service.

40. Bâtiment, génie-civil

Cette branche englobe :

Génie-civil, ponts et chaussées, construction, charpenterie,
Isolation, carrelage, plâtrerie, peinture,
Bureaux d'ingénieurs
Ateliers d'architectes

C'est dans la partie carrelage, plâtrerie, peinture qu'on trouve le plus de frontaliers.

62. Commerce de détail

Cette branche englobe :

les magasins à succursales multiples,
les grands magasins,
les indépendants.

Les frontaliers se répartissent surtout dans les deux premiers de ces trois groupes.

67. Représentation d'intérêts, agences

Cette branche englobe :

bureaux de placement, agences de publicité,
location (de la cireuse à parquets ... à l'ordinateur),
consultation, représentation d'intérêts.

Dans ce dernier groupe nous avons groupé, en particulier, les établissements dont l'activité est mal définie, étant à la limite du commerce de gros, de la banque, des "autres services".

72. Administration publique

Au sens strict, comme précisé plus haut (sans les établissements, l'enseignement ...)

73. Organisations internationales

Comme précisé plus haut, les "internationaux" frontaliers n'ont pas été recensés ici.

80. Hôtellerie

Les exploitations annexes exerçant la restauration ont été attribuées à ce groupe; exemple : cafétéria d'une grande entreprise.

81. Hygiène

Cette branche englobe deux types d'activités bien distinctes
santé publique (établissements hospitaliers, cabinets
médicaux)

soins personnels (coiffeurs, salons de beauté ...)

88. Autres services

Cette branche englobe en particulier :

bureaux de dactylographie, traduction, traitement mécano-
graphique de données,

surveillance

service de chauffage.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (Code INSEE)

00 Agriculteurs exploitants

10 Salariés agricoles

Patrons de l'industrie et du commerce (21 - 27)

21 Industriels

22 Artisans

26 Gros commerçants

27 Petits commerçants

Professions libérales et cadres supérieurs (30 - 34)

30 Professions libérales

32 Professions scientifiques, professeurs

33 Ingénieurs

34 Cadres administratifs supérieurs

Cadres moyens (41 - 44)

41 Instituteurs, professions intellectuelles diverses

42 Services médicaux et sociaux

43 Techniciens

44 Cadres administratifs moyens, comptables

Employés (51 - 57)

51 Employés de bureau

53 Employés de commerce

57 Apprentis

Ouvriers (60 - 68)

60 Contremaîtres

61 Ouvriers qualifiés

63 Ouvriers spécialisés

67 Apprentis ouvriers

68 Manœuvres

Personnel de service (70 - 72)

70 Gens de maison

71 Femmes de ménage

72 Autres (employés de l'hôtellerie, chauffeurs taxis, coiffeurs, nettoyeurs, laveurs de vitres)

Autres catégories

80 Artistes

90 Inconnue

Catégorie socio-professionnelle

Le code choisi est celui utilisé par l'INSEE pour le recensement de la population française en 1968. Il a été choisi pour deux raisons :

- il est plus détaillé que ceux utilisés en Suisse par le Bureau fédéral de statistique pour les recensements fédéraux;
- il doit permettre de faire des comparaisons entre la population active totale de la région française et les travailleurs frontaliers du canton de Genève, et permettre de situer ces derniers par rapport à la population active des communes, cantons ou départements français.

Lors du recensement de 1968, le codage de la catégorie socio-professionnelle était réalisé directement par ordinateur à partir :

- du métier (ou profession)
- du statut (indépendants, salariés, travailleurs familiaux),
- éventuellement du nombre de salariés pour les employeurs, de la qualification pour les salariés.

Le but de cette classification était de "regrouper l'ensemble de la population active en un nombre restreint de grandes catégories présentant chacune une certaine homogénéité sociale".

Pour cette enquête sur les frontaliers, la profession n'a pas été retenue comme variable, car son codage aurait nécessité un temps et des moyens trop importants. Le codage de la catégorie socio-professionnelle était donc laissé à l'appréciation du codeur, en tenant compte :

- de la profession indiquée
- du salaire
- du genre d'activité de l'entreprise ou de l'établissement, et si possible de sa dimension.

Chaque "catégorie" compte un numéro de code à deux chiffres. Si l'on ne retient que le premier chiffre, on obtient une classification réduite en "groupes" (par exemple : 6. Ouvriers)

Quelques précisions sur le contenu des principales catégories :

21 - 27 Patrons de l'industrie et du commerce

Outre les employeurs ou les indépendants non salariés, ce groupe peut contenir des administrateurs ou présidents de sociétés, ou des gérants libres. Ce groupe est évidemment peu représenté parmi les frontaliers.

- 30 - 34 Professions libérales et cadres supérieurs
- 41 - 44 Cadres moyens
- 51 Employés de bureau

Il n'existe pas de barrières bien définies entre ces trois groupes dont les catégories constituent l'éventail des professions "intellectuelles" ou de bureau.

Ainsi les personnes travaillant dans les métiers de l'informatique, qui sont représentées en très grand nombre parmi les frontaliers, se répartissent du groupe 33 (ingénieur de système, analyste dont le salaire est élevé et (ou) travaillant dans un centre important) au groupe 51 (perfo, opérateur). De même les architectes, dessinateurs-architectes, dessinateurs, techniciens travaillant dans des bureaux d'architectes ou de génie-civil - qui sont également en grand nombre parmi les frontaliers - se répartissent des catégories 33 (architecte diplômé) à 51 (employé technique). Là aussi le salaire est déterminant pour l'attribution du code.

60 - 68 Ouvriers

Les ouvriers qualifiés exercent un métier exigeant en principe un apprentissage, alors qu'une simple mise au courant, mais pas de véritable apprentissage, est nécessaire pour le poste d'ouvrier spécialisé.

En raison des fortes disparités de salaire existant entre les branches industrielles (salaires élevés dans la chimie ou le bâtiment, bas salaires dans l'alimentation ou le tabac) et même, à l'intérieur d'une même branche, entre entreprises d'activité apparemment similaire, le salaire n'était pas un critère de choix infaillible dans les cas où la profession indiquée ne permettait pas d'attribuer facilement un numéro de code.

72 Autres personnels de service

Cette catégorie rassemble un éventail assez large de travailleurs. Ils ont en commun d'être salariés, de faire un travail manuel ne demandant, le plus souvent, pas de spécialisation ou de qualification particulière. Les pourboires constituent souvent la majeure partie de leur rémunération.

On trouve dans cette catégorie la plus grande partie des employés de l'hôtellerie-restauration, les coiffeurs, gardiens, nettoyeurs ...).

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Chapitre 1er : APPROCHE HISTORIQUE

- Tableau 1.1. Ensemble des travailleurs frontaliers de Suisse, selon le canton, en 1972 et 1973
- Tableau 1.2. Travailleurs frontaliers selon le sexe; évolution depuis 1955
- Graphique 1.3. Travailleurs frontaliers selon le sexe; évolution depuis 1959
- Tableau 1.4. Population résidante et population active du canton de Genève, depuis 1955
- Tableau 1.5. Travailleurs étrangers dans le canton de Genève, depuis 1967

Chapitre 2ème : APPROCHE DEMOGRAPHIQUE

- Tableau 2.1. Travailleurs frontaliers selon le sexe, depuis 1955
- Graphique 2.2. Travailleurs frontaliers selon le sexe et le département en 1969 et 1973
- Tableau 2.3. Travailleurs frontaliers selon le sexe et l'âge en 1973
- Tableau 2.4. Travailleurs frontaliers selon le sexe et l'âge en 1969 et 1973
- Graphique 2.5. Pyramides des âges comparées
- Graphique 2.6. Pyramide des âges des travailleurs frontaliers, en 1973
- Tableau 2.7. Travailleurs frontaliers selon le sexe, l'état civil et l'âge, en 1973
- Tableau 2.8. Travailleurs frontaliers selon le sexe et l'état civil en 1969 et 1973

Chapitre 3ème : APPROCHE GEOGRAPHIQUE

- Graphique 3.1. Travailleurs frontaliers selon le département, depuis 1965
- Tableau 3.2. Communes frontalières, selon le département, en 1969 et 1973
- Tableau 3.3. Travailleurs frontaliers, selon le département, depuis 1965

Graphique)	} 3.4.	Répartition des communes frontalières, et des frontaliers, selon le nombre de frontaliers par commune, en 1969 et 1973	
Tableau			
Tableau	3.5.	Principales communes frontalières : classement selon le nombre de frontaliers, selon la population résidante et le rapport des deux	
Tableau	3.6.	Travailleurs frontaliers selon l'arrondissement et le canton de domicile, depuis 1965	
Tableau	3.7.	Principales communes frontalières : évolution du nombre de frontaliers de 1969 à 1973	
Graphique	3.8.	Principales communes frontalières :	
		3.8.a	proportion de femmes en fonction de l'éloignement
		3.8.b	proportion de moins de 25 ans en fonction de l'éloignement
	3.8.c	proportion de plus de 40 ans en fonction de l'éloignement	
Tableau	3.9.	Répartition des travailleurs frontaliers et de la population résidante active du canton de Genève, selon la commune de travail	
Tableau	3.10.	Travailleurs frontaliers selon le département, le sexe et le lieu de travail	
Tableau	3.11.	Travailleurs frontaliers selon le domicile et le lieu de travail	
Tableau	3.12.	Travailleurs frontaliers selon la nationalité et le lieu de naissance	
Tableau	} 3.13.	Travailleurs frontaliers français nés en métropole selon le lieu de naissance	
Graphique)			

Chapitre 4ème : APPROCHE ECONOMIQUE

Tableau	4.1.a.	Travailleurs frontaliers selon le sexe et le secteur économique, en 1973
Tableau	4.1.b.	Travailleurs frontaliers selon le sexe et le secteur économique, en 1969 et 1973

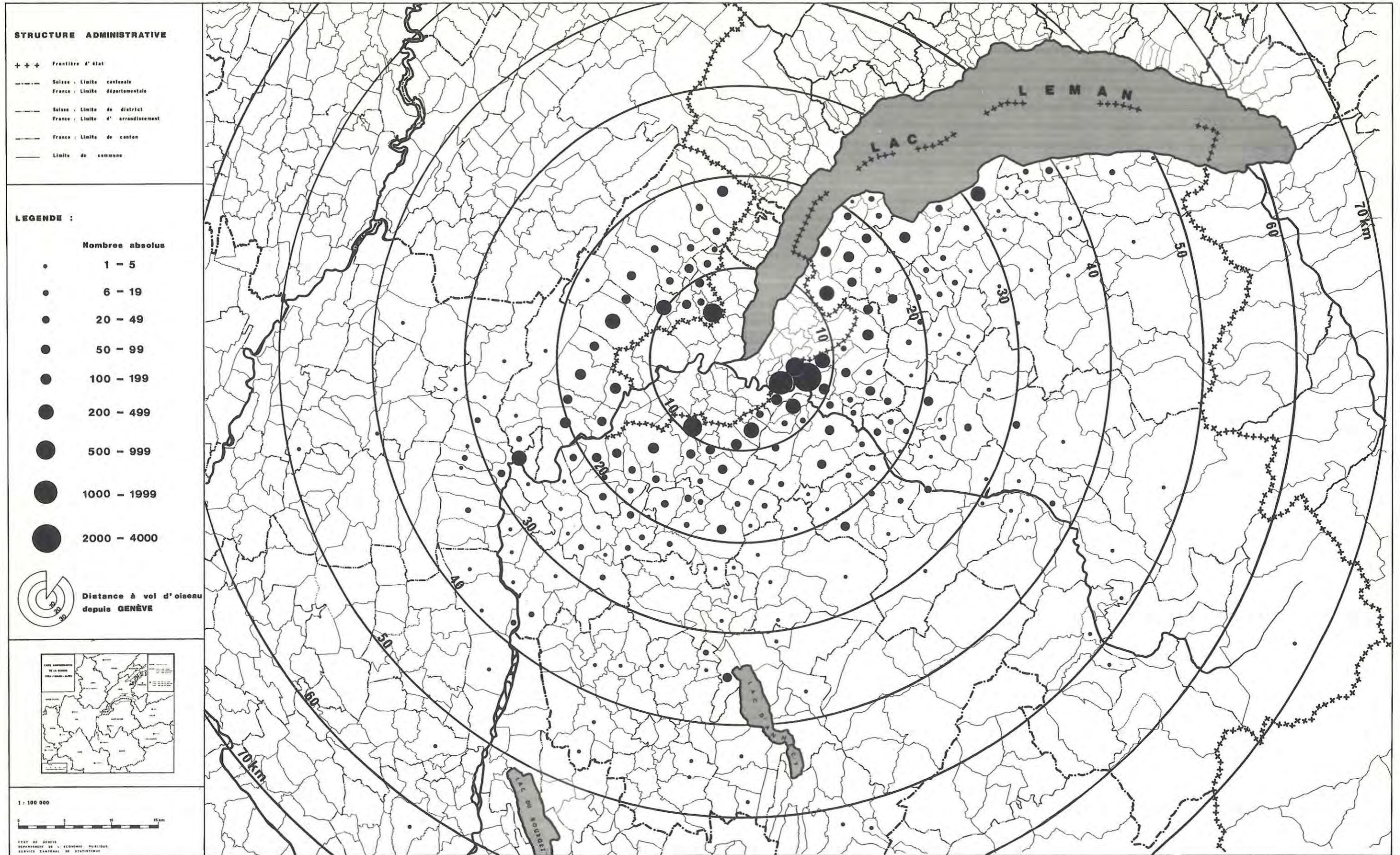
Tableau	4.2.	Population active de Genève, de l'Ain et de la Haute-Savoie, selon le secteur économique
Tableau	4.3.	Evolution comparée des résidents actifs et des frontaliers, selon le secteur économique
Tableau	4.4.	Population active et frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie : comparaison de la structure selon les secteurs économiques
Tableau	4.5.	Emplois du canton de Genève, selon la branche économique, en 1955 et 1965
Tableau	4.6.	Travailleurs frontaliers selon la branche économique en 1973
Tableau	} 4.7.	Travailleurs frontaliers selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle
Graphique		
Tableau	4.8.	
	4.8.a	Ouvriers selon le sexe et la qualification
	4.8.b	Employés selon le sexe et la profession
	4.8.c	Cadres moyens selon le sexe et la profession
	4.8.d	Cadres supérieurs selon le sexe et la profession
Graphique	4.9.	Travailleurs frontaliers : Répartition selon l'âge dans les principales catégories socio-professionnelles
Tableau	4.10.	Travailleurs frontaliers selon le statut socio-professionnel, en 1969 et 1973
Tableau	4.11.	Structure socio-professionnelle selon le sexe; comparaison 1969 - 1973
Tableau	4.12.	Catégories socio-professionnelles par sexe et par département, en 1969
Tableau	4.13	Catégories socio-professionnelles par sexe et par département, en 1973

TABLEAUX ET GRAPHIQUES EN ANNEXE

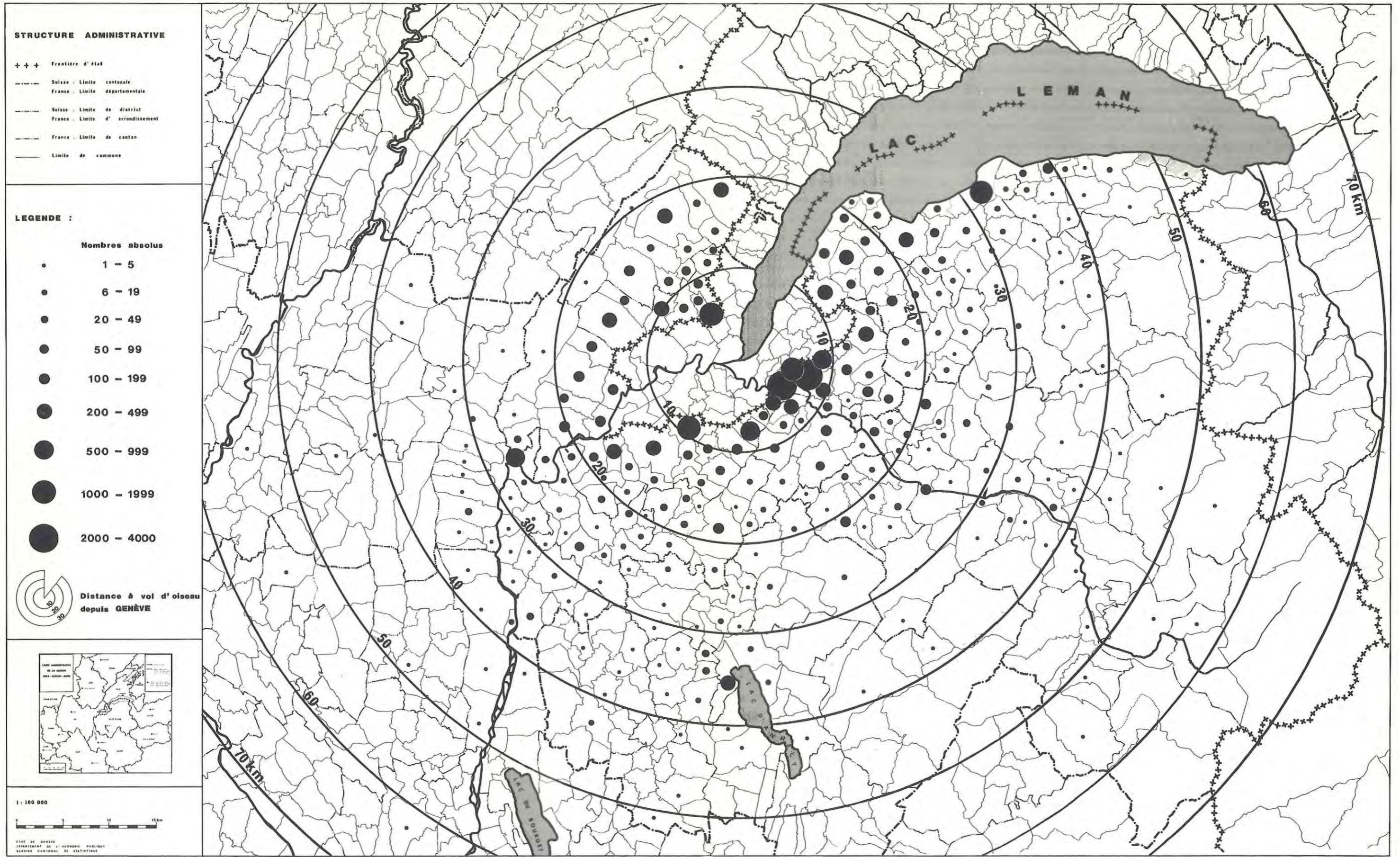
Graphique	A.1.	Main-d'oeuvre étrangère soumise au contrôle du travail, selon le type de permis, depuis 1955
Graphique } Tableau }	A.2.	Frontaliers sous contrôle, selon les principaux groupes de professions, depuis 1955
Tableau	A.3.	Frontaliers selon le département, le sexe et l'année de naissance
Tableau	A.4.	Frontaliers selon la commune de domicile, le sexe et l'âge
Tableau	A.5.	Frontaliers selon la commune de domicile, en 1969 et 1973
Tableau	A.6.	Département de l'Ain et de la Haute-Savoie : répartition des frontaliers et des communes frontalières, selon le nombre de frontaliers par commune, en 1969; en 1973
Graphique	A.7.	Emplois du canton de Genève en 1970 : répartition par commune
Graphique	A.8.	Frontaliers selon la commune de travail, en 1973 : répartition par commune
Tableau	A.9.	Frontaliers selon l'arrondissement et le canton de domicile, et le lieu de travail
Tableau	A.10.	Frontaliers selon le sexe, le groupe économique et l'âge
Tableau	A.11.	Frontaliers selon le sexe, l'âge et la catégorie socio-professionnelle
Tableau	A.12.	Frontaliers selon le sexe, la catégorie socio-professionnelle et le groupe économique;

AIN
HAUTE-SAVOIE
TOTAL

TRAVAILLEURS FRONTALIERS : COMMUNES DE DOMICILE EN 1969



TRAVAILLEURS FRONTALIERS : COMMUNES DE DOMICILE EN 1973



TRAVAILLEURS FRONTALIERS : VARIATIONS 1969 - 1973

